



HAL
open science

Le trafic illicite de migrants dans le flux migratoires vers l'Union européenne en provenance de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Asie centrale

Alyssia Allen

► To cite this version:

Alyssia Allen. Le trafic illicite de migrants dans le flux migratoires vers l'Union européenne en provenance de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Asie centrale. Science politique. 2017. dumas-01892101

HAL Id: dumas-01892101

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01892101>

Submitted on 10 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Vous allez consulter un mémoire réalisé par un étudiant dans le cadre de sa scolarité à Sciences Po Grenoble. L'établissement ne pourra être tenu pour responsable des propos contenus dans ce travail.

Afin de respecter la législation sur le droit d'auteur, ce mémoire est diffusé sur Internet en version protégée sans les annexes. La version intégrale est uniquement disponible en intranet.

UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Institut d'Etudes Politiques

Alyssia ALLEN

**LE TRAFIC ILLICITE DE MIGRANTS DANS LE FLUX
MIGRATOIRES VERS L'UNION EUROPEENNE EN PROVENANCE
DE L'AFRIQUE, DU MOYEN-ORIENT ET DE L'ASIE CENTRALE**

Année 2016-2017

Master : « Intégration et mutations en Méditerranée et au Moyen-Orient »

Sous la direction de Pierre MICHELETTI

UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Institut d'Etudes Politiques

Alyssia ALLEN

**LE TRAFIC ILLICITE DE MIGRANTS DANS LE FLUX
MIGRATOIRES VERS L'UNION EUROPÉENNE EN PROVENANCE
DE L'AFRIQUE, DU MOYEN-ORIENT ET DE L'ASIE CENTRALE**

Année 2016-2017

Master : « Intégration et mutations en Méditerranée et au Moyen-Orient »

Sous la direction de Pierre MICHELETTI

Remerciements

Je tenais premièrement à remercier Monsieur Pierre Micheletti d'avoir accepté d'être mon tuteur de mémoire et pour son aide dans le cadre de sa réalisation.

Je remercie également Madame Catherine Chaix et Monsieur Clément Chavanat pour leur précieuse aide.

Table des matières

Introduction	4
Première partie :Entre accroissement des flux migratoires et développement du trafic illicite de migrant.....	18
Chapitre 1 : A l'origine des flux migratoires : Pourquoi partir ?	20
Fuir face à l'insécurité.....	22
<i>Entre guerre totale et guerre civile sans en Orient.....</i>	<i>23</i>
<i>L'Afrique sous haute tension</i>	<i>26</i>
Fuir face à l'absence d'opportunité.....	31
<i>Entre manque de perspectives et attractivité européenne.....</i>	<i>31</i>
<i>Entre investissement et désespoir.....</i>	<i>35</i>
Chapitre 2 : De la dictature au règne des passeurs.....	40
La Libye au centre des migrations	41
<i>Les migrations sous Kadhafi : entre manne économique et instrument politique.....</i>	<i>41</i>
<i>La chute de l'Empire Kadhafi et l'explosion des migrations</i>	<i>45</i>
La Libye aux mains des passeurs	48
<i>Un chaos politique favorable au développement de l'industrie des passeurs.....</i>	<i>49</i>
<i>L'enfer Libyen.....</i>	<i>53</i>
Partie 2 :Le recours aux passeurs : seule option possible face au « rejet » Européen ?.....	58
Chapitre 1 : Face au repli européen... ..	60
L'absence d'opportunité d'entrée régulière	63
<i>De la fermeture à la militarisation des frontières</i>	<i>63</i>
<i>Décourager l'immigration irrégulière</i>	<i>66</i>

Une politique étrangère destinée à réduire les flux migratoires	69
<i>L'externalisation des frontières</i>	69
<i>S'adresser aux causes profondes de l'immigration</i>	72
Chapitre 2 : L'obligation d'avoir recours aux passeurs	75
Un « mal nécessaire »	76
<i>Une prestation nécessaire en vue d'un parcours hasardeux</i>	76
<i>Le développement de l'offre face à l'augmentation de la demande</i>	79
Une économie souterraine et ses inévitables dérives	84
<i>Le trafic illicite de migrant, un marché comme un autre ?</i>	84
<i>Les droits bafoués de « clients » vulnérables</i>	87
Partie 3 : Les mesures de lutttes contre le trafic illicite de migrant en décalage avec les réalités du terrain ?	93
Chapitre 1 : Des politiques de lutttes inadaptées aux réseaux de passeurs	96
De la définition à la pénalisation du trafic illicite de migrants	98
<i>« Le Protocole des Nations unies contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer »</i>	98
<i>Les initiatives européennes</i>	103
Une stratégie inappropriée aux réseaux de passeurs	106
<i>Des organisations de passeurs variées et inclassables</i>	107
<i>Entre adaptabilité et ancrage historique</i>	111
Chapitre 2 : Entre manque de coordination, divergence et conflits d'intérêts	116
Des intérêts divergents voir conflictuels entre les partis concernés	116
<i>Des objectifs secondaires pour les pays de transit et d'origine</i>	117
... <i>Qui tirent profit de ces migrations</i>	119
Des difficultés à bien cerner le phénomène	123
<i>Un manque d'harmonisation dans la pénalisation des passeurs</i>	124

<i>Une frontière floue entre le trafic illicite de migrants et la traite humaine</i>	<i>127</i>
Conclusion.....	131
Bibliographie.....	137
Annexes.....	151

Introduction

Le 1 octobre 2013, un bateau de pêche avec 500 personnes entassées à son bord, majoritairement des Somaliens et des Erythréens, prend la mer au départ de la Libye en vue de rejoindre l'Europe. A l'approche des côtes de Lampedusa, abimée par deux jours de voyage, l'embarcation commence à prendre l'eau. Ne possédant pas de téléphone satellitaire fonctionnel, les passagers décident de faire un feu à l'aide de couvertures et de vêtements pour se signaler dans la nuit. Ce feu de fortune s'est vite transformé en violent incendie suite à l'explosion du réservoir de kérosène, touché par les flammes. Les côtes de Lampedusa se sont transformées en « *un cimetière humain* », la mer méditerranée étant « *pleine de cadavres* »¹. Le bilan est lourd : plus de 300 morts.² Les médias s'emparent alors de l'affaire et diffusent massivement des vidéos de rescapés, de cadavres récupérés ou encore de naufragés restés au fond de l'eau. On assiste alors à une réelle tempête médiatique. Les médias dressent une image apocalyptique d'une vague d'exode d'africains désespérés fuyant la pauvreté à la recherche de « l'Eldorado » européen. Cette tempête va s'accroître en 2014, lorsqu'un nouveau naufrage au large de Lampedusa cause la mort de 700 personnes³. A cela s'ajoute le choc que crée la mort du petit Aylan, un jeune kurde de Syrie dont le cadavre a été retrouvé sur une plage de Bodrum en Turquie le 2 septembre 2015. Les médias, qui s'étaient déjà emparé du sujet, se mettent à parler de « *crise migratoire européenne* » ou encore de « *invasion migratoire de l'Europe* ». Dans le cadre cette crise, ce sont des flux en provenance d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie en direction de l'Europe qui se retrouvent ainsi au centre de l'attention des médias, des politiques et de l'opinion publique⁴. Mais comment expliquer un tel intérêt soudain des médias et des politiques pour le phénomène migratoire qui n'est pourtant pas nouveau ?

¹ HEUZE Richard, "Drame de l'immigration au large de Lampedusa", *LeFigaro.fr*, 03/10/2013, <http://www.lefigaro.fr/international/2013/10/03/01003-20131003ARTFIG00609-drame-de-l-immigration-au-large-de-lampedusa.php>

² L'OBS, « Lampedusa : ce que l'on sait du naufrage », *nouvelobs.com*, 03/10/2013, <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20131003.OBS9748/lampedusa-ce-que-l-on-sait-du-naufage.html>

³ LE MONDE, "Le naufrage d'un bateau de migrants fait craindre 700 morts en Méditerranée", *LeMonde.fr*, 19/04/2015, http://www.lemonde.fr/societe/article/2015/04/19/le-naufage-d-un-bateau-de-migrants-fait-craindre-700-morts-en-mediterranee_4618758_3224.html

⁴ Cf Annexe 1 : Le naufrage de Lampedusa, 3 octobre 2010, p.II

En effet, historiquement, l'Europe a toujours connu de forts mouvements migratoires en provenance du continent africain, notamment des pays du Maghreb. Depuis les années 1960, la grande majorité des migrants rejoignant l'Europe étaient originaires du Maghreb. Au tournant du XXIème siècle, on estime la présence de Marocains en Europe à 2,6 millions, 1,2 millions d'Algériens et 700 000 tunisiens. Pour autant, les restrictions migratoires imposées à la suite du choc pétrolier de 1973 n'ont pas permis de réduire cette immigration⁵. L'Europe a longtemps été la destination favorite de nombreux migrants du fait de sa proximité géographique et des perspectives de meilleure vie qu'elle offre dans un contexte sécuritaire favorable. On peut rappeler l'importante proportion de population mobilisée depuis les colonies européennes pour participer à l'effort de guerre dans le cadre de la première guerre mondiale ; ou encore à la suite de la seconde guerre mondiale où la demande de travailleurs immigrés pour participer à l'effort de reconstruction européenne était forte^{6,7}. Les flux migratoires, pouvant être définis comme un ensemble de « *migrants qui se déplacent ou qui sont autorisés à se déplacer d'un pays à un autre en vue d'obtenir un emploi ou de s'établir dans le pays pour une période déterminée*⁸ », pourquoi s'est-on mis à utiliser la notion de « crise migratoire » ? Qu'est-ce qui distingue les flux migratoires vers l'Europe que nous connaissons aujourd'hui, et plus particulièrement depuis les années 2000, date du début de cette crise migratoire, des migrations antérieures ? La définition de crise migratoire couplée à l'étude des données relatives à ces flux fournit un premier élément de réponse. En effet, on parle de crise migratoire lorsque l'on est face à une augmentation sensible du nombre de migrants arrivant dans un pays ou dans une zone géographique. En 2016, c'est 362 753 personnes qui ont réussi à rejoindre l'Europe par la Méditerranée, selon l'UNHCR⁹. Néanmoins, ces chiffres ne prennent pas en compte l'ensemble des personnes qui ont péri en tentant la traversée de la Méditerranée. Si on reprend la même année, 4901 personnes auraient péri en Méditerranée¹⁰. Ce chiffre ne comprenant pas les

⁵DE HAAS Hein, "The Myth of Invasion. The inconvenient realities of African migration to Europe", *International Migration Institute - University of Oxford*, 2008, https://afrique-europe-interact.net/files/de_haas_2008_-_myth_of_migration_artikel.pdf

⁶ Cf Annexe 2 : Aperçu des flux migratoires historiques vers l'Europe, p.III

⁷ RT, « L'Europe, terre d'immigration depuis toujours », *français.rt.com*, 05/09/2015, <https://français.rt.com/international/6512-leurope-terre-dimmigration-depuis-toujours>

⁸ PERRUCHOUD Richard, « Glossaire de la migration », *Organisation Internationale pour les Migrations*, 2007, p.33, http://publications.iom.int/system/files/pdf/iml_9_fr.pdf

⁹ UNHCR, <https://data2.unhcr.org/en/situations/mediterranean>

¹⁰ Cf Annexe 3 : Arrivées et décès en Mer Méditerranée en 2016, p.III

embarcations disparues sans laisser de trace. Afin de se rendre compte de l'évolution de ces flux migratoires vers l'Union Européenne on peut s'appuyer sur plusieurs indicateurs. Tout d'abord, il convient de s'intéresser aux données publiées par Frontex qui enregistre le nombre d'entrées illégales dans l'Union Européenne. Ainsi en 2009, soit avant le commencement de ladite « crise migratoire européenne », Frontex a enregistré 104 000 entrées irrégulières sur le territoire européen, chiffre qui a plus que doublé en 2014, atteignant les 274 000 personnes^{11,12}. On peut également s'intéresser à l'évolution du nombre de migrants présents aux principaux points de passage vers l'Europe. Si l'on prend par exemple le passage de la Méditerranée centrale, au départ de l'Afrique du nord et plus particulièrement la Libye, en 2009 ils étaient 6650. Un premier pic est enregistré en 2011 avec 64 300 migrants, avant que ce chiffre explose et atteigne les 170 760 en 2014¹³. Pour finir, cette évolution peut également être évaluée à travers le nombre de demandes d'asile formulées en Europe, à peine plus de 200 en 2007 contre plus de 1200 en 2015¹⁴.

On constate donc en effet une forte augmentation des flux migratoires en direction de l'Europe qui permet de parler de « crise migratoire ». Mais afin de mieux comprendre cette notion, il est essentiel de définir certaines notions clés, notamment le terme de « crise migratoire » et de « migrant ». Lorsque l'on parle de crise migratoire on fait référence à des mouvements, des déplacements de migrants. Autrement dit, « *des personnes se déplaçant vers un autre pays ou une autre région aux fins d'améliorer leurs conditions matérielles et sociales, leurs perspectives d'avenir ou celles de leur famille*¹⁵ ». La crise migratoire à laquelle l'Europe est actuellement confrontée est notamment symbolisée par des photos marquantes de bateaux

¹¹ PLUMMER William, « Cinq ans de flux migratoires racontés en une carte », *LeFigaro.fr*, 24/06/2015, <http://www.lefigaro.fr/international/2015/06/24/01003-20150624ARTFIG00224-cinq-ans-de-flux-migratoires-racontes-en-une-carte.php>

¹² Cf Annexe 4 : Evolution du nombre de migrants entrés illégalement dans l'Union Européenne entre 2009 et 2014, p.IV

¹³ PLUMMER William, « Cinq ans de flux migratoires racontés en une carte », *LeFigaro.fr*, 24/06/2015, <http://www.lefigaro.fr/international/2015/06/24/01003-20150624ARTFIG00224-cinq-ans-de-flux-migratoires-racontes-en-une-carte.php>

¹⁴ EUROSTAT, *europa.fr*, http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/images/2/24/Asylum_applications_%28non-EU%29_in_the_EU-28_Member_States%2C_2005%E2%80%932015_%28C2%B9%29_%28thousands%29_YB16-fr.png

¹⁵ PERRUCHOUD Richard, « Glossaire de la migration », *Organisation Internationale pour les Migrations*, 2007, p.45, http://publications.iom.int/system/files/pdf/iml_9_fr.pdf

pneumatiques surchargés de migrants tentant de rejoindre l'Europe, ou de ces migrants tentant désespérément d'escalader les barrières frontalières de Ceuta pour rejoindre le territoire européen^{16,17,18}. En réalité il existe de nombreuses typologies, et sous définitions sous le terme de « migrant ». Par exemple, dans le glossaire des migrations produit par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), on trouve des dizaines de sous catégories, telles que : migrants de longue durée, de courte durée ; migrants en situation régulière ou irrégulière ; migrants illégaux, économiques, qualifiés¹⁹ etc. Une distinction souvent observée dans les différents écrits traitant de cette crise migratoire est la différenciation entre demandeurs d'asile, réfugiés et migrants économiques :

“Les vagues continues de migrants économiques et de réfugiés politiques qui viennent se fracasser contre les frontières (extérieures ou intérieures) et autres murs érigés par les Européens ne peuvent que nous interpellier.”²⁰

« La question du migrant dit « économique », par opposition au réfugié, est devenue un enjeu politique. Un argument électoral.²¹ »

« Face à une problématique humanitaire et économique aussi urgente, l'une des questions centrales concerne le statut de ces personnes. Entrent-elles sans visa en Europe pour des raisons économiques ou pour trouver une protection internationale ? Deux cas de figure pour lesquels l'Europe apporte des réponses diamétralement opposées.²² »

¹⁶ LETTA Enrico, « Après le naufrage à Lampedusa, l'Italie décrète un deuil national », *LeMonde.fr*, 03/10/2013, http://www.lemonde.fr/europe/article/2013/10/03/naufrage-meurtrier-d-une-embarcation-de-migrants-pres-de-lampedusa_3488951_3214.htm

¹⁷ Cf Annexe 5 : La frontière de Ceuta franchie par les migrants, p.IV

¹⁸ Cf Annexe 6 : La traversée de la Méditerranée, p.V

¹⁹ PERRUCHOU Richard, « Glossaire de la migration », *Organisation Internationale pour les Migrations*, 2007, p.45-47, http://publications.iom.int/system/files/pdf/iml_9_fr.pdf

²⁰ BELIGH Nabli, “La crise migratoire : une crise existentielle européenne”, *Huffingtonpost.fr*, 31/08/2015, http://www.huffingtonpost.fr/beligh-nabli/-/crise-migratoire-europe_b_8062102.html

²¹ MIGNON Thomas, « Check Point ; plus de “migrants économiques” que de réfugiés vers l'Europe », *PublicSénat*, 27/03/2017, <https://www.publicsenat.fr/article/politique/check-point-plus-de-migrants-economiques-que-de-refugies-vers-l-europe-57943>

²² LORENZO Sandra, « Migrants économiques ou réfugiés ? Un démographe français fait le point », *Huffpost*, 05/10/2016, http://www.huffingtonpost.fr/2016/04/06/migrants-economiques-refugies-demographe-francais_n_9617706.html

Un demandeur d'asile est une « *personne [qui] demande à obtenir son admission sur le territoire d'un Etat en qualité de réfugié et en attendant que les autorités compétentes statuent sur sa requête* »²³. Le statut de réfugié quant à lui est défini dans le premier article de la convention relative au statut des réfugiés des Nations Unies²⁴ :

*« personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. »*²⁵

Ainsi, en droit international, le réfugié est le migrant qui a obtenu le droit d'asile et qui peut donc bénéficier des droits et de la protection garantie par l'obtention de ce statut. Cette protection doit être fournie par l'Etat dans lequel la demande a été formulée. Dans le discours médiatique populaire on oppose souvent les demandeurs d'asile et les réfugiés aux « *migrants économiques* », c'est à-dire : « *les migrants quittant leur pays d'origine pour s'installer sur le territoire d'un Etat étranger afin d'améliorer leurs conditions d'existence.* » En effet, comme le précise la définition de l'OIM : « *ce terme peut être utilisé pour distinguer ces personnes des réfugiés fuyant les persécutions* ». De plus, « *il s'applique également aux personnes essayant d'entrer dans un pays sans autorisation ou en usant de procédures d'asile sans motif légitime [...]* »²⁶. On note donc une certaine connotation négative lorsque l'on parle de « migrants économiques », et on constate que cette opposition entre migrants légitimes et illégitimes ressort dans l'opinion populaire. Il faut d'ailleurs préciser que le concept de crise migratoire a lui-même une connotation négative. En effet, on ne parle pas de crise migratoire simplement

²³ PERRUCHOUD Richard, « Glossaire de la migration », *Organisation Internationale pour les Migrations*, 2007, p.17, http://publications.iom.int/system/files/pdf/iml_9_fr.pdf

²⁴ UNHCR, « La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés », *unhcr.org*, <http://www.unhcr.org/fr/convention-1951-relative-statut-refugies.html>

²⁵ PERRUCHOUD Richard, « Glossaire de la migration », *Organisation Internationale pour les Migrations*, 2007, p.70, http://publications.iom.int/system/files/pdf/iml_9_fr.pdf

²⁶ *Ibidem*

face à une augmentation des flux migratoires mais quand ces derniers sont considérés comme trop importants et dérangeants par le ou les pays d'accueil.

De fait, les politiques européennes cherchent pour la plupart à mettre fin à ces flux irréguliers, voir refusent d'aider les pays européens les plus touchés par cette arrivée massive, en refusant d'accueillir sur leurs territoires une partie des migrants, ce qui permettrait de soulager les pays les plus touchés tels que l'Italie ou encore la Grèce.

« L'Europe veut « endiguer » les flux migratoires »²⁷

« Migrants : l'Union européenne durcit les contrôles aux frontières »²⁸

« Quotas de réfugiés en Europe : la solution qui fâche »²⁹

« Bras de fer dans l'UE : quatre pays européens toujours opposés aux quotas »³⁰

Tout comme dans le cas des individus, une distinction est opérée dans le type de flux entre migrations régulières et irrégulières. Les migrations irrégulières pouvant être définies comme suit :

« Migrations internationales contrevenant au cadre légal du pays d'origine, de transit ou de destination. Il n'y a pas de définition universellement acceptée de la migration irrégulière. Dans la perspective du pays de destination, il s'agit de l'entrée, du séjour et du travail illégal dans le pays, impliquant que le migrant n'a pas les autorisations nécessaires ou les documents requis selon la loi d'immigration pour entrer, résider et travailler dans le pays en question. Dans la perspective du pays d'origine, l'irrégularité s'avère par exemple

²⁷ LEBEL Frédérique, « L'Europe veut « endiguer » les flux migratoires », *rfi.fr*, 03/07/2017, <http://www.rfi.fr/emission/20170703-europe-immigration-flux-migratoires-afghans-soudanais-france-italie-allemande>

²⁸ LA TRIBUNE, « Migrants : l'Union européenne durcit les contrôles aux frontières », *latribune.fr*, 14/09/2015, <http://www.latribune.fr/economie/union-europeenne/migrants-l-union-europeenne-muscle-operations-et-contrôles-aux-frontieres-504942.html>

²⁹ BOUDET Alexandre, « Quotas de réfugiés en Europe : la solution qui fâche (et que le Royaume-Uni a le droit de refuser) », *huffingtonpost.fr*, 05/10/2016, http://www.huffingtonpost.fr/2015/05/13/quotas-refugies-europe-solution-qui-fache-royaume-uni-peut-refuser_n_7266868.html

³⁰ France 24, « « Bras de fer dans l'UE : quatre pays européens toujours opposés aux quotas », *France24.fr*, 23/09/2015, <http://www.france24.com/fr/20150923-sommet-europeen-migrants-crise-migratoire-pays-est-hongrie-slovaquie-quotas>

lorsqu'une personne franchit une frontière internationale sans un passeport ou un document de voyage valide, ou ne remplit pas les exigences administratives pour quitter le pays. »³¹

Autrement dit, on fait référence à des migrants qui se trouvent en situation irrégulière, c'est-à-dire « *un migrant contrevenant à la réglementation du pays d'origine, de transit ou de destination, soit qu'il soit entré irrégulièrement sur le territoire d'un Etat, soit qu'il s'y soit maintenu au-delà de la durée de validité du titre de séjour, soit encore qu'il se soit soustrait à l'exécution d'une mesure d'éloignement* »³². En plus du terme de « *migration irrégulière* », on entend également parler de « *migration clandestine* » ou de « *migration illégale* ». Au cours de ce mémoire nous utiliserons ces 3 expressions indifféremment.

Dans le cadre de la crise migratoire qui touche l'Europe, on fait référence aux migrations irrégulières et comme en témoignent les citations transcrites plus haut, il y a parfois une perception quelque peu négative de ces migrations. Néanmoins, la frontière entre migrations irrégulières et régulières est parfois très floue : « *Rien n'est plus confus en effet que la typologie des migrants la plus couramment employée aujourd'hui. Les oppositions entre migrations régulières et irrégulières ou « non documentées » ne sont pas toujours très pertinentes tant la porosité est forte entre ces catégories.*³³ » Premièrement, il est important de distinguer le fait d'entrer de manière irrégulière sur un territoire du fait de résider irrégulièrement sur un territoire. Ainsi, une personne peut entrer légalement dans un pays, mais se retrouver en situation irrégulière en restant sur place au-delà de la date limite de son visa. De même, une personne peut entrer illégalement dans un pays et voir postérieurement sa situation se régulariser³⁴. Deuxièmement, la distinction entre migrant régulier et irrégulier n'est pas forcément pertinente et est souvent trompeuse ; « *A Malte par exemple près de la moitié des migrants, pourtant surnommés « klandestini », sont des demandeurs d'asile ou bénéficient d'un*

³¹ PERRUCHOUD Richard, « Glossaire de la migration », *Organisation Internationale pour les Migrations*, 2007, p.50, http://publications.iom.int/system/files/pdf/iml_9_fr.pdf

³² *Ibidem*, p.46

³³ BERNARDIE-TAHIR Nathalie, SCHMOLL Camille, "Iles, frontières et migrations méditerranéenne : Lampedusa et les autres", *L'espace politique*, 08/04/2015, <https://espacepolitique.revues.org/3333>

³⁴ DE HAAS Hein, "The myth of Invasion: Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union", *Oxford International Migration Institute*, 2007, 83p., <http://heindehaas.com/Publications/de%20Haas%202007%20Irregular%20migration%20from%20West%20Africa%20.pdf>

*statut de protection (réfugié, protection subsidiaire, protection humanitaire, etc.) et sont donc « documentés », en situation régulière. »*³⁵. Par ailleurs, nous le constaterons dans l'étude des routes migratoires, ce sont très souvent les mêmes routes qui sont empruntées par les migrants dits réguliers ou irréguliers. Pour simplifier, dans le cadre de ce mémoire, aucune distinction ne sera faite quant au statut des individus et nous engloberont toutes les personnes alimentant les flux migratoires au sein du terme de « migrants ». Par ailleurs, comme nous le constaterons plus tard, les passeurs, auxquels ont recours les migrants afin de rejoindre l'Europe, ne font aucune distinction en fonction des motivations des migrants.³⁶

Par ailleurs, il semblerait que les flux migratoires en direction de l'Europe depuis 2013, soient « *d'un nouveau type* »³⁷. En effet, auparavant, les mouvements migratoires étaient plus faciles à cerner. Les personnes constituant ces flux partaient d'un endroit identifié pour un endroit identifié et fuyaient tous le même contexte. On peut notamment citer l'exemple des réfugiés des Balkans dans les années 1990 qui cherchaient à rejoindre l'Europe pour fuir le conflit qui faisait rage dans la région.

En raison des modifications du contexte international, les flux migratoires se sont diversifiés, tant au niveau des pays d'origine, qu'au niveau des raisons du départ. Jean-Baptiste Noe parle de « *flux multi territorial* » Cela se traduit par une diversification des origines des migrants tentant de rejoindre l'Europe et par une multiplication des routes migratoires empruntées. On peut notamment citer le mouvement des « *printemps arabes* », mouvement populaire aboutissant parfois à des conflits armés³⁸, entraînant de nombreuses personnes à fuir l'insécurité de leur pays. Autre exemple, en 2011, à la suite de la révolution tunisienne, on assiste à l'arrivée de plus de 30 000 tunisiens qui traversent la méditerranée pour rejoindre l'Europe³⁹. De plus, l'insécurité croissante et le contexte conflictuel dans de nombreux pays

³⁵BERNARDIE-TAHIR Nathalie, SCHMOLL Camille, "Iles, frontières et migrations méditerranéenne : Lampedusa et les autres", *L'espace politique*, 08/04/2015, <https://espacepolitique.revues.org/3333>

³⁶CARRERA Sergio, GUILD Elspeth, "Irregular Migration, Trafficking and Smuggling of Human Beings. Policy Dilemmas in the EU", *Center for European Policy Studies*, 2016, Brussels? <https://www.ceps.eu/system/files/Irregular%20Migration,%20Trafficking%20and%20SmugglingwithCovers.pdf>

³⁷Jean-Baptiste, "Le défi migratoire. L'Europe ébranlée", *Bernard Giovanangeli Editeur*, France, 2015, p.7

³⁸NOE Jean-Baptiste, "Le défi migratoire. L'Europe ébranlée", *Bernard Giovanangeli Editeur*, France, 2015, p.27

³⁹ADAL Laura, REITANO Tuesday, SHAW Mark, "Smuggled Futures: The dangerous path of the migrant from Africa to Europe", *The Global Initiative Against Transnational Organized Crime*, May 2014, <http://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2014/05/2014-crime.pdf>

poussent les personnes à fuir, en quête de sécurité, autant d’Afrique que du Moyen-Orient ou encore de l’Asie du Sud. On peut notamment citer la guerre en Syrie mais également l’insécurité qui se perpétue en Afghanistan, en République démocratique du Congo, au Mali... Au-delà de la dimension conflictuelle et sécuritaire, les raisons de fuir peuvent être multiples. L’Afrique connaît une forte croissance démographique, parmi les plus élevées au monde, mais avec un niveau de vie qui reste très bas. Les disparités économiques et sociales sont donc fortes dans ces pays. Nombreux sont donc ceux qui recherchent de nouvelles opportunités au-delà de la Méditerranée. La baisse des capacités libyennes, notamment à contrôler ses frontières, entraîne par ailleurs une augmentation du nombre d’arrivées en Italie. Nous étudierons ultérieurement plus en détail les origines des migrants tentant de rejoindre l’Europe et les raisons de leur fuite.

Une des conséquences de la diversification des origines de ces flux est la diversification et la multiplication des routes migratoires. On dénombre ainsi quatre routes principales utilisées pour atteindre l’Europe dans le cadre de cette crise migratoire⁴⁰. Premièrement, la route des Balkans occidentaux⁴¹. Elle est majoritairement empruntée par les individus venant de Syrie, d’Irak et d’Afghanistan. Elle consiste à entrer en Europe par la Grèce, à la frontière Turque et à remonter jusqu’au nord de l’Europe en passant par la Macédoine, la Serbie, la Hongrie et l’Autriche avant d’atteindre l’Allemagne et éventuellement la Suède. En 2014, elle aurait été empruntée par 43357 personnes⁴². Néanmoins le choix de cette route a grandement diminué suite aux initiatives européennes, notamment hongroises, slovènes et serbes visant à fermer la route des Balkans⁴³. Ces initiatives s’illustrent par la construction d’un mur entre la Hongrie et la Serbie afin d’empêcher la traversée de la frontière⁴⁴. De plus, la Slovénie et la Serbie ont toutes deux pris la décision, en 2016, de mettre fin au transit des migrants sans papiers sur leurs territoires, laissant uniquement entrer les personnes franchissant la frontière pour des raisons humanitaires ou souhaitant demander l’asile sur leurs territoires. La route de la Méditerranée

⁴⁰ Cf Annexe 7 : Les principales routes migratoires vers l’Union Européenne, p.VI-VII

⁴¹ ARTE, « La route des Balkans », *arte.tv*, 10/03/2016, <http://info.arte.tv/fr/la-route-des-balkans>

⁴² BARRAL Véronique, « Cartes principales des routes migratoires vers l’Europe », *rfi.fr*, 31/08/2015, <http://www.rfi.fr/europe/20150831-infographie-carte-interactive-principales-routes-migratoires-vers-europe>

⁴³ LE FIGARO, « La route des Balkans se ferme un peu plus aux migrants », *lefigaro.fr*, 09/03/2016, <http://www.lefigaro.fr/international/2016/03/08/01003-20160308ARTFIG00416--minuit-la-route-des-balkans-se-fermera-aux-migrants.php>

⁴⁴ LE MONDE, « Le mur anti-migrants achevé entre la Hongrie et la Serbie », *LeMonde.fr*, 29/08/2015, http://www.lemonde.fr/europe/article/2015/08/29/le-mur-anti-migrants-acheve-entre-la-hongrie-et-la-serbie_4740275_3214.html

orientale est également empruntée par les populations tentant de fuir le conflit actuel au levant et les tensions persistantes en Afghanistan. Elle consiste également à rejoindre l'Europe par la Grèce, mais en traversant la Méditerranée au départ de la Turquie. En 2014 elle a été empruntée par 50834 personnes. Une autre option visant à atteindre l'Europe en traversant la Méditerranée est la route de Méditerranée centrale, qui a permis en 2014 à 170 664 migrants de rejoindre l'Europe⁴⁵. Il s'agit alors d'atteindre l'Italie, et plus particulièrement l'île italienne de Lampedusa, en partant de l'Afrique du Nord, majoritairement de La Libye. Elle concerne principalement des personnes fuyant l'Afrique Subsaharienne et le Moyen-Orient. Pour finir, la route de Méditerranée occidentale, qui a enregistré 7842 passages en 2014, consiste à rejoindre l'Europe au départ du Maroc par les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla ou le détroit de Gibraltar. Bien que nous allions évoquer l'ensemble de ces routes, nous porterons une attention particulière à la route de Méditerranée centrale, qui est désormais la plus empruntée. Nous nous interrogerons par ailleurs sur la raison de sa « popularité ». On constate donc que ce sont les départs de Libye qui sont désormais les plus nombreux, mais comment les routes migratoires sont-elles choisies ? Qu'est ce qui influence le choix d'une route plutôt qu'un autre ? Cette observation se base sur les données publiées par Frontex. Néanmoins les chiffres varient selon les sources et ne se basent pas forcément sur les mêmes indicateurs. Les données utilisées sont donc souvent contestables. Toutefois, l'étude des différentes routes migratoires basée uniquement sur des chiffres publiés par Frontex permet de saisir le volume de ces flux et d'effectuer une comparaison.

Peu importe la route empruntée, la traversée de la méditerranée est très risquée. Par ailleurs, elle n'est souvent que l'étape finale d'un long voyage entrepris depuis le pays d'origine. En effet, si l'on prend l'exemple des personnes cherchant à fuir l'Afghanistan, elles traversent d'abord le Pakistan, l'Iran puis la Turquie afin de finalement pouvoir tenter de rejoindre l'Europe. De même, avant d'entreprendre la traversée de la Méditerranée, un Somalien fuyant son pays doit traverser l'Ethiopie, le Soudan ainsi que la Libye⁴⁶. Au-delà des nombreuses pertes causées par cette traversée maritime à haut risque, causant plus de 5000

⁴⁵ BARRAL Véronique, « Cartes principales des routes migratoires vers l'Europe », *rfi.fr*, 31/08/2015, <http://www.rfi.fr/europe/20150831-infographie-carte-interactive-principales-routes-migratoires-vers-europe>

⁴⁶ Cf Annexe 7 : Les principales routes migratoires vers l'Union Européenne, p.VI-VII

morts en 2016⁴⁷, l'immensité des distances et la difficulté du terrain à terre présentent également de nombreux risques, à l'origine de nombreuses pertes. On peut par exemple citer la traversée du Sahara, désert considéré comme « l'autre tombeau des migrants »⁴⁸. Dès lors, face à la quasi impossibilité d'effectuer ces traversées sans aide, une grande majorité des migrants a recours à des passeurs. En effet, dans un rapport publié en 2016, Europol affirmait qu'au moins 90% des migrants arrivés en Europe avaient eu recours à des passeurs⁴⁹. Un passeur étant qualifié par l'OIM comme « *l'intermédiaire qui, dans le cadre d'un contrat conclu avec des personnes, assure de façon illicite leur transport à travers une frontière internationalement connue d'un Etat afin d'obtenir un avantage financier ou un autre avantage matériel.* »⁵⁰. Cette activité qui consiste à avoir recours à un passeur afin de se rendre d'une destination à une autre est définie dans le « *Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale de 2000* », dans l'article 3,a⁵¹. On parle alors de « *smugling* » traduit par « *trafic illicite de migrants* » en français, autrement dit « *le fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un Etat Partie d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet Etat* »⁵². En d'autres termes c'est l'activité qui consiste à faire passer clandestinement des migrants d'un endroit à un autre en échange d'une contrepartie. Dès lors, nous parlerons également d'assistance ou de passage clandestin de migrants. Ce phénomène bien que nullement nouveau, est encore peu connu et mal maîtrisé et est actuellement en pleine expansion. Il convient donc de s'intéresser à son fonctionnement, son organisation, à la structure de ses réseaux ainsi qu'à leurs modes opératoires. De même, il s'agit de se demander pourquoi les migrants ont recours à des passeurs ? N'y a-t-il pas d'autres moyens d'opérer leur voyage ? Est-ce l'option-là plus facile ?

⁴⁷ Cf Annexe 3 : Arrivées et décès en Mer Méditerranéen en 2016, p. III

⁴⁸ RFI, « Le Sahara, l'autre tombeau des migrants », *rfi.fr*, 17/06/2016, <http://www.rfi.fr/afrique/20160617-sahara-tombeau-naturel-migrants-desert-niger-algerie-migrations>

⁴⁹ Europol, « Migrant smuggling in the EU », *Europol.europa.eu*, 02/2016,

https://www.europol.europa.eu/sites/default/files/documents/migrant_smuggling_europol_report_2016.pdf

⁵⁰ PERRUCHOUD Richard, « Glossaire de la migration », *Organisation Internationale pour les Migrations*, 2007, p.57, http://publications.iom.int/system/files/pdf/iml_9_fr.pdf

⁵¹ UNITED NATIONS, « Protocol against the Smuggling of Migrants by Land, Sea and Air, supplementing the United Nations Convention against Transnational Organized Crime », *unodc.org*, 2000, https://www.unodc.org/documents/southeastasiaandpacific/2011/04/som-indonesia/convention_smug_eng.pdf

⁵² PERRUCHOUD Richard, « Glossaire de la migration », *Organisation Internationale pour les Migrations*, 2007, p.82, http://publications.iom.int/system/files/pdf/iml_9_fr.pdf

La moins couteuse ? La plus sûre ? Ainsi, nous chercherons à comprendre et à expliquer l'importance du trafic illicite de migrants dans le cadre de cette crise migratoire à laquelle l'Europe fait actuellement face. Comment expliquer l'importance du trafic illicite de migrants dans le cadre de la crise migratoire à laquelle l'Europe fait actuellement face ?

Afin de répondre à cette question, il convient dans un premier temps de s'intéresser de plus près à cette crise migratoire. Qu'est ce qui est à l'origine de cette crise ? Comment expliquer cette multiplication et cette diversification des flux migratoires en provenance de l'Europe ? Qu'est-ce qui pousse ces personnes à partir ; à entreprendre un voyage potentiellement mortel afin d'atteindre l'Europe ? Au cours du premier chapitre, nous explorerons l'hypothèse selon laquelle l'augmentation des flux migratoires et leurs diversifications donnant lieu à la fameuse crise migratoire seraient le résultat d'une évolution du contexte géopolitique. Dans un premier temps, il s'agira d'étudier l'origine de ces flux, autrement-dit nous chercherons à savoir d'où proviennent ces migrants et ce qui les pousse à partir. Nous nous appuierons notamment sur des études de cas précises afin de mieux saisir la situation dans les pays d'où les migrants sont principalement originaires et afin de mieux comprendre leurs motivations. Ainsi, si notre hypothèse est vérifiée, cela confirmerait que face au contexte géopolitique délétère, la fuite répondrait à l'espoir de trouver une situation meilleure en Europe. Par ailleurs, il paraît pertinent de s'intéresser plus précisément au cas de la Libye, désormais considéré comme le principal pays de transit dans les flux migratoires vers l'Union européenne. La Libye connaissant un fort passé migratoire, autant en lien avec le reste de la région qu'avec l'Europe, a récemment connu de nombreux changements géopolitiques. Il s'agit donc de s'intéresser à la corrélation entre ces évolutions et la crise migratoire européenne. Si notre hypothèse est vérifiée, le changement de contexte géopolitique en Libye aurait alimenté les flux migratoires vers l'Union Européenne et donc participé à l'émergence de cette crise migratoire. Il conviendra également de s'interroger sur un éventuel lien de causalité entre l'évolution du contexte géopolitique, l'augmentation des flux migratoires vers l'Union européenne et le recours aux passeurs dans ce contexte. Autrement dit, afin de répondre à notre problématique, il s'agit également d'étudier l'éventuelle corrélation, s'il y a une corrélation, entre l'évolution du contexte géopolitique et l'augmentation du nombre de migrants ayant recours à des passeurs.

Après avoir contextualisé la crise migratoire en s'intéressant à son origine il conviendra de se concentrer dans un deuxième temps sur la réaction européenne face à cette crise migratoire et face à cet afflux de migrants sur son territoire, ainsi qu'aux conséquences de l'attitude européenne. Nous étudierons alors l'hypothèse selon laquelle le repli européen dans le cadre de cette crise aurait accru les migrations irrégulières et donc favorisé l'essor du trafic illicite de migrants. Il s'agira d'étudier les différentes réactions européennes face à cette crise ; plus précisément, nous verrons que ce repli européen c'est autant traduit par la fermeture, la militarisation de ses frontières et une politique de découragement à l'immigration ; que par une politique extérieure agressive cherchant à réduire ces flux migratoires. Si notre hypothèse est vérifiée, le repli européen face à ces flux migratoires aurait effectivement fait basculer les migrants dans l'immigration irrégulière, ne laissant que très peu de canaux de migrations régulières ouverts. Ainsi, du fait des faibles possibilités de migrations régulières et de la difficulté des traversées, la majorité des migrants doivent opérer le trajet jusqu'à l'Europe clandestinement, favorisant ainsi l'essor du trafic illicite de migrants, notamment via des passeurs. Nous étudierons en effet, dans le cadre du second chapitre, l'hypothèse selon laquelle que face à cette fermeture européenne, la demande pour les services des passeurs aurait augmenté, et ces derniers y auraient répondu par une augmentation de l'offre soit une augmentation de leur activité. Dès lors il semblerait que le trafic illicite de migrants puisse être étudié comme n'importe quel autre marché, néanmoins nous avons constaté que son caractère illégal plonge les migrants dans une grande vulnérabilité où le respect de leurs droits sont souvent bafoués.

Nous verrons dans une dernière partie que face à l'importance du trafic illicite de migrants, en plus de politiques de lutte contre les migrations irrégulières, l'Union européenne s'est lancée dans la lutte contre le trafic illicite de migrants. Les Nations unies ont également œuvré afin de définir, pénaliser et encourager la lutte contre ce phénomène. Néanmoins il semblerait que malgré ces politiques de lutte contre ce phénomène, la part du trafic illicite de migrants dans la crise migratoire reste importante. Ainsi, l'hypothèse testée dans cette partie sera celle selon laquelle l'importance du trafic illicite de migrants s'expliquerait par l'inefficacité des politiques de lutte. D'une part, car elles seraient inadaptées aux réseaux de passeurs, dont les structures internes sont variées et complexe et la capacité d'adaptation importante. D'autre part du fait que tous les acteurs engagés dans la lutte contre ces pas

phénomènes n'ont pas les mêmes intérêts ni les mêmes priorités. On serait donc face à un certain manque de cohérence voir de coordination qui d'ajoute à la difficulté de bien définir et identifier le phénomène.

Première partie :

Entre accroissement des flux migratoires et
développement du trafic illicite de migrant.

Bien que le trafic illicite de migrants soit présenté comme émergent avec la crise migratoire qui touche actuellement l'Europe, c'est un phénomène ancien qui va de pair avec les mouvements de populations cherchant à fuir leurs pays pour une raison ou une autre. On peut évoquer les populations juives dans le cadre de la Seconde Guerre mondiale qui avaient recours à des passeurs afin de fuir le régime antisémite qui régnait alors sur l'Europe⁵³. Ou encore la vague d'Albanais cherchant à rejoindre en masse l'Italie à partir des années 1990, face à la chute du régime communiste, l'insécurité croissante liée aux guerres balkaniques et à l'extrême pauvreté du pays. Cette volonté de migrer en direction de l'Italie a entraîné le développement de l'industrie du trafic illicite de migrants, la traversée de la mer Adriatique nécessitant effectivement le recours à un passeur⁵⁴. Ce phénomène qui semblait oublié, fait désormais la une de l'actualité dans le contexte de la crise migratoire à laquelle doit actuellement faire face l'Union Européenne. Néanmoins on trouve des différences d'interprétation quant à la corrélation entre les deux phénomènes : serait-ce le développement de l'industrie des passeurs qui a permis à un nombre important de migrants de rejoindre l'Europe qui serait à l'origine de cette crise migratoire ? Ou inversement, les réseaux de passeurs se développeraient-ils face à l'opportunité que présente pour eux l'explosion des flux migratoires en direction de l'Europe ? Avant de pouvoir répondre à ces questions, il convient d'étudier de plus près cette crise migratoire et de chercher à comprendre ses origines. Autrement dit, quelles sont les explications d'une augmentation soudaine de ces flux migratoires en direction de l'Europe ? Afin de répondre à ces interrogations nous étudierons dans un premier temps l'origine des migrants, et tenterons de comprendre ce qui les pousse à quitter leurs pays pour rejoindre l'Europe. Dans un second temps nous nous intéresserons au cas de la Libye, qui depuis les récentes évolutions géopolitiques, notamment *issues des révolutions arabes*, est passée d'un pays de destination à un pays de transit. Elle est en effet devenue le principal point de départ pour rejoindre l'Europe. Nous chercherons à savoir, dans le cadre de cette partie si ces flux de migrants, à l'origine de cette crise migratoire, sont les conséquences de l'évolution du contexte géopolitique.

⁵³ CARRERA Sergio, GUILD Elspeth, "Irregular Migration, Trafficking and Smuggling of Human Beings. Policy Dilemmas in the EU", *Center for European Policy Studies*, 2016, <https://www.ceps.eu/system/files/Irregular%20Migration,%20Trafficking%20and%20SmugglingwithCovers.pdf>

⁵⁴ LUTTERBECK Derek, "Policing Migration in the Mediterranean", *The Geneva Centre for Security Policy*, 03/2006, 24p., http://www.comune.modena.it/europedirect/europa-in-diretta-1/attivita/pdf_materiali_locandine/fabio-caffio-1/articolo-lutterbeck.pdf

Chapitre 1 : A l'origine des flux migratoires : Pourquoi partir ?

Au 19^{ème} siècle, Ravenstein publie ce que l'on considère aujourd'hui comme les premières théories relatives aux migrations. Il formule, au sein de deux articles, « *les lois des migrations* » selon lesquelles il y aurait une corrélation entre migration et développement et stipule que les migrations seraient majoritairement économiques. En 1966, Lee, révisé la théorie de Ravenstein et propose un nouveau cadre analytique des migrations. Selon son analyse la décision de migrer se fait selon un certain nombre de facteurs relatifs aux pays d'origine et aux pays de destination. Bien que Lee n'ait jamais utilisé l'expression lui-même, sa théorie est désormais connue sous le nom de « *push-pull* » model. Selon ce dernier, de nombreux facteurs, notamment environnementaux, démographiques et économiques, influenceraient la décision de migrer.⁵⁵ Par facteurs « push » on fait référence aux facteurs poussant les personnes à quitter leurs pays. Autrement dit, ce sont les conditions sociales, les conditions économiques dans le pays d'origine qui poussent à partir. A l'inverse, les facteurs « pull » font référence à ce qui attire les migrants dans le pays de destination choisi. Dans le premier cas, c'est le contexte existant dans le pays d'origine qui pousse à la migration et dans le second cas c'est le contexte et les perspectives de changement de vie offertes par un autre pays qui poussent les personnes à partir.⁵⁶

Ainsi nous chercherons dans un premier temps à comprendre si le contexte géopolitique dans les pays d'origine des migrants constitue un facteur « push » entraînant les migrants à quitter leurs pays. A cette fin, il conviendra de s'intéresser de plus près aux nationalités des principaux groupes de personnes cherchant à rejoindre l'Europe dans le cadre de cette crise

⁵⁵ HEIN DE HAAS, "Migration and development. A theoretical perspective", *International Migration Institute*, 2008, <https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjJ2IPg0PrVAhWQJIAKHba8AYMQFgguMAE&url=https%3A%2F%2Fwww.imi.ox.ac.uk%2Fpublications%2Fwp-09-08%2F%40%40download%2Ffile&usq=AFOjCNFdsS3XOXh4vuE8k8oAT8Wo3OpsXw>

⁵⁶ MAKS BANENS, "Les migrations internationales vues de l'Europe », *Les Mondes du travail*, 2009, pp.31-42, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00411271/document>

migratoire. Mais il s'agira également d'analyser de plus près la situation dans leurs pays afin de comprendre si elle peut constituer une motivation au départ. Puis nous nous intéresserons aux facteurs « pull », autrement dit nous étudierons les motivations à la migration que peuvent offrir les pays d'accueil.

Fuir face à l'insécurité

L'Europe a toujours connu de fortes migrations. Jusqu'aux années 1980, les flux migratoires vers l'Europe sont essentiellement alimentés par des Maghrébins à la recherche de meilleures situations économiques en Europe ainsi que par des étudiants. A partir des années 1990 les Maghrébins sont peu à peu rejoints par des Nigériens, Sénégalais, Ghanéens puis par des migrants originaires de divers pays d'Afrique subsaharienne. Dans les années 2000 ces derniers ont fini par être numériquement supérieurs aux Maghrébins⁵⁷. Ainsi, l'Europe connaît depuis quelques années une augmentation ainsi qu'une diversification des flux migratoires dans sa direction. Les migrants proviennent en effet de pays de plus en plus nombreux et de pays de plus en plus lointains. Par exemple, s'il l'on prend les données Eurostat, parmi les demandeurs d'asile en Europe au deuxième trimestre de 2015 on trouvait aussi bien des Syriens que des Afghans, des Albanais, des Erythréens, des Pakistanais, des Nigériens, des Ukrainiens, des Somaliens⁵⁸... Selon ces sources, les Syriens demandant l'asile sont majoritaires avec 21%, suivis par les Afghans avec 13%. Néanmoins il est important de manier les chiffres avec précaution. Selon les sources, la méthode utilisée, la période étudiée, la méthode de récolte des données et ce que l'on mesure, ces chiffres peuvent significativement varier. Ainsi, ce n'est pas parce que les Syriens sont les plus nombreux à demander l'asile qu'ils constituent le groupe de migrants le plus important en Europe dans le cadre de cette crise. En plus des nationalités citées, on constate également que de plus en plus de migrants en provenance du continent africain entreprennent de traverser la Méditerranée pour rejoindre l'Europe. Nous pouvons ainsi rajouter les Guinéens, les Ivoiriens, les Gambiens, les Sénégalais, les Maliens les Soudanais⁵⁹... L'intérêt ici n'est pas de comparer les chiffres mais d'avantage de saisir la diversité des origines et donc des flux. En effet, nous allons tenter de comprendre ce qui pousse l'ensemble de ces personnes à quitter leurs pays pour rejoindre l'Europe. Quelles sont leurs motivations au

⁵⁷ DE HAAS Hein, "The myth of Invasion: Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union", *Oxford International Migration Institute*, 2007, p.26, <http://heindehaas.com/Publications/de%20Haas%202007%20Irregular%20migration%20from%20West%20Africa%20.pdf>

⁵⁸ Cf Annexe 8 : Primo-demandeurs d'asile dans l'UE par nationalité, deuxième trimestre 2015, p.VII

⁵⁹ Cf Annexe 9 : Top 10 des nationalités des arrivés en mer en Italie ventilés selon l'âge et le sex, p.VIII

départ ; la raison de leur fuite ; et quel est le profil de ces migrants ? Afin de tester notre hypothèse, nous étudierons le contexte géopolitique des pays d'origine des migrants, aussi diversifiés soient-ils, les amenant à quitter leurs pays.

Pour cela nous nous intéresserons d'abord à la région s'étendant du Moyen-Orient jusqu'à l'Asie centrale, région qui connaît des tensions depuis de nombreuses années, et où l'instabilité s'est d'autant plus accrue à la suite des Printemps arabes. L'Afrique regroupant une part importante des pays dont sont originaires les migrants, il conviendra également de s'intéresser à ce continent marqué par des dictatures, des conflits et autres instabilités.

Entre guerre totale et guerre civile sans en Orient

Lorsqu'on fait référence à l'insécurité provoquée par un conflit on pense tout de suite au conflit syrien qui aurait créé, ce que qualifie le UNHCR de « *plus grande crise humanitaire de notre ère* »⁶⁰. On enregistre en effet que dans le dernier quart de 2013 les arrivées syriennes en Europe ont dépassé toutes les autres nationalités, atteignant les 7000 personnes entre juillet et septembre 2013⁶¹. Proportion toujours importante en 2015, dans la mesure où les Syriens représentaient 31% des 92 800 migrants arrivés par la Méditerranée entre janvier et mai, selon les chiffres du UNCHR⁶².

C'est en 2011, à la suite des manifestations contre le régime de Bashar al-Assad dans le contexte des printemps arabes, que le conflit syrien débute. Comme nous le rappelle Paul Kalifeh, journaliste spécialiste des questions relatives au Moyen-Orient : « *Six ans plus tard, elle a déjà fait, selon l'ONU, 310 000 morts, des centaines de milliers de blessés et douze millions de réfugiés et déplacés, devenant ainsi un des conflits les plus meurtriers du XXIe*

⁶⁰ HUMAN RIGHTS WATCH, «The Mediterranean Migration Crisis. Why People Flee, What EU Should Do», *HumanRightsWatch*, 19/06/ 2015, p.2, <https://www.hrw.org/report/2015/06/19/mediterranean-migration-crisis/why-people-flee-what-eu-should-do>

⁶¹ Cf Annexe 10 : La population migratoire en 2013, p.IX

⁶² Cf Annexe 11 : Le nombre d'arrivées par la Méditerranée entre janvier et mai 2015, p.X

siècle, qui a généré la plus grave crise de réfugiés depuis la Seconde Guerre mondiale. »⁶³ Ce conflit qui « épargnait encore certaines régions à ses débuts »⁶⁴ est désormais devenu total, opposant une multitude d'acteurs parmi lesquels on trouve l'armée de Bachar Al-Assad, les opposants au régime auquel il faut ajouter l'Etat islamique qui a pris le contrôle d'une importante partie du territoire syrien, et les Kurdes qui se battent pour freiner cette progression et reprendre du territoire.

Les Syriens, sont ainsi face à une insécurité constante, sujets aux bombardements des milices pro-gouvernementales sur des zones civiles ; des arrestations arbitraires, des enlèvements ; ceux perçus comme des opposants au régime sont sujets à la torture. De même, les groupes armés non gouvernementaux seraient également responsables de sérieux crimes de guerre tels que des attaques envers les civils, l'utilisation de soldats enfants ou encore de la torture. Sans oublier la brutalité du régime imposé par l'Etat islamique dans les régions qu'il contrôle. On est donc en Syrie, face à une réelle insécurité poussant les Syriens à fuir dans le but d'assurer leur survie. Des témoignages de réfugiés syriens recueillis par *Human Rights Watch* font état de cette nécessité de fuir la violence et la guerre :

Mohamed, 30 ans, Raqqa, poussé à fuir face à la menace et aux violences imposées par l'Etat islamique : « *Ce qu'il se passe en Syrie est un crime international. Ici, ils ne font jamais de distinction entre les civils et les forces armées. Et ce n'est pas juste Assad. Il y a des groupes tels que l'Etat islamique qui font la même chose... La Syrie est devenue un pays brisé... Je suis parti il y a deux mois car je suis un activiste et j'ai peur qu'ils m'arrêtent et me battent beaucoup... »⁶⁵*

En deuxième position après les Syriens, ce sont les Afghans qui ont formulé le plus de demandes d'asile en Europe au cours du deuxième trimestre de 2015⁶⁶. Bien que ces chiffres évoluent au fil

⁶³KHALIFEH Paul, « En Syrie, quatre guerres dans un conflit », *rfi.fr*, 03/02/2017, <http://www.rfi.fr/hebdo/20170203-syrie-guerre-etat-islamique-russie-turquie-assad-alep-islamistes-kurdes-assad-hezbollah>

⁶⁴ POUCHARD Alexandre, « Syrie, Erythrée, Afghanistan... ce que fuient migrants et réfugiés », *lemonde.fr*, 10/09/2015, http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/09/09/syrie-erythree-afghanistan-l-etat-des-pays-que-fuient-migrants-et-refugies_4750327_4355770.html

⁶⁵ HUMAN RIGHTS WATCH, «The Mediterranean Migration Crisis. Why People Flee, What EU Should Do», *HumanRightsWatch*, 19/06/ 2015, p.6, <https://www.hrw.org/report/2015/06/19/mediterranean-migration-crisis/why-people-flee-what-eu-should-do>

⁶⁶ Cf Annexe 8 : Primo-demandeurs d'asile dans l'UE par nationalité, deuxième trimestre 2015, p.VIII

des années et que les Afghans puissent représenter une part plus ou moins importante des personnes migrant vers l'Europe selon la période étudiée, ces données mettent néanmoins en lumière l'importance de l'immigration afghane et nous pousse donc à nous intéresser de plus près à la situation en Afghanistan. Sans entrer dans les détails, il convient de rappeler que l'Afghanistan est un pays qui, depuis des nombreuses années, ne cesse d'alterner entre conflits, violences et occupations. Commençons par citer l'intervention soviétique entre 1978 à 1992, qui sera suivie d'une guerre civile entre 1992 et 1996 opposant les Talibans, les forces du gouvernement de Massoud et les Moudjahidines sous le lead d'Hekmatyar. Guerre civile qui se solve par la victoire des Talibans. Ces derniers vont faire de l'Afghanistan un Etat islamique au sein duquel la charia est strictement appliquée. L'extrémisme du régime et la réaction américaine aux attentats du 11 septembre entraine une intervention de l'OTAN donnant lieu à une nouvelle guerre en Afghanistan de 2011 à 2014⁶⁷. Malgré l'accord bilatéral de sécurité signé entre Kabul et Washington le 30 septembre 2014, autorisant le maintien de 10 000 soldats américains sur le sol afghan⁶⁸, une nouvelle période d'instabilité semble naitre en 2014 avec des pressions croissantes des insurgés talibans et en raison du déclin du respect des droits de l'Homme au sein du pays. En effet les Talibans et d'autres insurgés, se réclamant notamment de l'Etat islamique, n'ont cessé d'augmenter la fréquence des attaques dans des provinces du pays normalement considérées comme à l'abri, dans le nord du pays ainsi que dans le Sud causant le déplacement forcé de nombreux Afghans. L'UNHCR enregistrerait, uniquement pour mars 2015, 20 000 nouveaux déplacés internes. Il semble donc évident que l'Afghanistan n'est en aucun cas un pays sûr pour ses habitants, et ce contexte géopolitique constitue une motivation au départ pour de nombreux Afghans.

Mubarek de Parwan, au nord de l'Afghanistan : *« Les Talibans étaient très actifs dans notre région. Ils ont kidnappé l'un de mes proches, et lorsqu'ils ont découvert qu'il faisait partie de l'armée... Ils l'ont tué... Nous avons eu d'autres problèmes avec les Talibans. Ils demandaient de l'argent et nous demandaient de rejoindre les forces [armées] et de combattre le gouvernement. Chaque jour les Talibans prenaient des personnes et des*

⁶⁷ GOUËSET Catherine, « Chronologie de l'Afghanistan (1921-2013) », *lexpress.fr*, 20/06/2013, http://www.lexpress.fr/actualite/monde/asiе/chronologie-de-l-afghanistan-1921-2013_499047.html

⁶⁸ RFI, « Signature d'un accord de sécurité entre Kaboul et Washington », *rfi.fr*, 30/09/2014, <http://www.rfi.fr/moyen-orient/20140930-kaboul-signature-accord-securite-bilateral-etats-unis-soldats-otan-afghanistan-etats-unis>

*enfants pour des attaques suicides à la bombe. J'étais inquiet pour mes enfants, mes fils, qu'ils soient forcés de devenir des kamikazes. »*⁶⁹

Ainsi autant dans le cadre de l'Afghanistan que de la Syrie, on est face à des facteurs « push ». Autrement dit l'insécurité est telle dans ces pays qu'elle constitue une motivation au départ. Cette région n'est pas la seule à connaître une forte instabilité, nous allons maintenant nous pencher sur le cas de l'Afrique.

L'Afrique sous haute tension

L'Afrique connaît depuis de nombreuses années une forte instabilité politique. L'Afrique Subsaharienne par exemple a été la région la plus souvent victime de conflits⁷⁰. Elle fournit ainsi un grand nombre de migrants composant les flux migratoires dans le cadre de la crise migratoire européenne. On constate en effet que parmi le top 10 des nationalités arrivées en Europe par la Méditerranée en 2015 selon les données de MSF, 10 sont africaines⁷¹.

Parmi les 10 premières nationalités arrivées en Italie par la mer méditerranée en 2015, d'après les données MSF, on trouve les Nigériens⁷² avec 36 353 personnes. Depuis 2009, le Nigeria souffre de l'insurrection djihadiste menée par Boko Haram qui a entraîné l'entrée en guerre de l'Etat nigérian, du Niger, du Cameroun et du Tchad. Tous cherchent à défaire les troupes Salafistes de Boko Haram⁷³. Ce conflit a provoqué une « *réelle crise humanitaire qui*

⁶⁹ HUMAN RIGHTS WATCH, «The Mediterranean Migration Crisis. Why People Flee, What EU Should Do», *HumanRightsWatch*, 19/06/ 2015, p.8, <https://www.hrw.org/report/2015/06/19/mediterranean-migration-crisis/why-people-flee-what-eu-should-do>

⁷⁰ RFI, «Conséquences de l'instabilité politique de l'Afrique : la trappe de la dépendance à l'égard des matières premières», *rfi.fr*, 12/07/2012, <http://atelier.rfi.fr/forum/topics/cons-quences-de-l-instabilit-politique-de-l-afrique-la-trappe-de>

⁷¹ Cf Annexe 9 : Top 10 des nationalités des arrivés en mer en Italie ventilés selon l'âge et le sex, p.IX

⁷² *Ibidem*

⁷³ TIRTHANKAR Chanda, « Boko Haram en cinq actes : évolution de l'islam radical au Nigéria », *rfi.fr*, 13/05/2016, <http://www.rfi.fr/afrique/20160512-boko-haram-chrono-islam-radical-nigeria-terrorisme-coalition>

a touché plus de 14 millions de personnes »⁷⁴. Les Nigériens sont victimes de tortures, de violations des droits humains, de « *disparitions forcées* ». Des violences intercommunautaires ont par ailleurs éclaté dans de nombreuses régions du pays, conduisant à la fuite forcée de nombreux habitants. Ces témoignages permettent de constater la dangerosité de la situation au Nigeria :

Hamid Ibrahim, réfugié nigérian : « *La situation était très instable – des attaques avec de l’artillerie lourde, des bombes, des tirs de mitraillettes. Nous avons vu des proches se faire tuer. Des corps jonchaient le sol.* »

Fati Moussa, réfugiée nigériane : « *L’armée a commencé à tirer, mais ce qui était terrifiant c’était les membres du mouvement Boko Haram. Ils égorgaient les gens. Je l’ai vu de mes propres yeux. La nuit où les membres du Boko Haram sont venus dans le village, ils ont tiré sur tout le monde. Ils ont aussi battu tout le monde - hommes et femmes* ».

Par ailleurs, également selon les données publiées par MSF, 7138 Somaliens seraient arrivés en Italie par la mer en 2015. La Somalie connaît, depuis 2006, un conflit armé opposant le gouvernement fédéral de Somalie à des groupes d’opposition à la fois islamistes et claniques. Le pays est en effet très marqué par différentes appartenances claniques ayant donné lieu à une guerre civile dans les années 1990, entraînant la fragmentation du territoire somalien. Plus tard, ces tensions ont notamment conduit à l’intervention de l’Ethiopie de 2006 à 2008 afin de lutter contre les différents groupes islamistes en présence. La guerre continue de faire rage en Somalie opposant les forces du gouvernement fédéral somalien et les soldats de maintien de la paix de la Mission de l’Union africaine en Somalie (AMISOM), au groupe armé Al Shabab.⁷⁵ Groupe à l’origine d’attaques meurtrières quotidiennes, visant les civils, dans les régions contrôlées par le gouvernement comme Mogadishu. En réalité, il semblerait que l’ensemble des forces en présence soient responsables d’attaques indiscriminées, de violences sexuelles et d’arrestations et détentions arbitraires⁷⁶. Le gouvernement n’est par ailleurs pas parvenu à fournir un climat de sécurité à ses citoyens dans les zones qu’il contrôle, où les déplacés internes continuent de

⁷⁴ AMNESTY INTERNATIONAL, “Nigeria 2016/2017”, *amnesty.org*, 2017, <https://www.amnesty.org/fr/countries/africa/nigeria/report-nigeria/>

⁷⁵ AMNESTY INTERNATIONAL, “Somalie 2016/2017”, *amnesty.org*, 2017, <https://www.amnesty.org/fr/countries/africa/somalia/report-somalia/>

⁷⁶ HUMAN RIGHTS WATCH, “The Mediterranean Migration Crisis. Why People Flee, What EU Should Do”, *HumanRightsWatch*, 19/06/ 2015, p.13, <https://www.hrw.org/report/2015/06/19/mediterranean-migration-crisis/why-people-flee-what-eu-should-do>

vivre dans des camps sommaires, sujets à de sérieux abus incluant des viols, des attaques physiques ainsi que des restrictions dans l'accès à l'assistance humanitaire.

Ismael, 15 ans : « *Il n'y a pas de sécurité, pas d'espoir, pas de santé, pas d'eau. Pas de paix depuis que je suis né.* »⁷⁷

Ainsi, comme le rappelle Amnesty international, la situation sécuritaire en Somalie est plus que catastrophique et ce contexte géopolitique conflictuel pousse les Somaliens à quitter leurs pays dans le but de trouver la protection dans un autre pays. « *Plus de 50 000 civils ont été tués, blessés ou déplacés par le conflit armé et la violence généralisée. Toutes les parties au conflit se sont rendues coupables, en toute impunité, d'atteintes aux droits humains et au droit international humanitaire, parfois constitutives de crime de guerre.* »⁷⁸

Pour finir, nous pouvons évoquer le Soudan avec 5 113 Soudanais qui auraient irrégulièrement atteint l'Union Européenne entre janvier et juin 2016 selon Frontex⁷⁹. Soudan qui, depuis l'indépendance par sécession en 2011, voit s'affronter deux rivaux, le président Salva Kiir et son vice-président Riek Machar, remettant en cause l'équilibre de la région. Tensions qui finiront par donner lieu à une guerre civile entre 2013 et 2015. Malgré un accord de paix en août 2015, et une tentative de cohabitation entre les deux forces en présence, les tensions sont encore très présentes et la situation reste tendue. Cette guerre civile a été marquée par sa violence avec des combattants n'épargnant que très rarement les civils « *les hommes armés [considérant] comme « ennemis » des populations entières sur la seule base de leur appartenance ethnique* »⁸⁰. Ainsi comme l'affirme Amnesty International :

« *La situation sécuritaire et humanitaire [demeure] préoccupante au Darfour et dans les Etats du Nil bleu et du Kordofan du Sud où les violations du droit international*

⁷⁷ HUMAN RIGHTS WATCH, "The Mediterranean Migration Crisis. Why People Flee, What EU Should Do", *HumanRightsWatch*, 19/06/ 2015, p.17, <https://www.hrw.org/report/2015/06/19/mediterranean-migration-crisis/why-people-flee-what-eu-should-do>

⁷⁸ AMNESTY INTERNATIONAL, "Somalie 2016/2017", *amnesty.org*, 2017, <https://www.amnesty.org/fr/countries/africa/somalia/report-somalia/>

⁷⁹ FRONTEx, « Africa-Frontex Intelligence Community Joint Report », *frontex.europa.eu*, 2016, http://frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk_Analysis/AFIC/AFIC_2016.pdf

⁸⁰ AMNESTY INTERNATIONAL, « Soudan 2016/2017 », *amnesty.org*, 2017, <https://www.amnesty.org/fr/countries/africa/sudan/report-sudan/>

humanitaire et relatif aux droits humains [sont] répandues. Des éléments ont laissé à penser que des armes chimiques avaient été utilisées par les forces gouvernementales au Darfour. La liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique a été soumise à des restrictions arbitraires. Des détracteurs du gouvernement et des opposants présumés ont été arrêtés arbitrairement et incarcérés, entre autres violations de leurs droits. L'usage excessif de la force par les autorités pour disperser des rassemblements a fait de nombreuses victimes. »⁸¹.

On constate donc bien un fort climat d'insécurité poussant les Soudanais à fuir leur pays afin d'échapper à la guerre et d'assurer leur survie.

Mark, fuyant le Soudan de peur d'être enrôlé malgré lui dans cette guerre : "Je m'appelle Mark Waldon, les soldats ils recrutent, j'ai fui parce que je ne voulais pas être recruté. J'ai 17 ans je dois encore aller à l'école, les soldats eux pensent que dès que tu peux porter une arme tu es prêt à aller sur le champ de bataille et pour les plus jeunes, ce sont des attouchements ou du harcèlement sexuel."⁸²

Abderrahmane, 25 ans « De toute façon au Soudan, c'était la mort assurée [...] »⁸³

Nous aurions pu également citer le conflit au Mali⁸⁴ qui fait rage depuis 2012 ou encore les combats qui ont lieu en République Démocratique du Congo faisant des Congolais les principaux demandeurs d'asile en France en 2014⁸⁵ ; cette liste d'exemples témoigne de la virulence et de la quantité des conflits créant de forts contextes d'insécurité sur le continent Africain.

Ainsi il semblerait que l'insécurité résultant du contexte géopolitique dans de nombreux pays autant en Afrique qu'au Moyen-Orient ou encore en Asie Centrale, soit à l'origine de

⁸¹ AMNESTY INTERNATIONAL, « Soudan 2016/2017 », *amnesty.org*, 2017, <https://www.amnesty.org/fr/countries/africa/sudan/report-sudan/>

⁸² France INTER, « Soudan du Sud : pourquoi ils ont été obligés de fuir ? », *franceinter.fr*, 28/03/2017, <https://www.franceinter.fr/emissions/le-zoom-de-la-redaction/le-zoom-de-la-redaction-28-mars-2017>

⁸³ LEMAIRE MATHILDE, « Récits de migrants : l'enfer en mer Méditerranée », *francetv.fr*, 17/09/2014, http://www.francetvinfo.fr/societe/recits-de-migrants-l-enfer-en-mer-mediterranee_1699163.html

⁸⁴ PIOT Olivier, Mali : 8 clés pour comprendre les origines de la guerre », 22/01/2013, *Leparisien*, <http://www.leparisien.fr/magazine/grand-angle/mali-8-cles-pour-comprendre-les-origines-de-la-guerre-22-01-2013-2502287.php>

⁸⁵ POUCHARD Alexandre, « Syrie, Erythrée, Afghanistan... ce que fuient migrants et réfugiés », *lemonde.fr*, 10/09/2015, http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/09/09/syrie-erythree-afghanistan-l-etat-des-pays-que-fuient-migrants-et-refugies_4750327_4355770.html

nombreux mouvements de population alimentant la crise migratoire qui touche actuellement l'Europe. C'est notamment la thèse défendue dans leur étude sur le trafic illicite de migrants d'Afrique vers l'Europe par ADAL Laura, REITANO Tuesday, SHAW Mark⁸⁶. Néanmoins, il semblerait que les facteurs « push » ne soient pas les seuls facteurs entraînant la volonté de migration et que la décision de migrer puisse être le résultat d'autres motivations.

⁸⁶ ADAL Laura, REITANO Tuesday, SHAW Mark, "Smuggled Futures: The dangerous path of the migrant from Africa to Europe", *The Global Initiative Against Transnational Organized Crime*, May 2014, <http://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2014/05/2014-crime.pdf>

Fuir face à l'absence d'opportunité

Parmi les nationalités qui composent les flux migratoires vers l'Europe dans le cadre de cette crise migratoire, on n'enregistre pas moins d'une vingtaine de pays différents en cumulant les sources et les années. Or parmi ces pays, certains ne connaissant pas de conflit avéré. Il convient donc de s'interroger sur les autres facteurs pouvant pousser une personne à quitter son pays. Nous verrons dans un premier temps que nombreux sont ceux qui, face au manque d'opportunité dans leurs pays, décident de tenter leur chance dans un autre pays dans le but d'y améliorer leurs conditions de vie et celles de leur famille. Par ailleurs, afin de mieux comprendre ce qui génère ces importants flux migratoires vers l'Europe au-delà des motivations au départ, nous nous intéresserons au profil de ces migrants.

Entre manque de perspectives et attractivité européenne

Le continent Africain est connu comme étant le plus pauvre au monde. Sur les 54 pays qui constituent l'Afrique, dans une vingtaine d'entre eux, 30% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Dans certains pays tels que la Guinée Bissau, la Guinée Equatoriale ou encore l'Erythrée, ce taux atteint presque 70⁸⁷. Nous allons chercher à savoir si cette extrême pauvreté peut constituer un moteur de migration vers l'Europe au départ de l'Afrique.

Prenons l'exemple de l'Erythrée où la généralisation de la pauvreté, la militarisation de la société et l'autorité du régime, pousse chaque jour des milliers d'habitants à prendre la fuite⁸⁸. Selon l'UNHCR, en 2014, plus de 357 000 Erythréens ont quitté leur pays, soit plus de 5% de

⁸⁷ Cf Annexe 12 : Pourcentage de la population africaine vivant sous le seuil de pauvreté en 2015, p.XI

⁸⁸ ADAL Laura, REITANO Tuesday, SHAW Mark, "Smuggled Futures: The dangerous path of the migrant from Africa to Europe", *The Global Initiative Against Transnational Organized Crime*, May 2014, <http://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2014/05/2014-crime.pdf>

la population⁸⁹. La situation en Erythrée est particulièrement difficile notamment à cause du service militaire obligatoire qui, bien que censé durer 18 mois, est dans la pratique infini, empêchant ainsi tout Erythréen appelé d'exercer un emploi afin de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. Toute tentative d'évasion du service militaire est punie par la détention.

Un Erythréen enrôlé à ses 14 ans : « *Le service militaire n'a pas de fin, c'est pour la vie.* »⁹⁰

Habtom, 28 ans, 8 ans de service militaire avant de prendre la fuite : « *On pense que l'on vient [en Europe] pour les emplois, pour le travail. Ceux qu'ils ne réalisent pas c'est qu'en Erythrée on est dans l'armée pour toujours, on gagne uniquement 450 Nafka par jour [environ 10 euros] – ce sont des salaires d'esclaves, cela ne suffit pour rien, et puisque l'on est constamment à l'armée nous n'avons pas d'autres moyens de gagner plus d'argent. Etre un soldat signifie que ta famille meurt de faim donc on doit trouver un moyen de s'échapper.* »⁹¹

En plus de cela, les Erythréens sont sujets à des arrestations arbitraires et sont victimes de restrictions sur la liberté d'expression, de pensée et de mouvement ainsi que de l'interdiction de toute liberté religieuse. Par ailleurs, les ethnies Afar et Kunama sont victimes d'expropriation et de discrimination par le gouvernement. Dès lors, face à cette pauvreté chronique et à l'absence de toute opportunité pour les Erythréens constamment réquisitionnés par l'armée, nombreux sont ceux qui prennent la fuite afin d'échapper au service militaire et de se construire une vie meilleure ailleurs. Face à l'augmentation des tentatives de fuites du pays, l'armée a institué une politique du « *shoot on sight* », autrement dit tir à vue, en 2015 le long de ses frontières afin de combattre ce phénomène⁹².

Ainsi, il semblerait que la pauvreté et l'absence de toute perspective d'avenir soient vecteurs de migration. Néanmoins, pour Hein de Haas, l'idée selon laquelle c'est la « misère africaine » qui pousse ses habitants or du continent doit être nuancée. « *Au lieu de*

⁸⁹ UNHCR, « Sharp increase in number of Eritrean refugees and asylum-seekers in Europe, Ethiopia and Sudan », *unhcr.org*, 11/2014, <http://www.unhcr.org/5465fea1381.html>

⁹⁰ HUMAN RIGHTS WATCH, “The Mediterranean Migration Crisis. Why People Flee, What EU Should Do”, *HumanRightsWatch*, 19/06/ 2015, p.13, <https://www.hrw.org/report/2015/06/19/mediterranean-migration-crisis/why-people-flee-what-eu-should-do>

⁹¹ HUMAN RIGHTS WATCH, “The Mediterranean Migration Crisis. Why People Flee, What EU Should Do”, *HumanRightsWatch*, 19/06/ 2015, p.14, <https://www.hrw.org/report/2015/06/19/mediterranean-migration-crisis/why-people-flee-what-eu-should-do>

⁹² IOM, “Migrant Smuggling Data and Research: A global review of the emerging evidence base”, *International Organization for Migration*, 324p., https://publications.iom.int/system/files/smuggling_report.pdf

désespérément quitter le continent, la plupart de migrants migrent consciencieusement vers des pays tel que la Libye, l'Espagne ou l'Italie où la demande de travailleurs immigrés peu chers est élevée »⁹³. Par ailleurs, il semblerait que pour certains foyers, la migration d'un membre constitue un réel investissement familial plutôt qu'un geste désespéré. Ainsi, selon Hampshire et Wouterse, les migrations de l'Afrique de l'Ouest en direction de l'Europe sont souvent le résultat de choix délibérés ; un investissement fait par les familles relativement bien dotées afin de permettre l'amélioration de leurs conditions de vie. Ces ménages mobilisent alors leurs économies, allant jusqu'à vendre des propriétés en vue de financer le départ d'un des membres de la famille. Tout au long du voyage, les migrants restent en contact avec leur famille restée au pays, famille qui continue de financer ce périple lorsque cela s'avère nécessaire. Une fois arrivés dans le pays de destination, les membres de la famille ayant émigré, s'occupent d'envoyer régulièrement de l'argent dans leur pays d'origine pour éventuellement faciliter la venue d'autres membres de la famille en leur fournissant des informations et leur donnant accès au logement⁹⁴.

Ibrahim, Sénégal : « *Mon père est mort l'année dernière d'un accident de travail. Je suis l'ainé, c'était donc à moi de subvenir aux besoins de ma famille – ma mère, mes trois frères et mes deux sœurs. Je suis revenu à la maison et j'ai cherché du travail mais sans formation et sans diplôme, les petits boulots que je trouvais ne me rapportaient guère plus de 15000 francs CFA/j – ça équivaut à 3 euros, ce qui ne pouvait même pas suffire à survivre. Quand ma mère a touché la prime de décès de mon père, soit 1 millions de francs CFA, elle me l'a donnée pour tenter ma chance en Europe.* »⁹⁵

Sélim, Guinée : « *On parlait depuis longtemps de partir en Europe avec mon ami pour avoir une situation qui nous permette d'améliorer la vie de nos familles.* »⁹⁶

On constate en effet un fort taux de chômage dans les pays d'origine de ces personnes. Par exemple, une étude menée en Libye, principal pays de départ d'Afrique pour l'Europe en

⁹³ DE HAAS Hein, "The myth of Invasion: Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union", *Oxford International Migration Institute*, 2007, p.47, <http://heindehaas.com/Publications/de%20Haas%202007%20Irregular%20migration%20from%20West%20Africa%20.pdf>

⁹⁴ *Ibidem*, p.27

⁹⁵ RAJABLAT Marie, SCHMID Laurin, « Les naufragés de l'enfer. Témoignage recueillis sur l'Aquarius », *Digobar Editions*, 2017, p.55

⁹⁶ *Ibidem*

2016, révèle que 77% des personnes interrogées étaient sans emploi dans leurs pays d'origine⁹⁷. Ainsi face à l'absence d'opportunité économique, comme en témoigne les taux de chômage, la migration vers un autre pays est perçue comme le moyen d'échapper à la pauvreté et de s'offrir un meilleur avenir.

Ainsi, ces individus choisiront leur pays de destination en fonction des opportunités que ce dernier peut leur offrir. Le choix de la destination reste néanmoins influencé par un certain nombre de facteurs tels que la politique d'asile dans le pays d'accueil. Le réseau familial joue également un rôle important ou encore l'histoire coloniale de leur pays d'origine, ou encore les connaissances relatives au pays.

Un Erythréen : « *Je suis allé dans une école italienne quand j'étais enfant, et j'en sais beaucoup sur l'Italie. Je parle même la langue.* »⁹⁸

On peut donc considérer qu'on est davantage dans le cadre de facteur « push » dans la mesure où ce sont les conditions espérées dans le pays de destination qui motivent à partir. Néanmoins cela ne peut être détaché des facteurs push dans la mesure où si le contexte dans leur pays d'origine n'était pas autant défavorable, la nécessité de partir serait moindre. Estimant que l'Europe offre de bien meilleures conditions de vie, opportunités d'emplois et salaires, elle serait par conséquent devenue une destination de choix⁹⁹. Cela d'autant plus que les nombreux subsahariens qui migraient auparavant dans cette perspective, en direction de l'Arabie Saoudite ou d'Israël, ont dû changer de destination suite au durcissement de leurs frontières. Le royaume saoudien a en effet fait construire une barrière de 1800 km de long en 2013 le long de sa frontière avec le Yémen pour mettre un terme à ces migrations¹⁰⁰.

⁹⁷ Cf Annexe 13 : Statut et secteur d'emploi des migrants dans leurs pays d'origine, interrogés en Libye en 2016, p.XII

⁹⁸ DOOMERNIK Jeroen, VAN LIEMPT Ilse, Liempt, "Migrant's agency in the smuggling process: The perspectives of smuggled migrants in the Netherlands", *International Migration*, 10/2006, p.165-190, https://www.researchgate.net/publication/227677184_Migrant's_Agency_in_the_Smuggling_Process_The_Perspectives_of_Smuggled_Migrants_in_the_Netherlands

⁹⁹ DE HAAS Hein, "The myth of Invasion: Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union", *Oxford International Migration Institute*, 2007, 83p., <http://heindehaas.com/Publications/de%20Haas%202007%20Irregular%20migration%20from%20West%20Africa%20.pdf>

¹⁰⁰ ADAL Laura, REITANO Tuesday, SHAW Mark, "Smuggled Futures: The dangerous path of the migrant from Africa to Europe", *The Global Initiative Against Transnational Organized Crime*, May 2014, <http://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2014/05/2014-crime.pdf>

Pour terminer, afin de mieux saisir dans quelle optique se trouvent les personnes fuyant leurs pays en vue de trouver meilleures conditions ailleurs et de mieux cerner leurs motivations, il convient de s'intéresser au profil des migrants.

Entre investissement et désespoir

Nous avons vu que la décision de migrer peut-être motivée tant par des facteurs « push », autrement dit en raison du contexte dans le pays d'origine ; que par des facteurs « pull » c'est-à-dire lorsque ce sont les opportunités qu'offre le pays de destination qui poussent à partir. Nous allons désormais tenter d'avoir un aperçu de la proportion de ces phénomènes et une idée plus précise des facteurs poussant ces personnes à prendre la décision de fuir leur pays. A cette fin nous allons nous appuyer sur une enquête réalisée par l'Organisation Internationale pour les Migrations en Libye en 2016¹⁰¹. La Libye étant devenue le principal point de départ pour rejoindre l'Europe, cela nous permettra d'avoir un bon aperçu de ces tendances.

Les personnes interrogées dans le cadre de cette étude ont toutes évoqué des raisons similaires afin d'expliquer leur départ vers un autre pays. Ce sont les conditions de vie dans leur pays d'origine qui ont été évoquées pour la grande majorité d'entre eux (88%). 6% ont affirmé que c'est l'accès limité aux services de base qui les ont poussés à partir, 3% ont déclaré fuir la guerre et/ou le contexte politique. Les 3% restants ont invoqué d'autres raisons les empêchant de vivre¹⁰². Même ventilée par nationalité, la principale cause de départ, peu importe la nationalité, reste les raisons économiques. Avec par exemple, 98% des Nigériens, 86% des Maliens ou encore 97 % des Gambiens qui fuient leurs pays pour des raisons économiques¹⁰³. Ainsi cette étude conforte la thèse défendue par Hein de Haas selon laquelle les migrations vers l'Europe sont d'avantage volontaires que contraintes. Néanmoins cette étude ne traite qu'un certain groupe de nationalités et ne se base que sur un seul pays de départ ; il ne faut donc pas minimiser la part que peut prendre l'insécurité dans la décision de fuir. Quoi qu'il en soit, l'objet

¹⁰¹ OIM, "Libya 2016. Migration Profiles & Trends", *International Organization for Migration, Libya Country Office*, 2016, http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/DTM%20-%20Libya%202016%20Migration%20Profiles%20%26%20Trends%20%5Bweb%5D_0.pdf

¹⁰² *Ibidem*

¹⁰³ Cf Annexe 14 : Raisons de départ du pays d'origine des migrants interrogés en Libye en 2016 ventilées par nationalité, p. XII

de ce travail n'est pas de savoir quelle raison prend le dessus sur l'autre mais d'avantage de comprendre ce qui peut motiver la décision de migrer afin de de comprendre l'ampleur de ces flux donnant lieux à cette crise migratoire.

Ainsi, afin de mieux appréhender dans quel état d'esprit se trouvent les migrants souhaitant quitter leurs pays nous nous appuyerons sur les travaux d'Hernandez-Carretero et Carling¹⁰⁴. Ces derniers ont cherché à comprendre ce qui pouvait pousser les personnes à prendre la décision de partir malgré le risque avéré que présente le voyage. Nous l'avons effectivement mentionné antérieurement, le voyage pour atteindre l'Europe est plus que périlleux et les décès sont très fréquents. Dans le cadre de leur étude, ils se sont intéressés à la réaction des migrants sénégalais face aux risques que peuvent présenter leurs voyages. Bien que centrés sur les Sénégalais et une route en particulier, les dangers étant communs à l'ensemble des routes migratoires, nous estimerons que ces schémas peuvent se retrouver chez n'importe quel migrant, peu importe son origine. Ainsi, ils dénotent plusieurs types de positionnement vis-à-vis de ces dangers expliquant la volonté de partir malgré les dangers. Premièrement, bien que cela concerne une faible minorité, certains ont affirmé ne pas avoir connaissance des risques auxquels ils s'exposaient dans le cadre de ce voyage. La majorité sont au courant, mais certains préfèrent rester dans le déni et expriment clairement le refus de réfléchir ou de se renseigner quant aux risques et aux possibilités d'échec, préférant garder uniquement en tête les possibilités offertes par une nouvelle vie en Europe. On est dans l'évitement. Par ailleurs, la grande majorité des campagnes d'information visant à prévenir des risques encourus et à informer sur les réalités des migrations sont produites par des gouvernements et certaines personnes perçoivent ces informations comme étant biaisées. Elles répondraient uniquement à la volonté des gouvernements de décourager les migrations. D'autres migrants adoptent la stratégie de la minimisation des risques et trouvent face à chaque obstacle potentiel une solution permettant de le minimiser. Cela pouvant aller de l'acquisition d'un GPS à l'obtention d'une protection spirituelle. Certains ont également invoqué leur foi. Avoir peur reviendrait à ne pas croire en Dieu, car ce dernier les protégera au cours de leur traversée.

¹⁰⁴ HERNANDEZ-CARRETERO Maria, CARLING Jorgen, « Beyond « Kamikaze Migrants » : Risk Taking in West African Boat Migration to Europe », *Human Organization*, 2012 vol 71, n°4, pp.407-416

Samuel, Nigérian fuyant le régime de Boko Haram interrogé par la BBC :

- « *Pas de problème, je dois prendre le risque. Vous savez quand on veut accomplir quelque chose il faut prendre des risques. C'est pour ça que je préfère aller en Europe.*
- *Même en risquant votre vie ?*
- *C'est Dieu qui a le dernier mot »*¹⁰⁵

D'autres perçoivent le fait de migrer comme un acte de bravoure, ainsi prendre le risque d'opérer ce voyage serait un signe de détermination et de prise de responsabilité vis-à-vis de sa famille.

Mouctar, Guinée Conakry : « *En Guinée-Conakry, si tu n'as pas de relations, tu n'as pas de boulot... Alors, on entend toujours parler de tel ou tel, avec qui on était à l'école ou au lycée, qui est parti en Europe et a réussi... Même si je n'envoyais que 200 euros par mois à ma mère, ce serait une fortune pour chez nous. Elle aurait de quoi faire vivre très bien toute ma famille. Donc, j'ai décidé de partir. Je connaissais les risques mais je ne me suis pas donné le choix. Je ne voulais pas que mes petits frères et sœurs vivent comme j'ai vécu et je voulais adoucir les vieux jours de mes parents. »*¹⁰⁶

Pour d'autres, la décision de migrer serait simplement un choix rationnel, estimant que leurs pays a tellement peu à leur offrir qu'il vaut mieux essayer et périr dans la traversée que de rester et périr sur place ; on est face au réalisme.

On constate donc que malgré l'état d'esprit face au danger, on rencontre une certaine détermination couplée à un certain défaitisme face à une possible évolution de la situation dans le pays d'origine, poussant ces personnes à fuir malgré les dangers.

Pour finir, il s'agit de s'intéresser au profil type de migrant, en se basant une nouvelle fois sur l'étude réalisée par l'OIM en Libye en 2016¹⁰⁷. On constate premièrement que ce sont

¹⁰⁵ BBC News, "Agadez: Where desert journey from Africa to Europe begins", *youtube*, 31/03/2016, <https://www.youtube.com/watch?v=cvVRPqTy0Rg>

¹⁰⁶ RAJABLAT Marie, SCHMID Laurin, « Les naufragés de l'enfer. Témoignage recueillis sur l'Aquarius », *Digobar Editions*, 2017, p.52

¹⁰⁷ OIM, "Libya 2016. Migration Profiles & Trends", *International Organization for Migration, Libya Country Office*, 2016, http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/DTM%20-%20Libya%202016%20Migration%20Profiles%20%26%20Trends%20%5Bweb%5D_0.pdf

en grande partie des hommes avec 96% d'hommes interrogés contre 4% de femmes¹⁰⁸. Bien que l'âge varie selon le pays d'origine, la majorité des individus interrogés sont dans leur vingtaine. Par exemple, seulement 5% des Nigériens avaient plus de 40 ans. Pour d'autres pays tels que le Nigeria, le Mali et le Sénégal, ce taux est encore plus faible avec seulement 2 à 3% de migrants ayant plus de 40 ans. Les nationalités enregistrant le plus grand nombre de migrants dans leur vingtaine sont le Burkina-Faso et de la Guinée-Bissau (86%)¹⁰⁹.

Le continent Africain, le Moyen-Orient ainsi que l'Asie Centrale sont les régions dont sont originaires la majorité des migrants arrivés en Europe dans le cadre de la récente crise migratoire. Ces régions connaissent une forte instabilité autant sur le plan économique que politique. Instabilité qui semble s'être grandement accrue ces dernières années entre les printemps arabes, les guerres civiles sans fin ou encore la virulence des dictatures en place. Ainsi il semblerait que la détérioration de la situation dans de nombreux pays soit à l'origine de l'importance des flux migratoires vers l'Europe depuis quelques années. Nous avons constaté que pour certains, il s'agissait de fuir la violence dans laquelle est tombée leur pays alors que d'autres décident de partir face au manque d'opportunité que leur offre leur patrie. Hein de Haas affirmait en effet que la guerre et la pauvreté sont les causes profondes de cette immigration de masse en direction de l'Europe¹¹⁰. Peu importe la raison, les flux migratoires vers l'Europe n'ont cessé de s'accroître et la volonté de quitter son pays à la recherche de meilleures conditions ailleurs s'est fortement propagée. Ainsi cette dynamique crée un contexte favorable au développement des réseaux de passeurs et de l'industrie du passage clandestin de migrants¹¹¹. Nous allons en effet constater que cette instabilité croissante, en plus d'avoir provoqué l'augmentation des flux migratoires vers l'Europe, va permettre l'installation et le

¹⁰⁸ Cf Annexe 15 : Pourcentage de migrants en Libye en 2016 ventilé par sex, p.XIII

¹⁰⁹ Cf Annexe 16 : Age des migrants interrogés en Libye en 2016 ventilé par nationalité, p.XIII

¹¹⁰ DE HAAS Hein, "The Myth of Invasion. The inconvenient realities of African migration to Europe", *International Migration Institute - University of Oxford*, 2008, https://afrique-europe-interact.net/files/de_haas_2008_-_myth_of_migration_artikel.pdf

¹¹¹ ADAL Laura, REITANO Tuesday, SHAW Mark, "Smuggled Futures: The dangerous path of the migrant from Africa to Europe", *The Global Initiative Against Transnational Organized Crime*, May 2014, <http://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2014/05/2014-crime.pdf>

développement de l'industrie du trafic illicite de migrants. Afin d'illustrer cette affirmation nous étudierons le cas de la Libye, devenu principal pays de transit vers l'Europe, pays tombé aux mains des passeurs depuis la révolution libyenne dans le cadre des printemps arabes.

Chapitre 2 : De la dictature au règne des passeurs

Avant d'être colonisée par le Royaume d'Italie en 1912, la Libye est une province de l'Empire Ottoman. A la suite de la seconde guerre mondiale elle se retrouve occupée par les Alliés. C'est en 1951 que la Libye devient un Etat à part entière, à la suite de la proclamation de son indépendance par le roi Idris Ier, qui en fait une monarchie. Dès 1969, la monarchie est renversée par un coup d'Etat mené par Mouammar Kadhafi qui proclame la république arabe libyenne. Ce dernier va œuvrer pour l'émancipation de la Libye de toute tutelle étrangère et fait du pays une « Jamahiriya ». Autrement dit, un « Etat des masses ». Il finira par renoncer à son titre de chef d'Etat et deviendra le « guide de la révolution ». Néanmoins, il conserve tous les pouvoirs, et continuera à gouverner le pays pendant plus de quarante ans, prônant une politique socialiste et islamiste, notamment mis en avant au sein de son « Livre vert »¹¹². C'est dans le cadre des printemps arabes que la dynastie Kadhafi prend fin. Il est en effet renversé à la suite d'un mouvement de protestation populaire en 2011. Le peuple Libyen réclamait en effet le respect des droits de l'homme, d'avantage de liberté ainsi que l'institution d'une démocratie.

Nous allons voir que depuis sa création, la Libye connaît d'importants mouvements migratoires. Elle a autant constitué un pays de destination qu'elle est devenue un pays de transit. Le régime de Kadhafi a par ailleurs longtemps instrumentalisé ces migrations, en en faisant un véritable outil diplomatique évoluant au grès des changements de contextes géopolitiques. Loin d'inverser la tendance, après la chute de la dictature, la Libye continue d'être attractive et attire de nombreux migrants. Néanmoins, nous verrons que la fin de l'ère Kadhafi laisse place à un état de chaos au sein duquel les passeurs prolifèrent et l'industrie du trafic illicite de migrants explose, plongeant les migrants dans « l'enfer Libyen » où ni droit ni lois ne sont d'actualité.

¹¹² LAFI NORA, « Kadhafi Muammar – (1942-2011) », *Encyclopedia Universalis*, <http://www.universalis.fr/encyclopedie/mu-ammarr-al-kadhafi/>

La Libye au centre des migrations

Dès ses débuts en tant qu'Etat indépendant, la Libye connaît une forte immigration et devient dès les années 1960 un « *espace d'immigration massive* »¹¹³. Les travailleurs étrangers étant attirés par l'augmentation de la demande en main d'œuvre libyenne face au développement de l'industrie du pays, notamment pétrolière. Cette tendance va encore plus s'accroître sous le régime de Mouammar Kadhafi. Dès les années 1970, 1980, des nouvelles routes migratoires viennent s'ajouter aux routes historiques du commerce transsaharien. Routes notamment alimentées par les personnes venues travailler dans les sites de construction et les champs de pétrole.¹¹⁴ Jusque dans les années 1990, ces migrations provenaient majoritairement des pays voisins. Puis, de plus en plus de personnes sont arrivées d'Afrique Subsaharienne allant jusqu'à représenter un tiers des migrants de Libye en 1990¹¹⁵. Les migrations irrégulières occupent donc une place centrale dans le pays. Il s'agit, dans le cadre de cette partie, de s'intéresser à l'évolution de ces flux migratoires vers la Libye à la lumière des évolutions géopolitiques que connaît le pays. Nous allons constater que sous la dictature de Kadhafi, les flux migratoires ont constitué un outil politique et diplomatique du dictateur en plus d'avoir été essentiels à l'économie libyenne. Nous verrons également, que loin d'inverser la tendance, la chute du régime libyen provoquera l'explosion des migrations irrégulières vers la Libye, faisant du pays le principal point de départ vers l'Europe.

Les migrations sous Kadhafi : entre manne économique et instrument politique

¹¹³ SCHMOLL Camille, THIOULET Hélène, WITHOL DE WENDEN Catherine, « Migrations en Méditerranée », *CNRS Editions*, 05/11/2015, p.299

¹¹⁴ DE HAAS Hein, "The Myth of Invasion. The inconvenient realities of African migration to Europe", *International Migration Institute - University of Oxford*, 2008, https://afrique-europe-interact.net/files/de_haas_2008_-_myth_of_migration_artikel.pdf

¹¹⁵ SCHMOLL Camille, THIOULET Hélène, WITHOL DE WENDEN Catherine, « Migrations en Méditerranée », *CNRS Editions*, 05/11/2015, p.299

Comme nous venons de le voir, la Libye a, dès ses débuts, attiré de nombreux travailleurs étrangers, autant issus des pays voisins que de l'ensemble des pays africains. L'économie libyenne était par ailleurs plus que dépendante de ces travailleurs immigrés, et cela dans l'ensemble des secteurs. Cette immigration concerne aussi bien les travailleurs qualifiés, exerçant notamment dans le secteur pétrolier, que les travailleurs non qualifiés employés dans l'agriculture et le bâtiment¹¹⁶. Cependant, ces immigrés occupent généralement majoritairement les emplois que les Libyens ne souhaitent pas exercer¹¹⁷. La part des travailleurs migrants dans la population totale est allée jusqu'à atteindre 25% de la population totale, témoignant de l'importance du phénomène¹¹⁸.

Bien que majeure et essentielle pour son économie, la Libye de Kadhafi a choisi de garder ces migrations dans une « *informalité institutionnalisée* » selon l'expression de SCHMOLL Camille, THIOULET Hélène, et WITHOL DE WENDEN Catherine. « *L'Etat d'informalité de l'immigration est produit, organisé et reproduit par l'Etat lui-même dont l'ambiguïté consiste à solliciter et tolérer une immigration vitale pour son économie et son système rentier mais à la maintenir dans l'informalité pour lui imposer une précarité et pour garantir surtout la réversibilité.* »¹¹⁹ C'est notamment ce qui va lui permettre d'utiliser ces migrations à des fins politiques.

Dans les années 1990, Kadhafi, fervent partisan du panarabisme, frustré de la réponse fournie par la ligue arabe face au blocus économique prononcé par les Nations Unies contre la Libye, décide de renforcer ces liens et son influence auprès de l'Afrique plutôt que des pays arabes¹²⁰. Il entreprend alors une réorientation radicale de sa politique étrangère et cherche à se

¹¹⁶ SCHMOLL Camille, THIOULET Hélène, WITHOL DE WENDEN Catherine, « Migrations en Méditerranée », CNRS Editions, 05/11/2015, p.299

¹¹⁷ ALTAI CONSULTING, « Leaving Libya. Rapid Assessment of Municipalities Departures of Migrants in Libya », *Ministry of Foreign Affairs of the Netherlands*, 06/2017, p.55, file:///C:/Users/Secr%C3%A9taire/Downloads/2017_Altai-Consulting_Leaving-Libya-Rapid-Assessment-of-Municipalities-of-Departure-of-Migrants-in-Libya.pdf

¹¹⁸ SCHMOLL Camille, THIOULET Hélène, WITHOL DE WENDEN Catherine, « Migrations en Méditerranée », CNRS Editions, 05/11/2015, p.299

¹¹⁹ *Ibidem*, p.301

¹²⁰ *Ibid*

positionner en tant que leader africain¹²¹. Cela va notamment se traduire par la création de la Communauté des Etats du Sahel et du Sahara CEN-SAD en 1998, organisation régionale dont la Libye est un membre fondateur. Le but de cette organisation est notamment de renforcer et faciliter les liens économiques, sociaux et culturels entre Etats membres ainsi qu'avec l'ensemble des pays arabes et africains restants. Parmi les pays fondateurs on trouve la Libye, le Soudan, le Burkina-Faso, le Tchad, le Mali et le Niger¹²². Cet accord a nettement favorisé les migrations vers la Libye dans la mesure où il institue notamment la libre circulation des personnes entre les Etats membres. Migrations par ailleurs encouragées par le dirigeant libyen à travers diverses incitations à la mobilité¹²³.

Par ailleurs, face à la volonté libyenne de mettre fin à son isolation et de réintégrer le pays dans la communauté internationale, Kadhafi aura une nouvelle fois recours aux migrations. *En effet, l'effort de coopération au sujet des migrations du dictateur libyen doit être perçu comme faisant partie de sa stratégie ; cet effort aboutit à la signature d'un traité de coopération en 2000 avec l'Italie, relatif au combat contre le trafic de drogue, le terrorisme, le crime organisé et les migrations irrégulières*¹²⁴.

En 2004, on assiste à la levée de l'embargo sur les armes contre la Libye, en vigueur depuis 18 ans, grâce aux pressions italiennes. En échange, la Libye s'engage à coopérer notamment en matière de lutte contre l'immigration illégale. Cela s'est par exemple traduit par la visite sur le territoire libyen des gouvernements allemands et italiens. Ces derniers proposaient alors de construire des centres de détention en Libye afin de traiter les demandes d'asile vers l'Europe en dehors du continent et directement en Libye. Cela a abouti au financement de la construction de trois centres de détention, ainsi qu'au financement de programmes de formation pour les

¹²¹ DE HAAS Hein, "The myth of Invasion: Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union", *Oxford International Migration Institute*, 2007, 83p., <http://heindehaas.com/Publications/de%20Haas%202007%20Irregular%20migration%20from%20West%20Africa%20.pdf>

¹²² MEDEA, « Communauté des Etats du Sahel et du Sahara - Cen-Sad », *medea.be*, <http://www.medea.be/fr/pays/monde-arabe-general/communaute-des-etats-du-sahel-et-du-sahara-cen-sad/>

¹²³ COLUCCELLO Salvatore, MASSEY Simon, "Out of Africa: The human trade between Libya and Lampedusa", *Coventry University*, 07/2011, <https://curve.coventry.ac.uk/open/file/c7adb74c-aae0-3257-9dd7-d86535582446/1/coluccellocomb.pdf>

¹²⁴ DE HAAS Hein, "The Myth of Invasion. The inconvenient realities of African migration to Europe", *International Migration Institute - University of Oxford*, 2008, https://afrique-europe-interact.net/files/de_haas_2008_-_myth_of_migration_artikel_.pdf

officiers de police libyens par l'Italie. Dans un accord supplémentaire, signé en 2006, la Libye s'engage à contrôler ses 2000 kilomètres de frontières maritimes et ces 7000 kilomètres de frontières aboutissant à la construction d'une barrière à sa frontière sud. Pour finir, Kadhafi a accepté de réadmettre les migrants entrés illégalement en Italie. En échange, la Libye reçoit le matériel nécessaire, comprenant avions, hélicoptères, bateaux, véhicules tout terrain et équipement de surveillance^{125,126}. Ce deuxième exemple nous permet de constater que les flux migratoires sont manifestement instrumentalisés par le régime de Kadhafi¹²⁷.

Sous la dictature de Kadhafi, les flux migratoires n'ont cessé d'évoluer en fonction de la situation politique, ce dernier les instrumentalisant dans le but de servir ses visées panafricaines, de prêcher son intégration au sein de la communauté internationale ou tout simplement d'améliorer ses relations diplomatiques avec ses voisins. En témoigne par exemple la proclamation, en 1985, de l'interdiction de travailler sur le territoire libyen pour les Egyptiens en réponse à une mesure similaire prise par l'Égypte.

Comme nous le rappellent SCHMOLL Camille, THIOULET Hélène, WITHOL DE WENDEN Catherine, les flux migratoires, sont grandement instrumentalisés par le régime de Kadhafi, cela notamment dans le cadre de la révolution Libyenne¹²⁸. Il convient désormais de s'intéresser au sort réservé aux migrants à la suite de la chute de Kadhafi ainsi qu'aux conséquences de l'effondrement de sa dictature sur les flux migratoires vers et au travers de la Libye.

¹²⁵ COLUCCELLO Salvatore, MASSEY Simon, "Out of Africa: The human trade between Libya and Lampedusa", *Coventry University*, 07/2011, <https://curve.coventry.ac.uk/open/file/c7adb74c-aae0-3257-9dd7-d86535582446/1/coluccellocomb.pdf>

¹²⁶ DE HAAS Hein, "The Myth of Invasion. The inconvenient realities of African migration to Europe", *International Migration Institute - University of Oxford*, 2008, https://afrique-europe-interact.net/files/de_haas_2008_-_myth_of_migration_artikel_.pdf

¹²⁷ SCHMOLL Camille, THIOULET Hélène, WITHOL DE WENDEN Catherine, « Migrations en Méditerranée », *CNRS Editions*, 05/11/2015, p.299

¹²⁸ *Ibidem*

La chute de l'Empire Kadhafi et l'explosion des migrations

En 2011, dans le contexte des Printemps arabes, le dictateur libyen doit faire face à un mouvement de protestation populaire. C'est par une répression armée violente que Kadhafi décide de répondre à ces manifestations. Cela entrainera notamment un réel soulèvement à Benghazi et la conquête de la ville par les rebelles. Dès février, les forces de Kadhafi perdent le contrôle de l'Est du pays. De plus en plus de ses partisans lui tournent le dos. En mars 2011, la cour pénale internationale ouvre une enquête au sujet du dictateur, souhaitant notamment le condamner vis-à-vis de la répression violente ordonnée par le dictateur face aux manifestations. A la suite d'une contre-offensive menée par les forces pro-Kadhafi aboutissant à la reconquête d'une partie du territoire, le Conseil de Sécurité des Nations Unies vote la résolution 1973 qui autorise le recours à la force contre l'armée libyenne dans le but de protéger la population. En mai 2011, un mandat d'arrêt est prononcé par la Cour pénale internationale contre le dictateur ainsi que contre son fils Saïf al-Islam Kadhafi et son chef des services secrets, Abdallah Senoussi, pour crime contre l'humanité. En août 2011, les rebelles prennent la capitale, ce qui permet au Conseil National de Transition, alors présidé par Moustafa Abdel Jalil, d'exercer un certain pouvoir sur le pays. Il est par ailleurs reconnu par la communauté internationale comme étant le gouvernement légitime de la Libye. Le 20 octobre 2011 la mort de l'ancien dirigeant de la Libye est annoncée par le Conseil National de Transition¹²⁹.

Alors que l'on pourrait penser que le conflit et les tensions en Libye auraient entraîné la réduction des flux migratoires en direction du pays, ce n'est pas le cas. Au contraire, ils auraient atteint un niveau sans précédent¹³⁰. Plusieurs explications peuvent être données afin de justifier cet accroissement. Tout d'abord, dans le contexte de ce conflit et dans le cadre de l'instabilité qui a suivie, les contrôles aux frontières ont fortement diminué facilitant grandement l'entrée sur le territoire Libyen. Par ailleurs, comme nous le rappellent SCHMOLL Camille, THIOLLET Hélène, WITHOL DE WENDEN Catherine, « *la guerre civile qui ravage le pays*

¹²⁹ BOBIN Frédéric, « L'héritage de Kadhafi pèse sur un conflit en Libye », *Le Monde Afrique*, 16/07/2015, http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/07/16/l-heritage-de-kadhafi-pese-sur-le-conflit-en-libye_4685707_3212.html

¹³⁰ ADAL Laura, REITANO Tuesday, SHAW Mark, "Smuggled Futures: The dangerous path of the migrant from Africa to Europe", *The Global Initiative Against Transnational Organized Crime*, May 2014, <http://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2014/05/2014-crime.pdf>

depuis 2012 n'a pas mis fin à l'attractivité du marché du travail libyen, confirmant son importance vitale pour la région »¹³¹. Dès lors, malgré les tensions croissantes en Libye il semblerait que de nombreux migrants aient continué à affluer dans le but d'y trouver un travail. Pour finir, la pérennité de ces flux migratoires s'explique également par le fait que les routes migratoires en direction de la Libye sont déjà bien établies et continuent donc d'être systématiquement empruntées¹³².

Les données disponibles ne nous permettent pas de quantifier et de mesurer précisément l'évolution des flux migratoires vers la Libye. En effet, du fait de leur nature clandestine, les migrations irrégulières ainsi que le trafic illicite de migrants sont difficiles à chiffrer. Certaines tentatives ont été entreprises par les autorités libyennes à l'époque de Kadhafi ; néanmoins, il y a un risque que ces chiffres aient été grossis afin d'accentuer le phénomène dans le but de servir ses ambitions diplomatiques. Par ailleurs, la collecte de données dans le cadre de la forte instabilité que connaît la Libye est rendue d'autant plus difficile. Pour finir, le caractère très dynamique des flux migratoires vers la Libye et leur constante évolution rend difficile toute comparaison pertinente. Néanmoins, une étude faisant la revue de l'ensemble des données collectées sur le sujet, publiée par l'OIM nous fournit un aperçu. Ainsi, en 2004 les autorités libyennes estimaient que résidaient sur son territoire 600 000 travailleurs en situation régulière auxquels il faut ajouter entre 750 000 et 1,2 millions de travailleurs en situation irrégulière. En 2011, ce chiffre aurait atteint les 1,5.¹³³ De même une étude d'*Altai Consulting* réalisée en 2013, tentant d'estimer la part de ces migrations irrégulières, estimait qu'il y avait entre 1,8 et 1,9 millions de migrants en situation irrégulière en Libye et prévoyait une augmentation de 50 000 à 100 000 migrants par an¹³⁴. De même, la Direction en charge de la lutte contre l'immigration illégale, qui se base notamment sur l'évolution du nombre de personnes détenues dans les centres de détention, affirme qu'il aurait augmenté entre 2014 et 2015, laissant penser que le nombre de migrants en situation irrégulière a également augmenté. Par ailleurs, il y aurait

¹³¹ SCHMOLL Camille, THIOULET Hélène, WITHOL DE WENDEN Catherine, « Migrations en Méditerranée », *CNRS Editions*, 05/11/2015, p.299

¹³² IOM, "Migrant Smuggling Data and Research: A global review of the emerging evidence base", *International Organization for Migration*, 324p., https://publications.iom.int/system/files/smuggling_report.pdf

¹³³ *Ibidem* p.106

¹³⁴ MALAKOOTI Arezo, « Mixed Migration : Libya at the Crossroads – Mapping of Migration Routes from Africa to Europe and Drivers of Migration in Post-revolution Libya », *Altai Consulting*, 2013, <http://www.altaiconsulting.com/insights/mixed-migration-libya-at-the-crossroads/>

eu une augmentation du nombre de centres de détention entre 2014 et 2015, ce qui semble également aller dans le sens d'une augmentation des migrations irrégulières en Libye¹³⁵.

Ainsi, suite à la chute de Kadhafi, la Libye, déjà un pays attirant un grand nombre de migrants, est devenu le pays le plus attractif de la région en termes de migrations irrégulières. De surcroît, en plus de devenir un pays de destination, la Libye est devenue le principal pays de transit. En effet, c'est aussi parce que la Libye fournit aux migrants souhaitant entreprendre la traversée de la Méditerranée, l'opportunité d'y travailler en vue de rassembler la somme nécessaire au paiement de la traversée, qu'elle est devenue le principal point de départ vers l'Europe. La forte instabilité politique qui règne en Libye, et l'absence de réelle autorité cherchant à lutter contre les migrations irrégulières en a fait le pays le plus attractif de la région en comparaison avec ses voisins qui ne cessent de renforcer leurs mesures de lutte contre l'immigration irrégulière. Par ailleurs, comme nous allons le voir, cette forte instabilité c'est particulièrement accru avec les hostilités de 2014 entre les différents groupes post révolutionnaires Libyens ; couplée à cette augmentation continue des flux migratoires, elle a permis le développement de l'industrie des passeurs et une certaine prise de contrôle du territoire par ces derniers.

¹³⁵ IOM, "Migrant Smuggling Data and Research: A global review of the emerging evidence base", *International Organization for Migration*, p.94, https://publications.iom.int/system/files/smuggling_report.pdf

La Libye aux mains des passeurs

A la suite de la chute de Kadhafi, mettant fin à la révolution libyenne, la situation ne se stabilise pas pour autant dans le pays qui continue d'expérimenter un fort contexte d'insécurité. En effet, après l'effondrement de la dictature, deux gouvernements rivaux ont émergé se réclamant tous deux comme étant légitimes. Le premier, basé à Tobruk et internationalement reconnu avec à sa tête le général Khalifa Haftar. Ce gouvernement considéré comme étant plus modéré et libéral est notamment soutenu par les milices de Zintan. Le deuxième gouvernement est basé à Tripoli et est soutenu par une coalition de milices islamistes. En plus de ces deux acteurs principaux, il faut ajouter l'ensemble des groupes djihadistes liés ou proches d'Al-Qaïda, la branche libyenne de l'Etat islamique et les différentes tribus, notamment Toubous et Touarègues dont les milices s'affrontent dans le sud du pays^{136,137}.

L'absence d'une autorité gouvernementale centralisée en Libye ainsi que la destruction de ses institutions dans le cadre de la Révolution a fait basculer le pays dans un Etat de non droit ou dans les faits, le pouvoir est aux mains des différentes milices armées. Dans ce contexte, l'industrie du trafic illicite de migrants a pu se développer sans encombre et exploser face à l'importance des flux migratoires. Nous allons en effet constater l'importance de ce trafic dans l'économie libyenne. Les migrants ont par ailleurs vu leur situation se dégrader fortement, étant constamment victimes des milices, des différents groupes armés, des passeurs et subissant de plein fouet la dégradation de la situation en Libye.

¹³⁶ Cf Annexe 17 : La situation politique en Libye à l'issue de la seconde guerre civile, p.XIV

¹³⁷ BOBIN Frédéric, « L'héritage de Kadhafi pèse sur un conflit en Libye », *Le Monde Afrique*, 16/07/2015, http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/07/16/l-heritage-de-kadhafi-pese-sur-le-conflit-en-libye_4685707_3212.html

Un chaos politique favorable au développement de l'industrie des passeurs

Nous venons de le voir, les tensions que connaît la Libye depuis la révolution, sont loin d'avoir mis un terme aux flux migratoires et ont au contraire entraîné leur augmentation. Du fait de l'absence de tout contrôle, et de l'absence d'autorité étatique centralisée, elle est par ailleurs devenue le principal point de départ des migrants cherchant à rejoindre l'Europe. Par conséquent, en corrélation avec l'augmentation des flux migratoires, les réseaux de passeurs connaissent une forte augmentation de leur activité^{138,139}.

Par ailleurs, selon l'OIM, du fait du conflit en Libye, de plus en plus de groupes auraient rejoint l'industrie du trafic illicite de migrants. En témoigne notamment le fait qu'en avril 2014, seulement 20% des centres de détention en Libye, centres au sein desquels sont parqués les migrants avant la traversée pour l'Europe, seraient des centres officiels dépendant du ministère de l'intérieur. Cela laissant à la fois penser que des acteurs étatiques seraient impliqués dans ce trafic et que des acteurs non étatiques ont établi des centres de détention afin d'étendre le marché de l'assistance au passage clandestin de migrants.¹⁴⁰

Parmi les conséquences des tensions que connaît la Libye depuis 2011 : l'effondrement de son économie. La Libye est entrée, à la suite de la révolution, dans une « *récession aiguë* ». En effet, « *avec une balance des paiements déficitaires à plus de 60%, une inflation aux alentours de 25%, et un PIB en baisse de 15%, l'économie libyenne est une des plus dérégulées* ».

¹³⁸ ADAL Laura, REITANO Tuesday, SHAW Mark, "Smuggled Futures: The dangerous path of the migrant from Africa to Europe", *The Global Initiative Against Transnational Organized Crime*, May 2014, <http://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2014/05/2014-crime.pdf>

¹³⁹ SERSLI Stephanie, VAN LIEMPT Isle, "State responses and migrant experiences with human smuggling: A reality check", *Antipode* 45 (4), 07/2012, p.1029–p.1046, https://www.researchgate.net/publication/262733189_State_Responses_and_Migrant_Experiences_with_Human_Smuggling_A_Reality_Check

¹⁴⁰ IOM, "Migrant Smuggling Data and Research: A global review of the emerging evidence base", *International Organization for Migration*, p.94, https://publications.iom.int/system/files/smuggling_report.pdf

du monde »¹⁴¹. Ainsi, comme le laisse sous-entendre un passeur interrogé dans le cadre d'une enquête menée par *Altai Consulting*, le trafic illicite de migrants constituerait désormais une source de revenue importante dans le pays :

Un passeur de Zuwaran : « *Le trafic illicite de migrants compte pour 20% de l'économie Libyenne.* »¹⁴²

Par ailleurs, ce trafic illicite de migrants, en plus d'enrichir les passeurs, bénéficierait à l'ensemble de l'économie. Les passeurs créeraient ou maintiendraient de l'emploi en ayant recours aux services de locaux dans le domaine des transports, pour s'approvisionner en nourriture ou encore en termes de logement.

Un autre passeur de Zuwaran : « *La plupart des gens sont mécontents de ce trafic mais 40% en bénéficie directement.* »¹⁴³

En effet, cette industrie serait tellement développée et établie dans certaines zones qu'elle serait profondément intégrée à l'économie locale de certaines villes¹⁴⁴. C'est notamment le cas de Zuwara où le taux de chômage non officiel serait très faible du fait de l'importance de l'activité dans la région.

Un membre de la société civile : « *Je dirais que le taux de chômage est très faible, peut-être 3%. Mais la plupart des emplois ne sont pas vraiment légaux.* »¹⁴⁵

¹⁴¹ FARRAH Raouf, « Libye : état des lieux d'une économie en faillite », *huffingtonpostmaghreb.com*, 03/11/2016, http://www.huffpostmaghreb.com/raouf-farrah/libye-etat-des-lieux-dune-economie-en-faillite_b_12781408.html

¹⁴² ALTAI CONSULTING, « Leaving Libya. Rapid Assessment of Municipalities Departures of Migrants in Libya », *Ministry of Foreign Affairs of the Netherlands*, 06/2017, p.54, file:///C:/Users/Secr%C3%A9taire/Downloads/2017_Altai-Consulting_Leaving-Libya-Rapid-Assessment-of-Municipalities-of-Departure-of-Migrants-in-Libya.pdf

¹⁴³ *Ibidem*

¹⁴⁴ ADAL Laura, REITANO Tuesday, SHAW Mark, "Smuggled Futures: The dangerous path of the migrant from Africa to Europe", *The Global Initiative Against Transnational Organized Crime*, May 2014, <http://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2014/05/2014-crime.pdf>

¹⁴⁵ ALTAI CONSULTING, « Leaving Libya. Rapid Assessment of Municipalities Departures of Migrants in Libya », *Ministry of Foreign Affairs of the Netherlands*, 06/2017, 117p., file:///C:/Users/Secr%C3%A9taire/Downloads/2017_Altai-Consulting_Leaving-Libya-Rapid-Assessment-of-Municipalities-of-Departure-of-Migrants-in-Libya.pdf

Sofiane, Niger : « Vous savez Sabratah est une ville organisée autour du trafic des humains. Il y a environ 300 camps de transit. Il y a même au moins une (sinon plusieurs) usine de fabrication de bateaux pneumatiques. »¹⁴⁶

Parmi les arguments avancés par les passeurs pour justifier leurs activités, nombreux ceux sont qui affirment que se lancer dans le trafic illicite de migrants est le seul moyen de générer des revenus depuis l'instabilité politique dans laquelle se retrouve plongée la Libye, issue des conflits.

Ancien passeur : « J'ai commencé sous Kadhafi. Il n'y avait pas d'emploi. J'étais un diplômé de l'université sans emploi. J'avais des compétences maritimes parce que je suis un pêcheur et cela [le trafic illicite de migrants] est apparu comme la route à suivre. Avant que je commence à travailler avec des migrants je transportais du carburant à travers la frontière tunisienne et je ramenaient des produits tels que des pâtes ou du yaourt. »¹⁴⁷

Un passeur d'Agadez : « C'est le seul travail qui rapporte assez pour manger »¹⁴⁸

Par ailleurs, dans le cadre de la crise des liquidités qui touche la Libye à partir de 2014, se lancer dans l'industrie du trafic illicite de migrants est devenu encore plus intéressant. En effet, contrairement au reste de la population, les passeurs ont facilement et régulièrement accès à du liquide et de la monnaie étrangère.

Garde côte de Zuwara : « L'augmentation du trafic illicite de migrants et des passeurs n'est pas seulement le fait du manque de commerce légal mais également parce que les gens honnêtes ne peuvent avoir accès à leur propre argent auprès des banques. »¹⁴⁹

Afin de mieux comprendre l'importance du trafic illicite de migrants en Libye il est essentiel de mentionner son lien avec les autres types de trafics, et commerces existants. En effet, ils sont intimement liés car ce sont les mêmes routes qui sont utilisées. Nous étudierons plus en détails ces routes ultérieurement mais il est important de le mentionner ici car

¹⁴⁶ RAJABLAT MARIE, « Les naufragés de l'enfer. Témoignages recueillis sur l'Aquarius », *DigobarEditions*, 2017, p.71

¹⁴⁷ ALTAI CONSULTING, « Leaving Libya. Rapid Assessment of Municipalities Departures of Migrants in Libya », *Ministry of Foreign Affairs of the Netherlands*, 06/2017, p.55, file:///C:/Users/Secr%C3%A9taire/Downloads/2017_Altai-Consulting_Leaving-Libya-Rapid-Assessment-of-Municipalities-of-Departure-of-Migrants-in-Libya.pdf

¹⁴⁸ FRANCE 24, «Niger's Agadez, gateway to exile», *Youtube*, 09/09/2016, https://www.youtube.com/watch?v=wdh8l_omzfo

¹⁴⁹ *Ibidem*

l'existence de routes déjà établies ont permis de faciliter le développement du trafic illicite de migrants¹⁵⁰.

Cet ancrage local est historique et s'explique également par la connaissance du territoire et notamment du désert, par des membres de certaines tribus locales très actives, qui domineraient l'industrie du trafic illicite de migrants. Ainsi les routes allant du nord du Niger jusqu'à Ghât et Ghadamès en Libye sont contrôlées par les membres de la tribu Touareg. Les membres de la tribu Tebu contrôlent les routes de montagne et la partie ouest de Kufra. La partie Est du Kufra quant à elle, est sous le contrôle de la tribu Zway.

Par ailleurs du fait que ces tribus aient été fortement marginalisées sous Kadhafi, elles ont plus facilement rejoint ce trafic, perçu comme étant le seul moyen d'améliorer leurs conditions de vie¹⁵¹. Quand les milices ne sont pas directement impliquées dans le trafic, elles le cautionnent et en tirent également profit en passant des arrangements avec les passeurs. En échange de leur protection contre toute possible attaque d'une autre milice, un pourcentage est pris sur l'activité des passeurs, qui s'élèverait entre 1000 dinars et 1000 dollars par départ de bateau :

Un passeur de Sabratha : « *La protection des milices Al-Wadi et Al-Ammu aide à faire le travail sans avoir à surveiller ses arrières* »¹⁵²

Les récentes évolutions de la situation en Libye ont notablement favorisé le développement de l'industrie du trafic illicite de migrants et l'ancrage des réseaux de passeurs. Pour commencer, la forte augmentation des migrations qu'a provoquée la chute du régime de Kadhafi, suite à l'effondrement de tout contrôle aux frontières et de la lutte contre ces flux migratoires, a créé un contexte plus que favorable au développement de cette industrie. On est en effet face à une forte demande. Par ailleurs, l'effondrement de l'économie libyenne, l'absence de toute opportunité économique et la situation financière du pays ont également

¹⁵⁰ ADAL Laura, REITANO Tuesday, SHAW Mark, "Smuggled Futures: The dangerous path of the migrant from Africa to Europe", *The Global Initiative Against Transnational Organized Crime*, May 2014, <http://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2014/05/2014-crime.pdf>

¹⁵¹ *Ibidem*

¹⁵² ALTAI CONSULTING, « Leaving Libya. Rapid Assessment of Municipalities Departures of Migrants in Libya », *Ministry of Foreign Affairs of the Netherlands*, 06/2017, p.82, file:///C:/Users/Secr%C3%A9taire/Downloads/2017_Altai-Consulting_Leaving-Libya-Rapid-Assessment-of-Municipalities-of-Departure-of-Migrants-in-Libya.pdf

favorisé la multiplication des réseaux de passeurs. La prise du contrôle par les milices et l'explosion des réseaux de passeurs couplée à l'absence de réelle autorité centralisée et d'institutions ont plongé la Libye dans un état de chaos dont pâtissent les migrants qui se voient subir les pires violations des droits humains.

L'enfer Libyen

La situation pour les migrants en Libye n'a jamais été idéale. En plus d'être majoritairement dans l'illégalité, ils sont également victimes de la xénophobie des Libyens. En témoignent les affrontements entre nationaux et travailleurs subsahariens en septembre 2000 causant le décès de 130 des travailleurs étrangers impliqués, donnant par ailleurs lieu au durcissement de la politique migratoire de Kadhafi afin de satisfaire son peuple à travers des détentions arbitraires de migrants et au durcissement des réglementations¹⁵³. De plus, les migrants sont également soumis aux changements de stratégie politique de Kadhafi, la situation semblant s'être grandement détériorée depuis la chute de la dictature. Nous l'avons vu, la situation politique est plus que complexe en Libye, nombreux sont les pouvoirs et les forces qui s'affrontent faisant ainsi régner le chaos sur le pays. Chaos dont les migrants sont les premières victimes. Ils sont en effet constamment menacés dans les rues, sujets à un fort sentiment de xénophobie, et doivent faire face à des conditions déplorables dans les centres de détention¹⁵⁴.

Nero, 28 ans, Nigérian : « *Si tu marches à quatre pattes, ils t'attaquent. Si tu prends un taxi, ils te conduisent dans le désert et t'attaquent. Cela m'est arrivé quatre fois.* »¹⁵⁵

¹⁵³ DE HAAS Hein, "The myth of Invasion: Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union", *Oxford International Migration Institute*, 2007, 83p., <http://heindehaas.com/Publications/de%20Haas%202007%20Irregular%20migration%20from%20West%20Africa%20.pdf>

¹⁵⁴ HUMAN RIGHTS WATCH, "The Mediterranean Migration Crisis. Why People Flee, What EU Should Do", *HumanRightsWatch*, 19/06/ 2015, <https://www.hrw.org/report/2015/06/19/mediterranean-migration-crisis/why-people-flee-what-eu-should-do>

¹⁵⁵ *Ibidem*

Mambie, Gambie : « *En Libye, ils n'aiment pas les noirs... On nous jette en prison... J'y suis resté sept mois... J'ai réussi à m'échapper... J'avais peur de la mer mais je n'ai pas eu le choix...* »¹⁵⁶

Par ailleurs, ils subissent également les rivalités entre les différentes forces armées, et réseaux de passeurs. Ainsi, souvent, après avoir été volés par un groupe, ils se retrouvent kidnappés par ses opposants, avant d'être libérés puis capturés et vendus par d'autres à un réseau de passeurs :

Un Gambien : « *J'ai quitté la Gambie en Janvier 2016 quand j'ai embarqué pour la traversée pour l'Europe par la mer Méditerranée. Arrivé à Tripoli, je me suis arrêté dans un Etat appelé Bushlim pour travailler un temps et gagner de l'argent pour payer le bateau, quelques mois plus tard ma résidence a été envahie par des soldats qui nous ont arrêtés et gardés en prison. Ma famille a dû payer 25 000D pour ma libération.* »¹⁵⁷

Ahmed al-Ghazali, coiffeur Marocain : « *A Sabratha, il y a des gangs qui kidnappent des migrants – qui se sont engagés avec un passeur – pour réclamer des rançons aux passeurs. En général, ces derniers acceptent de payer pour leur libération, parce qu'ils cherchent à garder une bonne réputation auprès des candidats à l'exil pour continuer à faire tourner leur business.* »¹⁵⁸

David, professeur d'Anglais Nigérian : « *Je suis professeur d'anglais et j'étais venu travailler à Tripoli dans un institut renommé... Un jour en rentrant chez moi j'ai été enlevé en pleine rue, emmené dans un camp, enfermé et battu pendant plusieurs semaines.* »¹⁵⁹

Les conditions dans les centres de détention au sein desquels les migrants en situation irrégulière sont parqués sont alarmantes, notamment, la torture y est courante. Concrètement, c'est l'ensemble des migrants qui se retrouvent en situation irrégulière depuis l'effondrement des institutions aptes à délivrer des permis de résidence. Nombreux sont ceux qui rapportent avoir été frappés à l'aide de différents objets tels que des morceaux de bois ou des bouts de fer,

¹⁵⁶ RAJABLAT MARIE, « Les naufragés de l'enfer. Témoignages recueillis sur l'Aquarius », *DigobarEditions*, 2017, p.46

¹⁵⁷ COLEY Saffiatou, « Even Dogs are Better Than Blacks In Libya », *Daily Observer*, 14/03/2017, <https://observergm.com/even-dogs-are-better-than-blacks-in-libya/>

¹⁵⁸ ALBOZ Dana, « Un migrant filme sa traversée de la Méditerranée et «les cadavres sur les bateaux», *France 24, Les Observateurs*, 12/05/2017, <http://observers.france24.com/fr/20170512-video-migrant-libye-italie-mort-passeur>

¹⁵⁹ RAJABLAT MARIE, « Les naufragés de l'enfer. Témoignages recueillis sur l'Aquarius », *DigobarEditions*, 2017, p.46

ou encore qui ont été violés, brûlés avec des cigarettes, étranglés avec des câbles... Les femmes surtout y sont violées. Les conditions d'hygiène sont par ailleurs déplorables, les centres sont surchargés et l'accès à la nourriture et aux sanitaires limité voire inexistant¹⁶⁰.

Un Gambien : « *Plus de 45 hommes sont enfermés dans une petite pièce où l'on pouvait difficilement s'asseoir ou s'allonger confortablement. On a plus tard été déplacé dans des pièces plus grandes et dans lesquelles plus de 500 d'entre nous étaient entassés. Aucune chambre de repos ou toilettes nous sont destinés, on défèque dans des sacs en plastique et se soulage au même endroit que là où on dort, vous pouvez imaginer le degré de folie ici. [...] A la fois la nourriture et l'eau sont insuffisants.* »¹⁶¹

C'est dans ces centres de détention que les migrants patientent avant d'entreprendre la traversée de la Méditerranée. Néanmoins, en plus des centres de détention, qui font office de prisons de migrants, certains passeurs utilisent également des maisons, souvent dans la périphérie de Tripoli, au sein desquelles ils entassent les migrants avant le grand départ. Cette attente pouvant aller de quelques jours à des mois. Des gardes armés s'occupent de la surveillance. Les migrants sont finalement amenés sur les côtes au milieu de la nuit, entassés dans des bus. Ils se retrouvent ensuite empilés dans des embarcations de fortune, sans la nourriture, l'eau ou le carburant nécessaires pour entreprendre la traversée. Le voyage peut prendre plusieurs semaines avant de finalement atteindre les côtes de Lampedusa. La presse fait état de voyages qui auraient pris 23 jours. Les canots sont pilotés par les migrants eux-mêmes, ces derniers bénéficiant en échange d'une remise sur le prix de la traversée voire d'une exonération. Bien qu'ils s'agissent souvent de pêcheurs ou de marins, ces derniers ne connaissent pas la Mer Méditerranée ni les côtes italiennes et ne disposent de toute façon pas des outils nécessaires à une telle traversée¹⁶².

La forte instabilité et insécurité qui règne en Libye s'est par ailleurs traduite par une augmentation du nombre de bateaux de migrants en partance pour l'Europe. La violence

¹⁶⁰ HUMAN RIGHTS WATCH, "The Mediterranean Migration Crisis. Why People Flee, What EU Should Do", *HumanRightsWatch*, 19/06/ 2015, <https://www.hrw.org/report/2015/06/19/mediterranean-migration-crisis/why-people-flee-what-eu-should-do>

¹⁶¹ COLEY Saffiatou, "Even Dogs are Better Than Blacks In Libya", *Daily Observer*, 14/03/2017, <https://observergm.com/even-dogs-are-better-than-blacks-in-libya/>

¹⁶² ADAL Laura, REITANO Tuesday, SHAW Mark, "Smuggled Futures: The dangerous path of the migrant from Africa to Europe", *The Global Initiative Against Transnational Organized Crime*, May 2014, <http://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2014/05/2014-crime.pdf>

croissante ainsi que l'absence de toute loi en Libye convaincraient en effet de plus en plus de migrants venus en Libye pour travailler de finalement entreprendre la traversée pour l'Europe¹⁶³.

Livinus, 20 ans, Nigérian : « *Vous les voyez [les passeurs] gonfler le bateau [pneumatique], embarquer une centaine de personnes dessus, et vous savez que c'est risqué. Je n'aurais pas pris le risque sauf face aux problèmes en Libye.* »¹⁶⁴

Ahmed al-Ghazali, Marocain : « *J'habitais à Tripoli avec ma femme et mes deux filles de 20 et 17 ans. Avec la recrudescence de la violence et des kidnappings, j'ai décidé de partir, il ne me restait plus d'autre choix que de tenter l'aventure en Europe, avec tous les dangers que cela implique. J'ai donc vendu tous mes biens, essentiellement des meubles, pour pouvoir me payer le voyage, qui coûte autour de 12 000 dinars libyens [environ 8000 euros].* »¹⁶⁵

Jhonny, 19 ans, Nigérian : « *Je serais resté en Libye mais chaque jour cela empire. Ils nous menacent comme des animaux. Un ami à moi c'est fait tirer dessus par [un enfant] de 10 ans. Ils tuent des gens ici, donc j'ai décidé d'essayer pour être sauvé par l'Italie.* »¹⁶⁶

Ainsi, d'un pays de destination, la Libye est devenue un pays de transit.

Afin de tenter d'expliquer la crise migratoire qui touche actuellement l'Europe, nous avons examiné ce qui pousse l'ensemble de ces individus à quitter leurs pays et à entreprendre un long voyage périlleux pour rejoindre l'Europe. En s'intéressant au contexte géopolitique des principaux pays d'où proviennent les migrants, il nous est apparu que l'ensemble de ces pays sont touchés par des conflits, une forte instabilité politique, une grande insécurité ou encore une pauvreté chronique, ne laissant en réalité que très peu de perspectives d'avenir à ses

¹⁶³ HUMAN RIGHTS WATCH, "The Mediterranean Migration Crisis. Why People Flee, What EU Should Do", *HumanRightsWatch*, 19/06/ 2015, <https://www.hrw.org/report/2015/06/19/mediterranean-migration-crisis/why-people-flee-what-eu-should-do>

¹⁶⁴ *Ibidem*

¹⁶⁵ ALBOZ Dana, "Un migrant filme sa traversée de la Méditerranée et "les cadavres sur les bateaux", *France 24, Les Observateurs*, 12/05/2017, <http://observers.france24.com/fr/20170512-video-migrant-libye-italie-mort-passeur>

¹⁶⁶ HUMAN RIGHTS WATCH, "The Mediterranean Migration Crisis. Why People Flee, What EU Should Do", *HumanRightsWatch*, 19/06/ 2015, <https://www.hrw.org/report/2015/06/19/mediterranean-migration-crisis/why-people-flee-what-eu-should-do>

ressortissants. Après avoir tenté de comprendre les différentes motivations et facteurs poussant à la migration, il semblerait qu'aucune généralité ne puisse être faite, les raisons étant variables, mais que le contexte dans le pays d'origine, quel qu'il soit, est un dénominateur commun. Contexte dans le pays d'origine auquel il faut rajouter les perspectives espérées dans les pays de destination. Par ailleurs, nous nous sommes intéressés de plus près au cas de la Libye. Nous avons pu constater que la Libye est désormais devenue un pays de transit, alors que sous Kadhafi, elle était un pays de destination, attirant de nombreux travailleurs étrangers. En effet, la fin de la dictature a laissé place à un réel chaos politique et à une forte instabilité. Dans ce contexte d'effondrement de l'Etat, on assiste au développement de l'industrie du trafic illicite de migrants, accentué par l'explosion des migrations vers la Libye. La Libye devient ainsi le principal pays de départ vers l'Europe. La situation étant devenue telle qu'il n'est plus soutenable de rester en Libye afin d'y travailler comme c'était encore possible auparavant.

Ainsi, bien que les causes de la crise migratoire ne puissent se limiter à ces évolutions géopolitiques, elles ont néanmoins participé à alimenter les flux migratoires en direction de l'Europe. Europe qui, submergée par ces arrivées massives, va faire le choix de se replier et de lutter contre les flux migratoires. Stratégie qui semble avoir accentué le développement de l'industrie du trafic illicite de migrants, les réseaux de passeurs devenant indispensables pour se rendre en Europe.

Partie 2 :

Le recours aux passeurs : seule option possible
face au « rejet » Européen ?

Un enfant décédé échoué sur une plage, des centaines de réfugiés tentant de forcer des clôtures, des embarcations de fortune surchargées à la dérive au bord de la noyade, des groupes de personnes composés de femmes et d'enfants tentant de rejoindre l'Europe à pieds ou encore des camps de fortune tachant le paysage habituel, voici quelques exemples d'images symbolisant cette crise des réfugiés ; images qui ont fait la une alertant ainsi l'opinion publique sur le phénomène¹⁶⁷. Les médias s'emparant du sujet, cette crise est aussitôt devenue sujette au débat public et se retrouve au centre des discussions politiques. La fenêtre d'opportunités étant ouverte, les politiques n'ont pu rester sans agir. Au-delà des initiatives étatiques isolées, une réponse à cette crise a également été apportée au niveau européen. Dans un premier temps nous nous attacherons donc à l'étude de la réponse apportée à cette crise par les différents Etats européens ainsi que par l'Union européenne. Dans un second temps, il s'agira d'étudier les conséquences de cette politique ; nos constatations tendront à montrer que ces politiques placent les migrants dans des situations où le respect de leurs droits est clairement menacé et créent un contexte favorable au développement de l'industrie des passeurs.

¹⁶⁷ Cf Annexe 19 : La crise migratoire en image, p.XVI

Chapitre 1 : Face au repli européen...

La crise migratoire qui touche l'Europe intervient dans un contexte particulier. En effet, les pays européens se remettent à peine, voir ne se sont pas encore remis de la crise économique qui touche le continent depuis 2008. Cette crise a plongé un grand nombre de pays européens dans une grave récession et a provoqué une forte augmentation du chômage. Le taux de chômage en 2010 est au-dessus de 10% et dépasse les 12% en 2013 dans la zone euro¹⁶⁸. L'Europe vit par conséquent cet afflux de migrants comme une menace. On entend souvent l'argument selon lequel les étrangers viendraient voler les emplois des nationaux, en témoigne par exemple le titre d'une publication d'un journal français Le Monde : « *Ils volent le travail des Français* »¹⁶⁹. On est donc face à un sentiment xénophobe croissant, qui peut être à l'origine des récentes déviations vers le populisme et le succès généralisé des extrêmes droites nationalistes. Marion Labouré, économiste écrivait pour les Echos que l'on est face à une « *montée du nationalisme et [un] repli identitaire* »¹⁷⁰. L'extrême droite serait par ailleurs « *en dynamique partout en Europe* »¹⁷¹. Un autre exemple est le succès du Brexit, dont l'« *immigration [fut] au cœur de la campagne* »¹⁷². Autrement dit, la volonté de reprendre le contrôle de ses frontières afin d'empêcher l'entrée des migrants stationnés à Calais en France et tentant chaque jour de rejoindre le Royaume-Uni. On est donc face à un sentiment anti immigration grandissant, notamment accentué par les problèmes persistants d'intégration des étrangers. C'est donc dans ce contexte difficile que survient la crise migratoire européenne. Dès lors, la politique migratoire devient un réel sujet de clivage des politiques nationales des

¹⁶⁸ Cf Annexe 18 : Taux de chômage dans la zone euro et l'UE 28, p.XV

¹⁶⁹ DAMGE Mathilde, "Idée reçue sur les migrants (4/6): Ils volent le travail des Français", *lemonde.fr*, 11/10/2016, http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/10/10/idee-recue-sur-les-migrants-4-6-ils-volent-le-travail-des-francais_5011081_4355770.html

¹⁷⁰ LABOURE Marion, "Les clivages qui menent à une montée du nationalisme dans le monde », *LesEchos.fr*, 26/12/2016, <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-164255-dimportants-clivages-menent-a-une-montee-du-nationalisme-2052830.php>

¹⁷¹ DI MEO Elsa, " Alors que tous les éléments de la Victoire de l'extrême droite sont réunis, que fait la gauche ? », *Huffingtonpost.fr*, 15/02/2017, http://www.huffingtonpost.fr/elsa-di-meo/marine-le-pen-victoire-extreme-droite-gauche_a_21712928/

¹⁷² BERNARD Philippe, " "Brexit": l'immigration au cœur de la campagne », *lemonde.fr*, 15/06/2016, http://www.lemonde.fr/referendum-sur-le-brexit/article/2016/06/15/brexit-l-immigration-au-c-ur-de-la-campagne_4950900_4872498.html

différents Etats européens, ainsi qu'un sujet sensible, voir polémique¹⁷³. Certains rapprochements ont même été faits entre l'afflux récent de migrants vers l'Europe et la multiplication des attaques terroristes en Europe¹⁷⁴.

« Désormais, le lien entre terrorisme et immigration est présent dans les esprits »¹⁷⁵

« Craintes d'une infiltration des routes migratoires par des djihadistes »¹⁷⁶

« Attentats de Paris et de Bruxelles : faux réfugiés, vrais terroristes »¹⁷⁷

Nous allons constater que dans ce contexte, l'Europe a fait le choix du repli. Repli qui limite d'autant plus les opportunités de migrations régulières et qui semble donc participer à l'importance de ces flux migratoires vers le continent. Nous verrons par ailleurs qu'en réalité, l'Union Européenne ne fait que poursuivre la stratégie déjà adoptée dans le début des années 2000 ; stratégie visant à s'attaquer aux migrations irrégulières directement dans le cadre de sa politique étrangère à travers des négociations, partenariats ou accords avec les pays de transit ou directement avec les pays d'origine. Afin d'expliquer cette réaction européenne, nous étudierons l'ensemble des plans, agendas et autres initiatives entreprises et conclues par l'UE ainsi que l'ensemble des accords conclus, des négociations entreprises autant dans le domaine de la lutte contre les migrations irrégulières que contre le trafic illicite de migrants. Au cours de ce chapitre, nous nous intéresserons plus particulièrement à la lutte contre les migrations irrégulières, même si les deux phénomènes sont souvent abordés conjointement par l'union

¹⁷³ GARCIA ANDRADE Paula, MARTIN Ivan, VITA Victoria, MANANASHVILI Sergo, "EU cooperation with third countries in the field of migration", *European Parliament*, 2015, 148p., [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/536469/IPOL_STU\(2015\)536469_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/536469/IPOL_STU(2015)536469_EN.pdf)

¹⁷⁴ VAN LIEMPT Ilse, "A Critical Insight into Europe's Criminalisation of Human Smuggling" *Swedish Institute for European Policy Studies*, 01/2016, http://www.sieps.se/sites/default/files/2016_3_epa_%20eng.pdf

¹⁷⁵ DE MARECHAL Edouard, "« Désormais, le lien entre terrorisme et immigration est présent dans les esprits », *lefigaro.fr*, 24/11/2015, <http://www.lefigaro.fr/international/2015/11/24/01003-20151124ARTFIG00011-desormais-le-lien-entre-terrorisme-et-immigration-est-present-dans-les-esprits.php>

¹⁷⁶ BAUMARD Maryline, FOLLOROU Jacques, « Craintes d'une infiltration des routes migratoires par des djihadistes », *lemonde.fr*, 21/11/2015, http://www.lemonde.fr/attaques-a-paris/article/2015/11/19/plusieurs-terroristes-du-13-novembre-auraient-emprunte-la-route-des-migrants_4812944_4809495.html

¹⁷⁷ THIOLAY Boris, « Attentats de Paris et de Bruxelles : faux réfugiés, vrais terroristes », *lexpress.fr*, 31/03/2016, http://www.lexpress.fr/actualite/societe/attentats-de-paris-et-bruxelles-faux-refugies-vrais-terroristes_1777751.html

Européenne. L'Europe semble par ailleurs cacher sa lutte et sa volonté de rejet des migrations irrégulières derrière le combat qu'elle entreprend contre le trafic illicite de migrants¹⁷⁸.

¹⁷⁸ CARRERA Sergio, GUILD Elspeth, "Irregular Migration, Trafficking and Smuggling of Human Beings. Policy Dilemmas in the EU", *Center for European Policy Studies*, 2016, <https://www.ceps.eu/system/files/Irregular%20Migration,%20Trafficking%20and%20SmugglingwithCovers.pdf>

L'absence d'opportunité d'entrée régulière

Les outils à la disposition d'un Etat, ou d'une communauté d'Etats, pour lutter contre les migrations irrégulières sont nombreux. Cela peut en effet se traduire par la militarisation des frontières, la construction de murs, le durcissement des contrôles frontaliers, l'augmentation des prix des visas, ou encore le développement de technologies de pointe en matière de contrôle d'identité telles que l'enregistrement biométrique ou par la tétine. Il est également possible de réduire les routes d'entrées légales, en imposant par exemple des quotas sur le nombre de travailleurs étrangers, ou en promulguant des lois internationales ou encore en créant des nouvelles institutions en charge de la lutte contre les migrations irrégulières. Dans le cadre de l'Union Européenne, cette lutte se traduit dans un premier temps par la fermeture et la militarisation des frontières. Dans un second temps, il s'agit de tenter de décourager les migrations irrégulières vers l'Europe à l'aide de différents outils.

De la fermeture à la militarisation des frontières

La réponse européenne à cette crise migratoire, face aux craintes croissantes de sa population, s'est notamment traduite par la mise en place d'une politique visant à restreindre les migrations irrégulières. Cela à travers l'intensification des contrôles aux frontières¹⁷⁹. L'Espagne a opté pour la construction de barrières à Ceuta et Melilla¹⁸⁰ et mis en place un système pour contrôler ses frontières maritimes¹⁸¹. Ce Système intégré de surveillance extérieure (SIVE) permet de retranscrire en direct « *tout ce qui se passe dans le détroit* » et sur

¹⁷⁹ DE HAAS Hein, "The Myth of Invasion. The inconvenient realities of African migration to Europe", *International Migration Institute - University of Oxford*, 2008, https://afrique-europe-interact.net/files/de_haas_2008_-_myth_of_migration_artikel_.pdf

¹⁸⁰ FRONTEX, « Africa-Frontex Intelligence Community Joint Report », frontex.europa.eu, 2016, http://frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk_Analysis/AFIC/AFIC_2016.pdf

¹⁸¹ DE HAAS Hein, "The Myth of Invasion. The inconvenient realities of African migration to Europe", *International Migration Institute - University of Oxford*, 2008, https://afrique-europe-interact.net/files/de_haas_2008_-_myth_of_migration_artikel_.pdf

l'ensemble des frontières extérieures de l'Espagne. Système qui a nécessité un investissement de 142 millions d'euros¹⁸².

Un autre exemple témoignant de ce repli européen est celui de la Hongrie qui a entrepris la construction d'un mur à sa frontière avec la Serbie afin de stopper l'entrée des migrants sur son territoire¹⁸³. Cette clôture de 175 km de long, se prolongeant également sur environ 40 km à sa frontière croate, a été complétée par la construction d'une clôture supplémentaire à sa frontière avec la Roumanie. On est face à un réel dispositif militaire, l'ensemble comprend en effet deux clôtures équipées de barbelés, une route permettant les patrouilles ainsi qu'un fossé rempli d'eau. De plus, les grillages sont dotés de caméras infrarouges et de détecteurs de mouvements et de chaleur¹⁸⁴.

Cette volonté de limiter les flux migratoires en direction du continent s'est également traduite par la création de l'agence Frontex en 2004, opérationnelle depuis 2005. Cette dernière a été créée dans le but de « *promouvoir, coordonner et développer la gestion des frontières européennes* »¹⁸⁵. Cela s'est également traduit par l'augmentation des patrouilles de FRONTEX aux frontières maritimes de l'Europe. Dès 2006, on assiste au lancement de l'opération HERA II. A la suite d'une requête de participation formulée par Frontex, l'Italie, le Portugal et la Finlande ont fourni avions et vaisseaux dans le but de patrouiller le long des côtes du Sénégal, de la Mauritanie, du Cap Vert et des îles canaries, afin d'y détecter les embarcations en route pour les îles Canaries tentant de rejoindre l'Europe¹⁸⁶. Suite à cela, l'opération RABIT est lancée en 2010. Son but est « *d'apporter de l'aide à un Etat se trouvant face à une pression exceptionnelle et urgente. Cette pression étant due à un nombre important d'individus d'un pays tiers cherchant à entrer illégalement dans le territoire d'un Etat membre* »¹⁸⁷. Cette aide

¹⁸² ORDAZ Pablo, "Espagne. Le détroit de Gibraltar sous l'œil des caméras", *Courrierinternational.com*, 01/10/2003, <http://www.courrierinternational.com/article/2002/10/17/le-detroit-de-gibraltar-sous-l-oeil-des-cameras>

¹⁸³ LE MONDE, « Le mur anti-migrants achevé entre la Hongrie et la Serbie », *LeMonde.fr*, 29/08/2015, http://www.lemonde.fr/europe/article/2015/08/29/le-mur-anti-migrants-acheve-entre-la-hongrie-et-la-serbie_4740275_3214.html

¹⁸⁴ LA BRUYERE Florence, "La Hongrie érige une deuxième clôture à sa frontière Sud", *rfi.fr*, 23/11/2016, <http://www.rfi.fr/emission/20161123-hongrie-immigration-deuxieme-cloture-frontiere-sud>

¹⁸⁵ FRONTEX, "Mission and Tasks", *frontex.europa.eu*, <http://frontex.europa.eu/about-frontex/mission-and-tasks/>

¹⁸⁶ FRONTEX, "Longest Frontex coordinated Operation – HERA, The Canary Islands", *frontex.europa.eu*, 19/12/2006, <http://frontex.europa.eu/news/longest-frontex-coordinated-operation-hera-the-canary-islands-WpQlsc>

¹⁸⁷ FRONTEX, "Rapid Intervention", *frontex.europa.eu*, <http://frontex.europa.eu/operations/rapid-intervention/>

a notamment été demandée par la Grèce, dont les garde-côtes ont par conséquent reçu une assistance pour la surveillance de leurs frontières. Par ailleurs, l'opération Poséidon, lancée en 2008 visant à combattre les migrations irrégulières aux frontières extérieures du Sud-Est de l'Europe¹⁸⁸, a vu sa zone opérationnelle s'étendre à la mer Égée en 2011, proche des îles grecques, en prévention des futures augmentations des flux dans le cadre des fortes violences survenues en 2011 avec les printemps arabes. Malgré une courte opération uniquement dédiée au sauvetage lancée par l'Italie en 2013, l'opération Mare Nostrum, le contrôle des frontières reprend rapidement le dessus. Cette opération avait permis de sauver environ 177 000 personnes. Dès 2014, elle est remplacée par l'opération TRITON qui donne la priorité aux contrôles des frontières plutôt qu'au sauvetage en mer. Cette dernière, dont le budget est de 9.319,653 euros, patrouille sur la route de la Méditerranée centrale qui serait la plus empruntée par les migrants. Face à l'augmentation constante des traversées de migrants pour rejoindre l'Europe, c'est l'opération EUNFAVOR MED-rebaptisée opération Sophia, qui est lancée en 2015. Elle vise à neutraliser les routes migratoires établies et à capturer les vaisseaux utilisés afin d'empêcher leur réutilisation. Ainsi, comme l'affirme Isle VAN LIEMPT, on se trouve dans le cadre d'une réponse européenne visant à pénaliser et à criminaliser plus qu'à sauver et porter assistance aux migrants en détresse dans le cadre de leur traversée^{189,190}.

Une des conséquences de ce repli européen est le fait qu'il est devenu de plus en plus difficile pour les demandeurs d'asile d'entrer dans d'autres territoires ou d'avoir accès aux procédures leur permettant de demander une protection internationale¹⁹¹.

Pour finir, nous pouvons mentionner l'échec de la proposition sur les quotas migratoires qui témoigne également de ce rejet européen dans le cadre de cette crise. La commission avait en effet fait une proposition selon laquelle l'ensemble des Etats européens hormis le Royaume-Uni, le Danemark et l'Irlande, pas concernés par l'accord, et l'Italie, la Grèce et la Hongrie dont les capacités sont déjà saturées, devaient accueillir un certain nombre de réfugiés en fonction

¹⁸⁸ FRONTEX, "Archive of Operations. Poseidon", <http://frontex.europa.eu/operations/archive-of-operations/9hqY1i?slug=poseidon>

¹⁸⁹ VAN LIEMPT Ilse, "A Critical Insight into Europe's Criminalisation of Human Smuggling" *Swedish Institute for European Policy Studies*, 01/2016, http://www.sieps.se/sites/default/files/2016_3_epa_%20eng.pdf

¹⁹⁰ Cf Annexe 20 : Carte et coût des opérations de Frontex, p.XVII

¹⁹¹ CARRERA Sergio, GUILD Elspeth, "Irregular Migration, Trafficking and Smuggling of Human Beings. Policy Dilemmas in the EU", *Center for European Policy Studies*, 2016, Brussels, <https://www.ceps.eu/system/files/Irregular%20Migration,%20Trafficking%20and%20SmugglingwithCovers.pdf>

du nombre d'habitants dans leur pays. La France devait par exemple en accueillir 24 031 migrants¹⁹².

En plus de se replier sur elle-même en fermant et militarisant ses frontières, nous allons voir que l'Union Européenne va également chercher à décourager les migrations.

Décourager l'immigration irrégulière

Parmi les stratégies adoptées afin de lutter contre l'immigration irrégulière, les gouvernements européens se sont lancés dans des campagnes d'information visant à décourager les migrations vers l'Europe. Ces campagnes informent les migrants au sujet des risques et des périls que constituent la traversée et au sujet des conditions de vie difficiles qui les attendent en Europe¹⁹³. En effet, le plan d'action européen contre le trafic illicite de migrants stipule qu'attirer l'attention sur les risques relatifs au trafic illicite de migrants et aux migrations irrégulières est essentiel afin de décourager les migrants potentiels. La commission Européenne précise par ailleurs que, dans la mesure où les passeurs font usage notamment des réseaux sociaux afin de proposer leurs services, une contre campagne faisant usage des mêmes médias doit être entreprise. Ainsi la Commission annonce qu'elle mettra en place des campagnes d'information et de prévention dans les pays d'origine et de transit clefs¹⁹⁴.

Améliorer l'efficacité des retours vers leur pays dans le but de dissuader les migrations vers l'Union Européenne constitue également une des stratégies proposées par la Commission européenne. Cette dernière affirme que les passeurs exploiteraient le fait que pour le moment

¹⁹² CHASTAND Jean-Baptiste, STROOBANTS Jean-Pierre, « Les quotas migratoires proposés par l'UE », *Lemonde.fr*, 13/11/2015, http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/09/07/les-quotas-migratoires-proposes-par-l-ue_4747857_4355770.html

¹⁹³ DE HAAS Hein, « The Myth of Invasion. The inconvenient realities of African migration to Europe », *International Migration Institute - University of Oxford*, 2008, https://afrique-europe-interact.net/files/de_haas_2008_-_myth_of_migration_artikel.pdf

¹⁹⁴ EUROPEAN COMMISSION, « Communication from the commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions. EU Action Plan against migrants smuggling (2015-2020) », https://ec.europa.eu/anti-trafficking/sites/antitrafficking/files/eu_action_plan_against_migrant_smuggling_en.pdf

peu de retours aient été effectifs. Cependant, si ces derniers se multipliaient, les migrants auraient moins recours aux passeurs et ne chercheraient pas à atteindre l'Europe. En effet, sachant qu'ils seront renvoyés dans leurs pays et qu'ils ne peuvent résider légalement dans le pays de destination choisi, ils ne risqueront pas leur vie dans un tel voyage. Pour cela, la Commission affirme qu'il est essentiel de mieux utiliser le système d'information Schengen. Cela afin de vérifier si une décision de retour à l'encontre d'un migrant a été prononcée dans un autre pays de l'UE. Elle s'engage par ailleurs à fournir une assistance technique aux pays de transit afin qu'ils puissent intégrer les ceux qui sont de retour ou ceux qui sont sur la route du retour. Pour finir, un effort sera fourni pour convaincre les pays concernés d'accepter le retour de leurs citoyens irrégulièrement présents sur le territoire européen¹⁹⁵. Ces accords de réadmission peuvent être conclus dans le cadre d'une clause migratoire au sein d'accords globaux ou bien dans le cadre d'accords internationaux spécifiques aux migrations, ou encore dans le cadre de programmes de protection et de développement régionaux¹⁹⁶. On peut notamment citer les accords bilatéraux de coopération migratoire signés par l'Espagne avec le Mali en 2008¹⁹⁷, ou encore le Mémorandum de coopération pour la lutte contre l'immigration illégale signé entre la Libye et l'Italie le 2 février 2017¹⁹⁸.

Le retour des migrants en situation irrégulière est également traité dans le « Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale de 2000 », dans son article 18 « Retour des migrants objet d'un trafic illicite » qui stipule que :

« 1. Chaque État Partie consent à faciliter et à accepter, sans retard injustifié ou déraisonnable, le retour d'une personne qui a été l'objet d'un acte énoncé à l'article 6 du

¹⁹⁵ EUROPEAN COMMISSION, "Communication from the commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions. EU Action Plan against migrants smuggling (2015-2020), https://ec.europa.eu/anti-trafficking/sites/antitrafficking/files/eu_action_plan_against_migrant_smuggling_en.pdf

¹⁹⁶ GARCIA ANDRADE Paula, MARTIN Ivan, VITA Victoria, MANANASHVILI Sergo, "EU cooperation with third countries in the field of migration", *European Parliament*, 2015, 148p., [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/536469/IPOL_STU\(2015\)536469_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/536469/IPOL_STU(2015)536469_EN.pdf)

¹⁹⁷ MIGREUROP, « Accords migratoires signés par l'Espagne », *migreurop.org*, <http://www.migreurop.org/article2057.html?lang=fr>

¹⁹⁸ MEMORANDUM DE COOPERATION POUR LA LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION ILLEGALE, *asgi.it*, 02/02/2017, <https://www.asgi.it/wp-content/uploads/2017/02/ITALY-LIBYA-MEMORANDUM-02.02.2017.pdf>

présent Protocole et qui est son ressortissant ou a le droit de résider à titre permanent sur son territoire au moment du retour.

2. Chaque État Partie étudie la possibilité de faciliter et d'accepter, conformément à son droit interne, le retour d'une personne qui a été l'objet d'un acte énoncé à l'article 6 du présent Protocole et qui avait le droit de résider à titre permanent sur son territoire au moment de l'entrée de ladite personne sur le territoire de l'État d'accueil.

3. À la demande de l'État Partie d'accueil, un État Partie requis vérifie, sans retard injustifié ou déraisonnable, si une personne qui a été l'objet d'un acte énoncé à l'article 6 du présent Protocole est son ressortissant ou a le droit de résider à titre permanent sur son territoire.

4. Afin de faciliter le retour d'une personne ayant été l'objet d'un acte énoncé à l'article 6 du présent Protocole et ne possédant pas les documents voulus, l'État Partie dont cette personne est ressortissante ou dans lequel elle a le droit de résider à titre permanent accepte de délivrer, à la demande de l'État Partie d'accueil, les documents de voyage ou toute autre autorisation nécessaires pour permettre à la personne de se rendre et d'être réadmise sur son territoire.

5. Chaque État Partie concerné par le retour d'une personne qui a été l'objet d'un acte énoncé à l'article 6 du présent Protocole prend toutes les mesures appropriées pour organiser ce retour de manière ordonnée et en tenant dûment compte de la sécurité et de la dignité de la personne. [...]»¹⁹⁹

L'Europe a donc adopté la stratégie du repli, et cherche à limiter l'arrivée des migrants sur son territoire. Cela autant à travers la fermeture et la militarisation de ses frontières qu'en œuvrant pour le découragement à l'immigration. Cela a notamment pour conséquence de fermer tout couloir d'entrée légale sur son territoire. Par ailleurs, afin de limiter le plus que possible l'arrivée de migrants sur son territoire, l'Union Européenne va également chercher à externaliser ses frontières et va même jusqu'à chercher à s'adresser aux causes profondes de l'immigration. C'est notamment à cette fin que l'UE négocie, établit et signe tout type d'accords et partenariats avec les pays de transit et d'origine concernés.

¹⁹⁹ NATIONS UNIES, «Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et protocoles s'y rapportant », *undoc.org*, 2004, <http://www.unodc.org/documents/treaties/UNTOC/Publications/TOC%20Convention/TOCebook-f.pdf>

Une politique étrangère destinée à réduire les flux migratoires

La volonté de réduire les flux migratoires vers son continent se traduit également dans la politique étrangère de l'Union Européenne. En effet le combat contre les migrations irrégulières s'incarne dans une coopération accrue et une recherche active de conclusion d'accords autant avec les pays de transit que les pays d'origine. Cette coopération a pour but de renforcer la lutte contre l'immigration irrégulière et de prévenir le trafic illicite de migrants, notamment par le renforcement des capacités et le partage d'informations²⁰⁰. Nous verrons que ce type d'accords concerne majoritairement les pays de transit. Par ailleurs, nous constaterons qu'une autre dimension de la stratégie européenne de lutte contre les migrations irrégulières vise à fournir une aide au développement aux principaux pays d'origine des migrants, dans le but de s'adresser directement aux causes profondes des migrations.

L'externalisation des frontières

Toujours dans le but de limiter l'immigration irrégulière, l'Union Européenne a également adopté une stratégie d'externalisation de frontières. Stratégie sans doute la plus controversée. Cela s'est notamment traduit par une pression croissante exercée sur les pays du Maghreb afin qu'ils contrôlent et limitent l'immigration irrégulière sur leurs territoires. Ils sont ainsi incités à accroître leurs contrôles aux frontières, à renforcer leurs lois migratoires, à accepter la réadmission de migrants partis de leurs pays et à les déporter de leurs propres territoires lorsqu'ils sont originaires d'un pays tiers²⁰¹. Dès lors, au début des années 2000, le Maroc et la Tunisie promulguent de nouvelles lois relatives à l'immigration. Ces dernières

²⁰⁰ GARCIA ANDRADE Paula, MARTIN Ivan, VITA Victoria, MANANASHVILI Sergo, "EU cooperation with third countries in the field of migration", *European Parliament*, 2015, 148p., [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/536469/IPOL_STU\(2015\)536469_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/536469/IPOL_STU(2015)536469_EN.pdf)

²⁰¹ DE HAAS Hein, « The Myth of Invasion. The inconvenient realities of African migration to Europe », *International Migration Institute - University of Oxford*, 2008, https://afrique-europe-interact.net/files/de_haas_2008_-_myth_of_migration_artikel_.pdf

punissent sévèrement les migrations irrégulières ainsi que le trafic illicite de migrants. L'adoption de ces lois résulterait directement de la pression exercée par l'Europe auprès de ces pays. Les dirigeants européens auraient par ailleurs poussé ces pays à durcir les conditions d'obtention d'un visa pour les Africains sub-Sahariens. Ainsi, alors qu'un Sénégalais pouvait auparavant entrer sans visa au Maroc, il subit désormais « *un harcèlement majeur* » à son arrivée à l'aéroport²⁰². Par ailleurs, la construction de centres de détention par la Tunisie témoigne de la pression exercée par les Etats européens²⁰³. Afin de convaincre les pays maghrébins d'accéder à leur requête, l'Union Européenne propose une aide au développement, un support financier pour le contrôle aux frontières ainsi que des équipements militaires²⁰⁴.

De plus afin de renforcer les capacités des pays tiers à lutter contre les migrations irrégulières, et notamment des principaux pays de transit, la Commission prévoit, dans le cadre de son plan d'action européen relatif à la lutte contre le trafic illicite de migrants, d'apporter une assistance technique et financière à ces derniers. Cela dans le but de développer un « *système intégré de gestion des frontières* ». Autrement dit, afin de permettre le développement d'un système qui devrait améliorer la capacité des autorités à détecter les documents frauduleux et donc à limiter les migrations irrégulières²⁰⁵. A cette fin, la Commission travaille aux côtés du Service européen pour l'action extérieure, l'organe diplomatique de l'Union européenne, créé en 2011, en charge de mener la politique étrangère de l'UE et d'assurer sa sécurité²⁰⁶.

Pour ce faire, de nombreux instruments politiques sont à la disposition de l'Union Européenne. Premièrement les dialogues régionaux sur les migrations. Ces outils sont conçus comme des cadres multilatéraux permettant de dialoguer et de coopérer au sujet de l'immigration et de l'asile entre les pays Européens et les pays de transit ou encore d'origine.

²⁰² DE HAAS Hein, « The Myth of Invasion. The inconvenient realities of African migration to Europe », *International Migration Institute - University of Oxford*, 2008, https://afrique-europe-interact.net/files/de_haas_2008_-_myth_of_migration_artikel_.pdf

²⁰³ CUTTITTA P., «The changes in the fight against illegal immigration in the Euro-Mediterranean area and in Euro-Mediterranean relations», *Universitit of Geona*, 2007

²⁰⁴ DE HAAS Hein, « The Myth of Invasion. The inconvenient realities of African migration to Europe », *International Migration Institute - University of Oxford*, 2008, https://afrique-europe-interact.net/files/de_haas_2008_-_myth_of_migration_artikel_.pdf

²⁰⁵ EUROPEAN COMMISSION, « Communication from the commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions. EU Action Plan against migrants smuggling (2015-20120) », https://ec.europa.eu/anti-trafficking/sites/antitrafficking/files/eu_action_plan_against_migrant_smuggling_en.pdf

²⁰⁶ UNION EUROPEENNE, « Service européen pour l'action extérieure (SEAE) », *europa.eu*, https://europa.eu/european-union/about-eu/institutions-bodies/eeas_fr

On peut prendre l'exemple du Processus de Khartoum adopté en 2014 concernant les migrations en provenance de la Corne de l'Afrique au sein de laquelle et d'où les migrations sont importantes. Le but de ce processus est notamment d'améliorer la gestion des migrations et la lutte contre le trafic illicite de migrants et d'êtres humains²⁰⁷. De surcroît, les dialogues bilatéraux permettent d'identifier des domaines spécifiques de coopération entre des Etats. Par exemple, dans le but de constituer une réponse sur le long terme aux conséquences des printemps arabes, la Commission Européenne, a proposé au Maroc en mai 2011 de discuter d'une éventuelle coopération sur la migration, la mobilité et la sécurité. On peut également citer les partenariats de mobilité. Cet instrument a été proposé par la Commission en 2007. Ces partenariats prévoient la création d'opportunités de migrations légales en échange de la coopération des pays concernés dans la lutte et la prévention de l'immigration illégale, notamment à travers l'augmentation des contrôles aux frontières. Une déclaration conjointe établissant un partenariat de mobilité a par exemple été signée avec la Tunisie en 2013. S'ajoutent à ces instruments politiques, des instruments légaux, telle que la présence de clauses migratoires au sein d'accords globaux. Pour finir, il est également possible d'avoir recours à des instruments opérationnels comme les programmes de protection régionale qui encouragent notamment les pays tiers à développer leur propre système d'asile afin qu'ils puissent directement prendre en charge les réfugiés. Le plan d'action conclu entre la Turquie et l'Union Européenne en octobre 2015 en est un exemple. Accord clairement motivé par la volonté d'avoir moins de demandeurs d'asile en Europe et la possibilité de les renvoyer dans ces pays qui seront alors considérés comme étant sûrs²⁰⁸.

Cependant, les aides fournies par l'Union Européenne au pays tiers ne peuvent être uniquement destinées à la gestion des migrations. La Commission affirme en effet qu'il est

²⁰⁷ IOM, « Migrant Smuggling Data and Research: A global review of the emerging evidence base », *International Organization for Migration*, 324p., https://publications.iom.int/system/files/smuggling_report.pdf

²⁰⁸ GARCIA ANDRADE Paula, MARTIN Ivan, VITA Victoria, MANANASHVILI Sergo, "EU cooperation with third countries in the field of migration", *European Parliament*, 2015, 148p., [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/536469/IPOL_STU\(2015\)536469_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/536469/IPOL_STU(2015)536469_EN.pdf)

nécessaire de s'adresser aux causes profondes des migrations afin de régler durablement cette crise²⁰⁹.

S'adresser aux causes profondes de l'immigration

Les accords et partenariats avec les pays tiers visant notamment à renforcer leurs capacités à lutter contre les migrations irrégulières comportent souvent également une dimension visant à éradiquer les causes profondes de l'immigration. L'union européenne affiche en effet clairement cet objectif dans le cadre du plan d'action européen contre le trafic illicite de migrants adopté pour la période 2015-2020. La Commission européenne affirme en effet que « *ce plan d'action a également pour but de s'adresser directement aux causes profondes des migrations, en coopération avec les pays d'origine, de transit [...]* »²¹⁰

On peut par exemple citer le « *programme d'assistance financière et technique en faveur des pays tiers dans le domaine de la migration et de l'asile* » proposé par la Commission et adopté en 2004 par le Conseil Européen²¹¹. En plus de chercher à permettre le renforcement des capacités des pays concernés dans la gestion des migrations, ce fond de 250 millions d'euros prévoit également de s'adresser aux causes profondes de l'immigration. De plus, le processus de Khartoum que nous avons évoqué plus haut, répond également à ce double objectif²¹².

Par ailleurs, afin de répondre précisément à cet objectif, la Commission Européenne a lancé, en novembre 2015, un Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union Européenne pour l'Afrique. Le but défendu est d'œuvrer « *en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes*

²⁰⁹ GARCIA ANDRADE Paula, MARTIN Ivan, VITA Victoria, MANANASHVILI Sergo, "EU cooperation with third countries in the field of migration", *European Parliament*, 2015, 148p., [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/536469/IPOL_STU\(2015\)536469_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/536469/IPOL_STU(2015)536469_EN.pdf)

²¹⁰ EUROPEAN COMMISSION, "Communication from the commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions. EU Action Plan against migrants smuggling (2015-2020)", https://ec.europa.eu/anti-trafficking/sites/antitrafficking/files/eu_action_plan_against_migrant_smuggling_en.pdf

²¹¹ COMMISSION EUROPEENNE, « La Commission salue l'adoption d'un programme d'assistance financière et technique en faveur des pays tiers dans le domaine de la migration et de l'asile », *europa.eu*, 19/02/2004, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-04-243_fr.htm?locale=en

²¹² IOM, "Migrant Smuggling Data and Research: A global review of the emerging evidence base", *International Organization for Migration*, 324p., https://publications.iom.int/system/files/smuggling_report.pdf

*de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique.*²¹³» Le montant du fond est de 1,8 milliards d'euros tiré du budget de l'Union Européenne et du Fond européen de développement (FED). Ce fond concerne le Burkina Faso, le Cameroun, la Gambie, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Tchad et le Sénégal dans la région du Sahel ; au sein de la Corne de l'Afrique, au Djibouti, à l'Erythrée, l'Ethiopie, le Kenya, l'Ouganda, la Somalie, le Soudan, le Soudan du Sud et la Tanzanie ; et pour finir l'Algérie, l'Egypte, la Libye, le Maroc et la Tunisie en Afrique du Nord²¹⁴.

*« Le fond fiduciaire vise à rétablir la stabilité dans ces régions et à mieux gérer les migrations. Il contribuera plus particulièrement à remédier aux causes profondes des phénomènes de déstabilisation, des déplacements forcés et des migrations irrégulières en améliorant les perspectives économiques et en promouvant l'égalité des chances, la sécurité et le développement »*²¹⁵.

L'Union européenne espère lutter contre les migrations irrégulières à travers cet outil en développant l'accès à l'éducation, les opportunités économiques ; avec une amélioration de la gouvernance dans les pays d'origine, afin d'éradiquer les facteurs push, autrement dit ce qui pousse les personnes à partir. Parmi les projets pouvant être financés par ce fond, on peut avoir des programmes économiques visant à créer de l'emploi, tout en donnant accès à une formation professionnelle et en encourageant la création de micro-entreprises. Cela peut également donner lieu à des projets d'amélioration de la gouvernance. Cela sous-entend le développement de la sécurité, de l'application des lois « y compris en ce qui concerne la gestion des frontières et les aspects liés à la migration ». Et pour finir des projets visant à améliorer les conditions de vie notamment en développant l'accès à l'éducation ainsi qu'à la santé²¹⁶.

Face à la récente crise migratoire qui touche le continent européen, l'Union européenne a fait le choix du repli sur elle-même. Cela se traduit dans un premier temps par la fermeture et la militarisation de ces frontières visant à rendre l'accès à son territoire quasi impossible. Dans

²¹³ COMMISSION EUROPENNE, "Un fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique », *europa.eu*, 2015, http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-15-6056_fr.htm

²¹⁴ GARCIA ANDRADE Paula, MARTIN Ivan, VITA Victoria, MANANASHVILI Sergo, "EU cooperation with third countries in the field of migration", *European Parliament*, 2015, 148p., [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/536469/IPOL_STU\(2015\)536469_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/536469/IPOL_STU(2015)536469_EN.pdf)

²¹⁵ COMMISSION EUROPENNE, "Un fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique », *europa.eu*, 2015, http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-15-6056_fr.htm

²¹⁶ *Ibidem*

un second temps, la stratégie adoptée vise à décourager l'immigration irrégulière. Cela passe par la mise en place d'une politique de retour efficace qui devrait dissuader les migrants d'entreprendre le voyage s'ils savent qu'ils seront renvoyés chez eux. Mais également par des campagnes d'information qui visent à informer les migrants quant aux risques que peut présenter un tel voyage et les conditions d'accueil dans les pays européens. Néanmoins la réaction européenne face à cette crise ne se limite pas à un simple repli, sa volonté de lutter contre les flux migratoires en sa direction se traduit également dans sa politique étrangère. En effet, non seulement l'union européenne s'associe et encourage les principaux pays de transit à lutter contre ces flux, au moyen d'une assistance technique et financière, mais prétend également s'adresser directement aux causes profondes de l'immigration à travers la distribution d'aide au développement dans les principaux pays d'origine.

Loin de mettre fin aux migrations irrégulières, face à la détermination des migrants cherchant à rejoindre l'Europe, la politique européenne aurait au contraire encouragé le développement de l'industrie des passeurs. De fait, face à la difficulté croissante de rejoindre l'Europe, en raison de l'augmentation des contrôles aux frontières européennes et du durcissement de la position de certains pays de transit face aux migrations, la traversée ne serait plus possible sans avoir recours à un passeur :

« (...) la fermeture croissante des frontières dans le but de prévenir les migrations irrégulières a contribué à une augmentation du trafic illicite de migrants et du nombre de décès de migrants [...] »²¹⁷

²¹⁷ CARRERA Sergio, GUILD Elspeth, "Irregular Migration, Trafficking and Smuggling of Human Beings. Policy Dilemmas in the EU", *Center for European Policy Studies*, 2016, Brussels, <https://www.ceps.eu/system/files/Irregular%20Migration,%20Trafficking%20and%20SmugglingwithCovers.pdf>

Chapitre 2 : L'obligation d'avoir recours aux passeurs

Lorsque l'on entend parler de passeur, on imagine tout de suite ces individus, que l'on considère comme sans pitié, sans scrupules, abandonnant les migrants à leur mort au milieu du désert ou les envoyant à leur fin en les entassant dans des embarcations surchargées pour la traversée de la Méditerranée. On perçoit alors ces passeurs comme étant responsables des morts continuelles de migrants dans leur tentative de traversée. Mais rappelons que, loin de défendre les actes pouvant être commis par les passeurs, il semblerait que ce soit avant tout face à l'absence d'opportunité offerte par l'Europe de migrer légalement et face au durcissement de ses frontières que les migrants aient recours à des passeurs. Il convient également de rappeler que les passeurs offrent leur service en réponse à une demande, « *il ne faudrait pas oublier que les passeurs offrent un service que les demandeurs d'asile et les migrants sont enclin à payer* ». Isle van Liempt parle d'un « *mal nécessaire* »²¹⁸.

²¹⁸ VAN LIEMPT Ilse, "A Critical Insight into Europe's Criminalisation of Human Smuggling" *Swedish Institute for European Policy Studies*, 01/2016, http://www.sieps.se/sites/default/files/2016_3_epa_%20eng.pdf

Un « mal nécessaire »²¹⁹

Malgré la fermeture des frontières de l'Union européenne et malgré l'accroissement constant du danger sur ces routes, une grande majorité des migrants tente tout de même le voyage. Nous l'avons vu dans la première partie, les personnes décidant de quitter leurs pays afin de se rendre en Europe, cherchent à fuir des situations telles, que risquer sa vie dans ces voyages paraît être une meilleure option que de rester chez eux. Néanmoins, face à l'augmentation des contrôles aux frontières, les migrants sont dans l'obligation d'emprunter des routes de plus en plus dangereuses et leurs chances de réussite s'en sont vues réduites. Dès lors, il semblerait qu'avoir recours aux services d'un passeur soit devenue la meilleure, voire la seule option afin d'atteindre sa destination.

Une prestation nécessaire en vue d'un parcours hasardeux

La fermeture des frontières accompagnée de sa militarisation serait une des conséquences du fort développement de l'industrie du trafic illicite de migrants. En effet, parce qu'il devient de plus en plus difficile de migrer légalement vers l'Europe, ceux qui souhaitent tout de même s'y rendre, qu'ils soient réfugiés, à la recherche de travail ou souhaitant rejoindre le reste de leur famille, doivent désormais entreprendre un voyage encore plus long et périlleux qu'il ne l'était déjà.

Si l'on prend l'exemple des routes transsahariennes, le voyage peut prendre entre un mois et plusieurs années. Nous le verrons plus tard, faute de moyens financiers, le voyage se fait souvent en plusieurs étapes rallongeant ainsi sa durée. Parmi les routes les plus empruntées, on trouve celle qui part d'Agadez au Niger. Agadez est devenu un centre important de l'industrie du trafic illicite de migrants et le lieu où se rendent de nombreux migrants afin d'y trouver un passeur. Cette industrie est d'ailleurs devenue la principale, voir une des seules

²¹⁹ VAN LIEMPT Ilse, "A Critical Insight into Europe's Criminalisation of Human Smuggling" *Swedish Institute for European Policy Studies*, 01/2016, http://www.sieps.se/sites/default/files/2016_3_epa_%20eng.pdf

activités de la ville : « *La migration illégale est désormais de loin le plus gros business en ville, nourri par un flux sans fin de consommateurs* »²²⁰.

En effet, Agadez se situe sur une route caravanière historique liant à la fois les routes du Sahara, du Sahel et s'étendant jusqu'à l'Afrique centrale tropicale et l'Afrique de l'Ouest. Les migrants en provenance de l'Afrique de l'Ouest, notamment du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo ou encore du Bénin, qui passent par ce point de transit, passent généralement par Niamey, la capitale, avant de rejoindre Agadez. Les Congolais, les Nigériens et autres provenant de pays Africains plus au Sud passent directement par le Nigeria et la plupart du temps par les villes de Sokoto et Kano au nord du Nigéria, avant d'atteindre Agadez. D'Agadez, une première route rejoint le sud de l'Algérie en passant par Tamanrasset²²¹. Néanmoins, la Libye étant devenue le principal pays de transit, la majorité emprunte la route qui rejoint l'Oasis de Sebha en Libye. De là, ils rejoignent Tripoli d'où la majorité des départs en bateaux pour l'Europe sont organisés²²². De l'Afrique de l'Est et plus particulièrement de la Corne de l'Afrique, c'est par l'Oasis Kura que les migrants vont entrer en Libye. Avant cela, Somaliens, Ethiopiens et Erythréens se doivent de traverser au moins le Soudan, et dans certains cas, le Tchad²²³.

On constate donc que le nombre de frontières à traverser est conséquent et les distances à parcourir considérables. De plus, du fait des contrôles, du tracé et des distances, certaines frontières ne peuvent être traversées sans avoir recours à un passeur. Les passeurs savent par exemple par quel poste de frontière il est possible de passer, autrement dit quel garde-frontière les laissera passer au moyen d'un pot de vin²²⁴. Par ailleurs, du fait de la difficulté du terrain, et des équipements nécessaires, certaines étapes ne peuvent être envisagées sans avoir recours à un passeur. C'est notamment le cas de la traversée du Sahara, considérée comme étant parmi les routes les plus dangereuses, qui nécessite avant tout des véhicules aptes à traverser le désert,

²²⁰ FRANCE 24, "Niger's Agadez, gateway to exile", *Youtube*, 09/09/2016, https://www.youtube.com/watch?v=wdh8l_omzfo

²²¹ Cf Annexe 21 : Routes migratoires terrestres et maritimes en direction de l'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et de l'Europe de l'Ouest, p.XVIII

²²² Cf Annexe 22 : Les principales routes migratoires du Nord de l'Afrique, p.XIX

²²³ Cf Annexe 23 : Les routes migratoires en provenance de l'Afrique de l'Est, p.XX

²²⁴ DE HAAS Hein, "The myth of Invasion: Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union", *Oxford International Migration Institute*, 2007, 83p., <http://heindehaas.com/Publications/de%20Haas%202007%20Irregular%20migration%20from%20West%20Africa%20.pdf>

et surtout des guides. Les risques de se perdre étant importants sans une bonne connaissance du désert. Cela d'autant plus que la zone est très peu peuplée et que les conditions y sont extrêmes²²⁵. C'est d'Agadez que se fait le départ pour la traversée du désert. De même, la traversée de la méditerranée ne peut être entreprise sans avoir recours à un passeur fournissant une embarcation.

Nous l'avons vu, afin de faire face aux nombreux obstacles que comprennent ces routes, les migrants ont recours à un passeur²²⁶. Avoir recours à un passeur serait désormais la façon la plus sûre d'atteindre sa destination²²⁷.

Isle Van Liempt : « Ironiquement, les politiques qui veulent lutter, combattre ou blâmer les passeurs sont vouées à l'échec car elles sont la cause initiale du phénomène auquel elles prétendent s'adresser. Cela détourne l'attention des causes structurelles du phénomène, et de la responsabilité des gouvernements à créer des conditions sous lesquelles le trafic illicite de migrants peu se développer en premier lieu. »

Leanne Weber et Sharon Pickering 2011 : « En investissant de plus en plus d'argent dans le contrôle des frontières et en créant plus de barrières, l'UE est ironiquement en train de créer assez d'espace pour que l'industrie des passeurs se développe, se professionnalise et florisse. Le contrôle des frontières est devenu une énorme industrie, une industrie qui fait croire au public que nous sommes confrontés à une crise qui ne peut être résolue autrement que par le combat contre les passeurs. Les Migrants ne sont pas aidés avec cette rhétorique. Tant que des conflits violents persistent comme en Syrie, les gens continueront de venir, par un moyen ou un autre. Les politiques nationaux affirmant que le contrôle aux frontières peut les arrêter vendent de l'illusion. »

Gabriella Sanchez : « Les conditions structurelles imposées par l'Etat à l'origine du besoin d'avoir recours à des passeurs pour migrer. »

Ainsi, face à la fermeture des frontières européennes, le durcissement des contrôles, les distances à parcourir et le danger que comportent ces routes, avoir recours à un passeur semble

²²⁵ IOM, "Migrant Smuggling Data and Research: A global review of the emerging evidence base", *International Organization for Migration*, 324p., https://publications.iom.int/system/files/smuggling_report.pdf

²²⁶ DUVELL Franck, "Transit migration: A blurred and politicised concept. Population, Space and Place", *Wiley Online Library*, 07/2012, https://www.researchgate.net/publication/229947195_Transit_Migration_A_Blurred_and_Politicised_Concept

²²⁷ SANCHEZ Gabriella, "Border Crossings: Human Smuggling Operations in the Southwest", *Arizona State University*, 05/2011, 260p, https://repository.asu.edu/attachments/56811/content/Sanchez_asu_0010E_10745.pdf

être la seule option possible pour atteindre l'Europe. Comme nous l'avons vu précédemment, le rejet européen ne décourage pas pour autant les migrants, qui se tournent désormais de plus en plus vers des passeurs afin d'atteindre leurs pays de destination. On est donc face à une augmentation croissante de la demande. Accroissement de la demande qui va entraîner une augmentation de l'offre de service de passages clandestins proposés par les passeurs, autant que le nombre de passeurs.

Le développement de l'offre face à l'augmentation de la demande

Comme nous venons de le montrer, face aux conditions d'accès au territoire européen de plus en plus difficiles et face à la durée et la dangerosité du trajet, les migrants n'ont d'autre choix que d'avoir recours à des passeurs. Dès lors, une personne cherchant à quitter son pays afin de rejoindre l'Europe va chercher à entrer en contact avec un passeur ; elle va chercher à en rencontrer plusieurs afin de choisir l'offre qui correspond le mieux à ses attentes et son budget ou s'adresser à un passeur qui lui a par exemple été recommandé par un proche ou une connaissance.

Certains lieux sont réputés à cette fin, et sont connus pour être fréquentés par les réseaux de passeurs et de migrants cherchant à partir. Les camps de réfugiés sont par exemple un lieu de premier choix où les passeurs tiennent souvent des commerces légaux, tel que des cafés, des bureaux de transferts d'argent ou d'appels. Ces commerces servent d'ailleurs parfois d'appui à leurs activités²²⁸. En plus des camps de réfugiés, certaines villes et ports sont reconnus comme étant des points de transit majeurs au sein desquels rencontrer un passeur se fait sans aucune difficulté. Ces centres se trouvent aux différentes étapes des voyages et permettent aux migrants de trouver de nouveaux passeurs pour entreprendre la prochaine route ou de travailler afin de

²²⁸ DOOMERNIK Jeroen, VAN LIEMPT Ilse, Liempt, "Migrant's agency in the smuggling process: The perspectives of smuggled migrants in the Netherlands", *International Migration*, 10/2006, p.165-190, https://www.researchgate.net/publication/227677184_Migrant's_Agency_in_the_Smuggling_Process_The_Perspectives_of_Smuggled_Migrants_in_the_Netherlands

financer cette prochaine étape. Ils constituent également des lieux d'échange avec les autres migrants au sujet des passeurs²²⁹.

Un Algérien : « *Cela n'a pas été difficile du tout d'entrer en contact avec des passeurs. Ils vous reconnaissent à votre apparence. Si vous marchez dans des endroits spécifiques ou vous vous asseyez dans un café en particulier, ils viennent et se présentent. J'ai rencontré plusieurs passeurs de cette façon et je me suis renseigné sur leurs offres. J'ai uniquement eu à choisir l'offre que je considérais comme étant la meilleure.* »²³⁰

Ces lieux de transits connus pour être les lieux de l'industrie du trafic illicite de migrants permettent également à ces derniers d'avoir accès à l'information. En effet, le choix du passeur se fait majoritairement en fonction de sa réputation. Ainsi, lorsqu'il n'est pas directement introduit ou conseillé par une connaissance ou un membre de sa famille²³¹, c'est à travers les échanges avec d'autres migrants qu'il est possible de se renseigner à son sujet. Dans la mesure où la réputation est l'un des principaux facteurs sur lequel se basent les futurs migrants, il est essentiel pour les passeurs de se construire une réputation et de la conserver.

Un Somalien : « *Au cours de mon temps dans le camp, j'ai tenté de me faire une image claire de l'intermédiaire et du passeur. Tout fonctionne à la confiance et tout le monde sait que la réputation est très importante pour un passeur s'il veut rester dans le commerce.* »

²³²

Parmi les éléments constitutifs d'une bonne réputation pour les passeurs, on cite le taux de réussite. Les tentatives réussies autant que les échecs circulant vite au sein de ces réseaux restreints. Dès lors, les réseaux de passeurs sont sujets à la concurrence. Ainsi, afin d'attirer les clients, ils doivent se différencier et mettre en avant leurs services. Parmi les stratégies adoptées, un passeur peut offrir des garanties, en garantissant par exemple la possibilité au migrant

²²⁹ BILGER Veronika, HOFMANN Martin, JANDL Michael, "Human smuggling as a transnational service industry: Evidence from Austria." *International Migration* 44(4), 2005, p.59-p.93, http://www.net4you.com/jandlftp/Human_Smuggling.pdf

²³⁰ B *Ibidem*

²³¹ DOOMERNIK Jeroen, VAN LIEMPT Ilse, Liempt, "Migrant's agency in the smuggling process: The perspectives of smuggled migrants in the Netherlands", *International Migration*, 10/2006, p.165-p.190, https://www.researchgate.net/publication/227677184_Migrant's_Agency_in_the_Smuggling_Process_The_Perspectives_of_Smuggled_Migrants_in_the_Netherlands

²³² BILGER Veronika, HOFMANN Martin, JANDL Michael, "Human smuggling as a transnational service industry: Evidence from Austria." *International Migration* 44(4), 2005, p.59-p.93, http://www.net4you.com/jandlftp/Human_Smuggling.pdf

d'essayer autant de fois qu'il le souhaite pour la somme convenue jusqu'à ce qu'il arrive à destination. Un passeur peut également attirer sa clientèle en proposant de se faire payer uniquement une fois arrivé dans le pays de destination²³³.

L'industrie du trafic illicite de migrants englobe un ensemble de services pouvant être fournis. Cela comprend le logement, la nourriture, des conseils au sujet des routes, un guide, un moyen de transport... Mais certains réseaux plus développés peuvent également fournir un ensemble de services plus complexes, tels que de faux documents, des formations aux entretiens pour les demandes d'asile, la création de faux groupes familiaux, la mise en contact avec de potentiels employeurs dans le pays de destination ou encore l'organisation d'un voyage à travers plusieurs pays²³⁴.

Le choix de la destination finale est fortement influencé par les passeurs en fonction de différents critères. Le but pour le passeur étant de maximiser les chances de réussite. En témoigne le résultat des entretiens réalisés par BILGER Veronika, HOFMANN Martin, JANDL Michael dans le cadre de leur étude, sur l'ensemble des migrants interrogés aux Pays-Bas, peu sont ceux qui avaient choisi les Pays-Bas comme destination finale²³⁵. Selon SEGROTT Jeremy et ROBINSON Vaughan, quatre critères influenceraient le choix de la destination finale par le passeur. Premièrement, les régulations dans le pays de destination afin d'évaluer le degré de difficulté que peut présenter l'entrée dans ce dernier. Ainsi les pays qui ont imposé de forts contrôles à leurs frontières sont considérés comme moins attractifs. De même s'ils sont connus pour renvoyer les migrants dans leurs pays d'origine, ils seront mis de côté par les passeurs. Un renvoi remettrait en cause sa réputation et entraverait donc son business. La proportion de visas délivrés dans les pays de destination est également prise en compte. Par ailleurs, la destination sera décidée par le passeur en fonction des profits qu'il peut dégager. Dès lors, il privilégiera les destinations qui lui coûtent peu, lui permettant de dégager une plus forte plus-value. De plus, les éventuels liens d'un passeur avec un autre réseau dans un potentiel pays de destination

²³³ BILGER Veronika, HOFMANN Martin, JANDL Michael, "Human smuggling as a transnational service industry: Evidence from Austria." *International Migration* 44(4), 2005, p.59-p.93, http://www.net4you.com/jandlftp/Human_Smuggling.pdf

²³⁴ BAIRD Theodore, "Theoretical Approaches to Human Smuggling", *DIIS Working Paper*, 2013, http://pure.diis.dk/ws/files/56032/%20WP2013_10_ted_baird_human_smuggling_web.pdf

²³⁵ BILGER Veronika, HOFMANN Martin, JANDL Michael, "Human smuggling as a transnational service industry: Evidence from Austria." *International Migration* 44(4), 2005, p.59-p.93, http://www.net4you.com/jandlftp/Human_Smuggling.pdf

peuvent également influencer le choix. Pour finir, la décision est malgré tout influencée par l'éventuelle demande pour un pays en particulier pouvant être formulée par le client. Si le passeur accède à sa requête, sa réputation et donc la prospérité de son activité ne peuvent qu'en être améliorées²³⁶. Néanmoins, il reste parfois possible de négocier la destination finale avec le passeur qui propose différentes options avec des prix variables selon la difficulté qu'entraîne le voyage pour les différentes destinations proposées²³⁷.

Un Irakien : « *Quand je suis entré dans le magasin à Istanbul il y avait quelques hommes et femmes assis là. Ils m'ont offert une tasse de thé puis nous avons discuté un peu.*

- *Où est-ce que tu veux aller ?*
- *En Europe.*
- *L'Europe bien sûr. Tout le monde veut aller en Europe. Mais dans quel pays en Europe ?*
- *Je ne sais pas, là où je pourrais rester.*
- *Ok, en ce moment je peux te proposer le Canada, l'Allemagne et les Pays-Bas. Mais tu dois savoir que cela coûte beaucoup d'argent. Avec nous tu payes cher mais tu auras ce que tu veux. Si la première fois cela échoue nous essayerons encore, mais cette fois à nos frais.*
- *Combien est ce que cela coûte et combien de temps dois-je attendre ?*
- *Pour le Canada c'est 10 000 dollars et on peut prévoir ça en deux ou trois semaines. L'Allemagne c'est 8 000 dollars et ça prendra également deux ou trois semaines. La Hollande c'est 7 000 dollars mais ça peut être arrangé en cinq jours.*
- *Ok, j'irai en Hollande ».*²³⁸

Mais surtout, et avant tout, la destination finale dépend du budget des migrants. Budget duquel dépend également le type de voyage. En effet, ceux disposant d'assez d'argent dès le départ peuvent s'offrir un pack complet plutôt que de faire le voyage par étapes, leur permettant de n'avoir recours qu'à un seul passeur qui organise l'ensemble de l'expédition. Néanmoins, il

²³⁶ SERGOTT Jeremy, ROBINSON Vaughan, "Understanding the decision-making of asylum seekers", *Home Office Research Studies*, 07/2002,

https://www.researchgate.net/publication/248205716_Understanding_the_Decision-Making_of_Asylum-Seekers
²³⁷ BILGER Veronika, HOFMANN Martin, JANDL Michael, "Human smuggling as a transnational service industry: Evidence from Austria." *International Migration* 44(4), 2005, p.59-p.93, http://www.net4you.com/jandlftp/Human_Smuggling.pdf

²³⁸ *Ibidem*

semblerait que la majorité soit dans l'obligation de procéder par étapes du fait du manque de moyens. Ainsi, à chaque étape ils travaillent jusqu'à obtenir les fonds suffisants pour la prochaine partie du voyage. En effet, sur les 46 personnes interrogées dans le cadre de l'étude réalisée par BILGER Veronika, HOFMANN Martin, JANDL Michael, seulement 7 personnes étaient dans la capacité de payer l'intégralité du voyage d'un coup²³⁹. Le prix du voyage dépend également de sa sûreté, ainsi un voyage en avion sera plus cher que n'importe quelle autre offre utilisant un autre moyen de transport.

Par sa réponse face à cette crise, l'Europe semble avoir créé un contexte favorable au développement de l'industrie du trafic illicite de migrants. En effet, entre l'absence de couloir humanitaire légal permettant aux migrants de rejoindre l'Europe et la difficulté du trajet du fait du danger et des distances à parcourir, le moyen le plus sûr pour rejoindre l'Europe serait d'avoir recours à des passeurs. Il convient maintenant de s'intéresser aux mécanismes derrière l'augmentation du trafic illicite de migrants, ainsi qu'à ses effets pervers, résultant autant du comportement des passeurs que de la politique européenne dans le cadre de cette crise migratoire.

²³⁹ BILGER Veronika, HOFMANN Martin, JANDL Michael, "Human smuggling as a transnational service industry: Evidence from Austria." *International Migration* 44(4), 2005, p.59-p.93, http://www.net4you.com/jandlftp/Human_Smuggling.pdf

Une économie souterraine et ses inévitables dérives

Ainsi, le développement de l'industrie du trafic illicite de migrants semble répondre avant tout à l'augmentation de la demande formulée par les migrants, qui sont désormais dans la nécessité de recourir à des passeurs pour atteindre leur destination. L'industrie du trafic illicite de migrants pourrait-elle donc être étudiée comme n'importe quel marché économique, ou l'offre des passeurs répond-elle uniquement à une demande ? Ne seraient-ils pas uniquement les personnes sans pitié que l'imaginaire commun semble dresser ? Leurs activités seraient-elles en réalité un mal nécessaire, comme l'affirme Isle Van Liempt « *sans passeurs, ils seraient beaucoup plus à mourir dans la traversée ou à la traversée des frontières* »²⁴⁰ ? Nous verrons que l'industrie du trafic illicite de migrants répond effectivement à une logique de marché ; cependant, les violations des droits des migrants sont fréquentes, cela autant du fait des agissements des passeurs que comme résultats des politiques européennes.

Le trafic illicite de migrant, un marché comme un autre ?

Certains auteurs ont théorisé les migrations internationales comme un marché économique. Ainsi, John Salt et Jeremy Stein interprètent les migrations internationales comme un marché global avec à la fois des composantes licites et illicites. L'industrie des réseaux de passeurs entre donc dans cette dimension illicite. Cette industrie serait un circuit fermé. En effet, l'argent récolté par les passeurs auprès des migrants serait ensuite ré investi dans l'industrie du trafic illicite de migrants²⁴¹. Ainsi, les passeurs agiraient en tant qu'agents intermédiaires au sein d'un marché plus global de migrations. Bien qu'il comporte des limites, notamment l'absence de distinction entre le trafic illicite de migrants et la traite humaine,

²⁴⁰ VAN LIEMPT Ilse, "A Critical Insight into Europe's Criminalisation of Human Smuggling" *Swedish Institute for European Policy Studies*, 01/2016, http://www.sieps.se/sites/default/files/2016_3_epa_%20eng.pdf

²⁴¹ DOOMERNIK Jeroen, VAN LIEMPT Ilse, Liempt, "Migrant's agency in the smuggling process: The perspectives of smuggled migrants in the Netherlands", *International Migration*, 10/2006, p.165-190, https://www.researchgate.net/publication/227677184_Migrant's_Agency_in_the_Smuggling_Process_The_Perspectives_of_Smuggled_Migrants_in_the_Netherlands

distinction pourtant essentielle comme nous le verrons dans la partie suivante, ce modèle permet de saisir la complexité de cette industrie à différents niveaux au sein des quels les acteurs et les interactions sont multiples. Le modèle proposé par Salt et Stein divise l'industrie du trafic illicite de migrants en trois étapes, avec une diversité d'acteurs impliqués dans chaque étape. Premièrement, il s'agit de la phase de recrutement. C'est la phase commerciale du trafic, qui consiste à proposer des offres alléchantes, à vanter les succès du passeur. Ce sont souvent des membres issus de la même communauté qui vont approcher les migrants. Néanmoins, on trouve même des offres affichées dans des agences de voyages offrant des promotions avec un voyage tout compris pour l'Europe²⁴². Elle est suivie de la phase en mouvement, autrement dit le voyage, que nous avons évoqué plus haut. Pour terminer, il s'agit de la phase d'insertion et d'intégration une fois la destination finale atteinte²⁴³.

Ce modèle à trois branches s'est ensuite vu compléter par d'autres études y ajoutant notamment le concept de l'information incomplète. Ainsi, le trafic illicite de migrants serait une industrie du service, opérant à un niveau transnational et au sein d'un marché d'information imparfait. Cela s'explique par le caractère illégal de cette industrie. En effet, afin de se protéger, les passeurs fournissent le moins d'informations possible à leurs clients. Dès lors, les migrants ignorent la plupart du temps l'identité du passeur, la route qui va être empruntée, les différentes locations où ils se trouvent au cours du voyage ainsi que le mode opératoire. L'intérêt étant de garder un niveau de discrétion maximal au sujet des opérations afin de limiter au maximum les risques. Ce déséquilibre entre les acteurs va avoir un impact direct sur le comportement des acteurs²⁴⁴. On peut en effet évoquer l'étude d'Akerlof au sujet des marchés d'informations imparfaites. Ce dernier s'appuie sur le marché de voitures d'occasion au sein duquel le client n'a pas la possibilité de savoir lesquelles sont de bonne qualité ou de mauvaise qualité, du fait du manque d'informations. Dès lors, les voitures de meilleure qualité finissent par être éliminées du marché car on ne parvient pas à les vendre à un prix élevé. C'est la théorie de la «

²⁴² DI NICOLA Andrea, MUSUMECI Giampaolo, «Trafiquants d'hommes », *Liana Levi*, Paris, 2014, p.129

²⁴³ BAIRD Theodore, «Theoretical Approaches to Human Smuggling», *DIIS Working Paper*, 2013, http://pure.diiis.dk/ws/files/56032/%20WP2013_10_ted_baird_human_smuggling_web.pdf

²⁴⁴ BILGER Veronika, HOFMANN Martin, JANDL Michael, «Human smuggling as a transnational service industry: Evidence from Austria.» *International Migration* 44(4), 2005, p.59–p.93, http://www.net4you.com/jandlftp/Human_Smuggling.pdf

sélection adverse »²⁴⁵. Dans le cadre de l'industrie du trafic illicite de migrants, ce sont les passeurs qui profitent de cette inégalité d'informations et la théorie s'en retrouve inversée. Ils peuvent en effet proposer des services plus chers, au même prix que d'autres, tout en offrant un voyage de moins bonne qualité. Par ailleurs, une fois le « contrat » conclu, cette asymétrie d'informations permet au passeur de garder un fort contrôle sur le client. Ce dernier est en effet fortement dépendant du passeur, l'empêchant ainsi d'avoir recours à d'autres fournisseurs au cours du voyage, interlocuteurs qui pourraient alors proposer des services plus intéressants ou simplement d'organiser certaines parties du voyage. Néanmoins cette asymétrie d'informations présente également des inconvénients pour les passeurs qui doivent par conséquent trouver un moyen de se distinguer des autres. Il s'agit en outre de convaincre les potentiels clients de la supériorité des services qu'ils offrent, ce qui justifierait un prix plus élevé, ou tout simplement il s'agit de se différencier des autres afin de s'attirer une clientèle²⁴⁶.

On trouve par ailleurs, plusieurs typologies qui opèrent des distinctions entre les types d'industries exerçant dans ce domaine. On peut différencier ceux qui proposent un seul service, par exemple le logement, ou la traversée d'une frontière unique. D'autres proposent un ensemble de services nécessaires, comprenant par exemple le logement, le transport, la nourriture, le guide, d'un point de départ jusqu'au point d'arrivée décidé préalablement. C'est l'industrie spécialisée face à l'industrie généralisée. Une autre typologie distingue ceux qui offrent des services plus personnalisés, s'adaptant à la demande d'un individu ou d'un groupe en particulier, de ceux qui offrent des services plus impersonnels. Autrement dit le même service sera fourni, peu importe la clientèle²⁴⁷.

L'industrie du trafic illicite de migrants peut donc être analysée en tant que marché économique comme n'importe quel autre marché. On est en effet dans le schéma où l'offre des passeurs répond à la demande des migrants. Néanmoins, bien que les migrants payent

²⁴⁵ FONTAIN Sylvain, "Georges A.Akerlof: théorie de la sélection adverse", *LesEchos.fr*, 17/10/2013, http://archives.lesechos.fr/archives/cercle/2013/10/17/cercle_82322.htm

²⁴⁶ BILGER Veronika, HOFMANN Martin, JANDL Michael, "Human smuggling as a transnational service industry: Evidence from Austria." *International Migration* 44(4), 2005, p.59–p.93, http://www.net4you.com/jandlftp/Human_Smuggling.pdf

²⁴⁷ BAIRD Theodore, "Theoretical Approaches to Human Smuggling", *DIIS Working Paper*, 2013, http://pure.diis.dk/ws/files/56032/%20WP2013_10_ted_baird_human_smuggling_web.pdf

volontairement pour ce service, ils ne sont pas conscients de toutes les violations qu'ils vont subir dans le cadre de la conclusion d'un tel contrat. Nous allons en effet voir que les droits inhérents à tout humain ne cessent d'être bafoués, plongeant les migrants dans une situation de vulnérabilité extrême. Ces violations semblent autant être le fait des comportements des passeurs que les conséquences des politiques européennes.

Les droits bafoués de « clients » vulnérables

Malgré leur potentielle irrégularité, autant en fonction de la manière dont ils sont entrés sur un territoire, que de leur éventuelle résidence illégale dans un pays, un ensemble de droits s'applique pourtant aux migrants. De plus, ces droits s'appliquent même à ceux ayant eu recours à des passeurs. Ils sont issus de différentes sources de droits internationaux parmi lesquels on trouve: la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*, la *Convention Internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*, la *Convention Internationale relative aux droits civils et politiques*, la *Convention Internationale relative aux droits économiques, sociaux et culturels* ou encore la *Convention contre la torture et toute autre forme de traitement ou de punition cruels ou dégradants*. Ces différentes conventions reconnaissent des droits qui s'appliquent à n'importe quel individu, peu importe le contexte ou les circonstances. Parmi ces droits, « *le droit à la vie, la liberté et la sécurité* » garanti par l'article 3 de la Convention internationale relative aux droits civils et politiques. La même convention interdit dans son article 9 « *l'arrestation, la détention ou l'exile arbitraire* ». Ainsi, qu'ils soient en situation régulière ou irrégulière, les migrants ont le droit à un certain degré de protection et sont protégés par un certain nombre de droits fondamentaux. Nous pouvons également mentionner la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille adoptée en 1990, source importante de droit international relatif à la protection des droits des migrants.

Or il semblerait que de nombreux migrants voient leurs droits violés, autant dans le cadre de leur traversée qu'une fois arrivés en Europe. Sur la route, après les innombrables violations que les passeurs ou autres milices font subir aux migrants dont nous avons déjà parlé

dans le chapitre sur la Libye, ces derniers se retrouvent également dans des situations de vulnérabilité extrême dans chaque ville faisant office de centre migratoire sur la route. Leurs conditions de vie et de travail y sont terribles, ils sont sujets à de sévères exploitations et extorsions, une xénophobie croissante, des arrestations arbitraires, tout accès à la santé leur est refusé, et dans les pires des cas, même l'accès à l'eau et la nourriture est dangereusement limité²⁴⁸.

Souleyman, Sénégalais : « *Ça ne faisait pas une demi-heure qu'on avait quitté Agadez, que notre pick-up a été pris en embuscade. Ils nous ont débarqués, détroussés de tous nos sacs, nos portefeuilles, nos papiers et bien sûr, notre argent. Il y en a à qui ils ont pris les baskets, parce que c'étaient des marques. Une fois détroussés, ils ont exigé une somme supplémentaire pour continuer la route. Comme on n'avait plus rien du tout, ils nous ont embarqués, et emprisonnés dans un camp. Puisque l'on n'avait pas d'argent, on devait travailler pour payer le voyage. L'enfer pour nous a duré 5 mois, pendant lesquels on été battus avec tout ce qu'il leur tombait sous la main, des bars de fers ou de bois, des tuyaux. On recevait des décharges électriques si la cadence du travail ne suffisait pas, ou pour n'importe quelle autre raison. On avait un petit bol de bouillie par jour, avec à peine d'eau... On entendait des gens crier... On savait qu'ils étaient torturés, sans raison, juste comme ça, par cruauté. On savait aussi qu'il y en avait d'autres qui étaient violés, beaucoup de femmes, oui, mais des hommes aussi... Des gens mourraient autour de nous sans qu'on ne puisse rien faire. Si quelqu'un était trop faible pour aller travailler, il était abattu. D'autres ont été tués en tentant de s'échapper. »²⁴⁹*

Par ailleurs, la politique européenne visant à encourager les pays de transit à durcir leurs politiques migratoires a également des conséquences sur la protection et le respect des droits des migrants. Par exemple, après avoir introduit sa nouvelle loi sur les migrations, le Maroc a procédé à la déportation de nombreux Nigériens et autres migrants originaires d'Afrique de l'Ouest. De même, en plus des incidents survenus aux frontières de Ceuta et Melilla en octobre 2005, où plus d'une dizaine de migrants se sont fait tirer dessus par les autorités, des arrestations

²⁴⁸ DE HAAS Hein, "The myth of Invasion: Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union", *Oxford International Migration Institute*, 2007, 83p., <http://heindehaas.com/Publications/de%20Haas%202007%20Irregular%20migration%20from%20West%20Africa%20.pdf>

²⁴⁹ RAJABLAT Marie, SCHMID Laurin, « Les naufragés de l'enfer. Témoignage recueillis sur l'Aquarius », *Digobar Editions*, 2017, p.61-62

massives de migrants au Maroc ont fait suite. Ces derniers ont été déportés dans le désert qui fait office de frontière avec l'Algérie. Pourtant, il semblerait qu'une proportion importante de ces migrants aurait échappé aux persécutions, et fuirait afin d'assurer sa survie²⁵⁰. Dans son étude réalisée en 2006, Collyer affirme qu'on trouverait au Maroc entre 10 à 20% de migrants éligibles à une protection internationale selon les critères énoncés dans la convention de Genève de 1951, taux allant jusqu'à 80% si l'on applique des critères humanitaires plus étendus²⁵¹. Par ailleurs, face aux persécutions que les migrants subissent en Libye, on peut s'interroger sur la moralité de les renvoyer dans un pays où ils sont sujets à de telles violations. Par conséquent la politique européenne visant à externaliser ses frontières peut être vivement critiquée, et cela particulièrement dans le cas où la conclusion de ces accords se fait avec des pays au sein desquels le respect des droits de l'homme reste controversé, et où le système d'asile politique et les droits relatifs à la protection des réfugiés sont inexistantes. C'est notamment le cas de la Libye, qui n'est pas signataire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et avec qui l'Italie a pourtant signé un accord de réadmission²⁵². De surcroît, l'Italie a collaboré de très près avec la Libye au sujet des déportations. L'Italie aurait en effet participé au financement d'une cinquantaine de vols entre août 2003 et décembre 2004 seulement, au départ de la Libye afin de déporter un peu moins de 6000 migrants, autant des Erythréens que des Maliens, Soudanais, Nigériens ou autres dans leurs pays d'origine²⁵³. Ces déportations remettraient par ailleurs en cause le principe de non refoulement, garanti à la fois par la convention relative au statut des réfugiés et la convention contre la torture²⁵⁴.

Convention contre la torture : Art. 3: «(1) *Aucun Etat partie n'expulsera, ne refoulera, ni n'extradera une personne vers un autre Etat où il y a des motifs sérieux de croire qu'elle risque d'être soumise à la torture.* (2) *Pour déterminer s'il y a de tels motifs, les autorités*

²⁵⁰ BARROS Lucile, ESCOFFIER Claire, LAHLOU Mehdi, PUMARES Pablo, RUSPINI Paolo, "L'immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc », *Cahiers de Migrations Internationales*, 10/2002, http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---migrant/documents/publication/wcms_201832.pdf

²⁵¹ COLLYER Micheal, "States of insecurity: Consequences of Saharan transit migration", *University of Oxford*, 2006, 32p., https://www.compas.ox.ac.uk/media/WP-2006-031-Collyer_Saharan_Transit_Migration.pdf

²⁵² UNHCR, "Convention et protocole relative au statut des réfugiés", *unhcr.org*, 1951, <http://www.unhcr.org/fr/4b14f4a62>

²⁵³ DE HAAS Hein, "The myth of Invasion: Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union", *Oxford International Migration Institute*, 2007, 83p., <http://heindehaas.com/Publications/de%20Haas%202007%20Irregular%20migration%20from%20West%20Africa%20.pdf>

²⁵⁴ *Ibidem*

compétentes tiendront compte de toutes les considérations pertinentes, y compris, le cas échéant, de l'existence, dans l'Etat intéressé, d'un ensemble de violations systématiques des droits de l'homme, graves, flagrantes ou massives.»²⁵⁵

Convention relative aux réfugiés : Art. 33: «*Défense d'expulsion et de refoulement (1) Aucun des Etats Contractants n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. (2) Le bénéfice de la présente disposition ne pourra toutefois être invoqué par un réfugié qu'il y aura des raisons sérieuses de considérer comme un danger pour la sécurité du pays où il se trouve ou qui, ayant été l'objet d'une condamnation définitive pour un crime ou délit particulièrement grave, constitue une menace pour la communauté dudit pays.»* 256

Par ailleurs, s'ajoutant aux violations auxquelles sont sujets les migrants dans certains pays de transit où le respect des droits et la protection des réfugiés font doute, il semblerait que la fermeture de l'Europe face à cette crise entrave également l'accès à la protection au sein même des pays européens. En effet une des critiques formulées à l'encontre des politiques européennes de lutte contre le trafic illicite de migrants, est qu'elles remettraient en cause l'accès à l'asile pour ceux qui ont eu recours à des passeurs. Néanmoins la grande majorité, si ce n'est l'intégralité des migrants, effectue les voyages sans l'aide d'un passeur face à l'absence de couloir humanitaire légal prévu²⁵⁷. Par ailleurs, on note une certaine évolution dans les questions posées lors des entretiens aux demandeurs d'asile. Il semblerait que désormais les questions soient d'avantage au sujet de « comment » ils sont parvenus à traverser les frontières plutôt que « pourquoi » ils sont partis de leurs pays. On peut aussi mettre : Il semblerait que désormais les questions soient d'avantage relatives à la manière dont ils sont parvenus à traverser les frontières plutôt que sur les raisons de leur départ. Désormais, de nombreuses

²⁵⁵ NATIONS UNIES, « Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants », *ohchr.org*, 1984, <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CAT.aspx>

²⁵⁶ UNHCR, « La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés », *unhcr.org*, 1951, <http://www.unhcr.org/fr/convention-1951-relative-statut-refugies.html>

²⁵⁷ BAIRD Theodore, « Theoretical Approaches to Human Smuggling », *DIIS Working Paper*, 2013, http://pure.diis.dk/ws/files/56032/%20WP2013_10_ted_baird_human_smuggling_web.pdf

questions concernant leurs passeurs et les migrants font l'objet de collectes de données pour les services de renseignements cherchant à lutter contre ces réseaux de passeurs²⁵⁸.

Isle Van Liempt : « *Ces dernières années, le discours public a glissé des régimes criminels que les demandeurs d'asile cherchaient à fuir aux criminels qui les ont assistés dans leur fuite.* »²⁵⁹

L'Union européenne semble par ailleurs reconnaître ce manquement, ce déficit en matière de protection. La commission européenne affirmant dans le cadre du plan d'action européen pour 2015-2020, qu'un effort doit être fourni afin d'améliorer l'aide fournie aux migrants vulnérables²⁶⁰. En effet, alors que le « *Protocole des Nations unies contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer* » stipule que les migrants ayant eu recours à des passeurs ne doivent pas être punis pour cette raison, dans les faits, la plupart des Etats imposerait des sanctions criminelles ou administratives aux migrants y ayant eu recours²⁶¹.

L'Union Européenne a choisi de se replier face à cette crise migratoire. En effet, pour lutter contre l'arrivée massive de migrants depuis les années 2000, on a vu les pays Européens fermer leurs frontières, durcir leurs contrôles et même militariser les différents points de passages. Par ailleurs, une stratégie de découragement à l'immigration a été adoptée. Le but étant de dissuader les migrants de partir en montrant clairement, notamment à travers des retours effectifs, que l'Europe ne les accueillera pas. Par ailleurs, les différents Etats européens, notamment les plus concernés par la crise, ont tenté d'externaliser leurs frontières en négociant des accords avec les principaux pays de transit. Le but étant, en échange d'un soutien financier et technique, de les encourager à mieux surveiller leurs frontières, contrôler les flux migratoires dans leurs pays, et réadmettre ceux qui sont entrés illégalement dans l'Union Européenne en provenance de leur territoire. Pour finir, l'Union Européenne propose une aide au développement aux pays d'origine ; cela répond à sa volonté de s'adresser directement aux

²⁵⁸ VAN LIEMPT Ilse, "A Critical Insight into Europe's Criminalisation of Human Smuggling" *Swedish Institute for European Policy Studies*, 01/2016, http://www.sieps.se/sites/default/files/2016_3_epa_%20eng.pdf

²⁵⁹ *Ibidem*

²⁶⁰ EUROPEAN COMMISSION, "Communication from the commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions. EU Action Plan against migrants smuggling (2015-2020)", https://ec.europa.eu/anti-trafficking/sites/antitrafficking/files/eu_action_plan_against_migrant_smuggling_en.pdf

²⁶¹ INTERNATIONAL COUNCIL ON HUMAN RIGHTS POLICY, "Irregular Migration, Migrant Smuggling and Human Rights: Towards Coherence", *ichrp.org*, 2010, http://www.ichrp.org/files/reports/56/122_report_en.pdf

causes profondes de l'immigration. Ainsi, de nombreuses initiatives ont été entreprises afin de lutter contre ces migrations irrégulières, initiatives dans la continuité de la stratégie européenne adoptée à partir des années 1990 pour lutter contre ces flux migratoires. Néanmoins, il semblerait que loin d'avoir mis fin aux migrations en direction de l'Europe, cette stratégie aurait poussé de plus en plus de migrants à avoir recours à des passeurs. Du fait de la fermeture européenne et du durcissement de ses contrôles, la traversée ne pourrait être envisagée sans avoir recours à un passeur. La demande des migrants a donc augmenté, poussant l'industrie des réseaux de passeurs à se développer davantage. Ainsi, il semblerait que loin d'avoir mis fin aux migrations irrégulières, les politiques européennes aient favorisé le développement du trafic illicite de migrants. Dès lors, certains ont entrepris de théoriser l'industrie du trafic illicite de migrants comme un marché économique, soumis aux mêmes règles que n'importe quel autre commerce. Néanmoins, il ne faut pas pour autant omettre l'aspect inhumain que peut prendre ce trafic, et les nombreuses violations auxquelles sont sujet les migrants. Cela autant du fait des passeurs, que des Etats impliqués dans la lutte contre le phénomène.

Face au développement croissant de l'industrie du trafic illicite de migrant, nous allons voir que l'Europe, en plus de concentrer ses efforts sur la lutte contre les migrations irrégulières, s'attache surtout à lutter contre les réseaux de passeurs, qui sont tenus responsables des dangers auxquels sont sujets les migrants.

Partie 3 :

Les mesures de lutttes contre le trafic illicite de migrant en décalage avec les réalités du terrain ?

Paolo Cuttitta, professeur des Droits de l'Homme à l'université d'Amsterdam : « *Tout type d'interdiction crée inévitablement une demande de service ou de consommation que quelqu'un se chargera de fournir (ce qui a été rendu illégal par les mesures d'interdictions) les produits ou services demandés. Le défi auquel doivent faire face les gouvernements, les agences européennes et les organismes internationaux est de montrer qu'ils parviendront à désamorcer la bombe et qu'ils n'allumeront pas la mèche ; le challenge est d'interpréter le phénomène social, et pas de créer des problèmes afin de produire un consensus électoral au sujet des solutions proposés aux problèmes artificiellement créés.* »

262

Cette citation permet de mettre en lumière deux éléments, que nous allons appliquer à notre cas d'étude. Premièrement, elle semble confirmer les résultats de la recherche effectuée dans le cadre de notre seconde partie, la fermeture des frontières et le repli européen, autrement dit les mesures d'interdictions, ont créé une demande de service visant à atteindre l'Europe. Service fourni par les passeurs dont l'activité semble avoir explosée. Deuxièmement, cette citation met en avant la potentielle artificialité du problème créé. Cela nous pousse à nous interroger. La lutte contre le trafic illicite de migrants, et donc contre le problème des passeurs, n'aurait-elle pas été quelque peu instrumentalisée afin de justifier la fermeture européenne et sa lutte acharnée contre les migrations irrégulières ? La lutte contre le trafic illicite de migrant va toujours de pair avec celle contre les migrations irrégulières dans le cadre des politiques européennes adoptées face à cette crise. Ainsi, le manque d'efficacité des politiques de luttes serait-elle expliquée par le fait que la priorité soit davantage dans la lutte contre les migrations irrégulières plutôt que contre les passeurs ?

Nous étudierons dans un premier chapitre les politiques, à la fois européennes et internationales adoptées pour lutter contre ce phénomène. Et nous verrons que leur manque d'efficacité peut notamment s'expliquer par le fait qu'elles semblent peu adaptées à ce nouveau type de criminels. Néanmoins, nous verrons également qu'un probable manque de volonté, et des intérêts divergents voir conflictuels entre les différents Etats impliqués dans la lutte contre

²⁶² ADAL Laura, REITANO Tuesday, SHAW Mark, "Smuggled Futures: The dangerous path of the migrant from Africa to Europe", *The Global Initiative Against Transnational Organized Crime*, May 2014, <http://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2014/05/2014-crime.pdf>

le trafic illicite de migrants sont également à l'origine d'un manque d'efficacité de ces politiques.

Chapitre 1 : Des politiques de luttes inadaptées aux réseaux de passeurs

La crise migratoire qui a touché l'Europe a entraîné son repli. En effet, face à l'importance des flux migratoires dans sa direction, les pays de l'Union Européenne n'ont cessé de chercher à lutter contre les migrations irrégulières. Pour cela, la stratégie adoptée fut de prôner la lutte contre le trafic illicite de migrants. Nous l'avons vu, l'importance des distances et le danger que présentent les différentes routes migratoires empruntées sont à l'origine de nombreuses pertes. Décès dont les différents Etats européens sont bien souvent tenus pour responsables, en particulier dans le cadre de la traversée de la méditerranée où 2550 pertes ont été enregistrées depuis début 2017. Phénomène qui s'est accentué après l'opération de sauvetage italienne, Mare Nostrum, consécutive à la pression européenne, seule opération de sauvetage institutionnelle lancée en méditerranée malgré l'ampleur de la crise humanitaire.

*« L'union européenne accusée d'être responsable de la mort de migrants en méditerranée »*²⁶³

*« [...] L'Europe transforme la Méditerranée en un vaste cimetière. »*²⁶⁴

*« Le bilan en Méditerranée s'alourdit tandis que l'Europe regarde ailleurs »*²⁶⁵

Dès lors, la stratégie adoptée par l'Union fut de se lancer dans une lutte acharnée contre les réseaux de passeurs qui seraient à l'origine des dangers dans lesquels se retrouvent les migrants. Lutte contre le trafic illicite de migrants qui a été étendue à un grand ensemble d'Etats dans le cadre d'une convention adoptée par les nations unies. Pourtant, malgré ces initiatives et l'adoption des politiques de lutte contre le trafic illicite de migrants, il semblerait que les

²⁶³ RT, « L'union européenne accusée d'être responsable de la mort de migrants en méditerranée », *français.rt.com*, 19/04/2016, <https://français.rt.com/international/19316-lunion-europeenne-accusee-responsable-mort-migrants>

²⁶⁴ MOUSLI Hazies, « Catherine Withol de Wenden: l'Europe transforme la Méditerranée en un vaste cimetière. (Orient XXI) », *mediapart.fr*, 29/08/2015, <https://blogs.mediapart.fr/hazies-mousli/blog/290815/catherine-wihtol-de-wenden-l-europe-transforme-la-mediterranee-en-un-vaste-cimetiere-orient-xxi>

²⁶⁵ AMNESTY INTERNATIONAL, « Le bilan en Méditerranée s'alourdit alors que l'Europe regarde ailleurs », *amnesty.org*, 30/09/2014, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2014/09/death-toll-mediterranean-rises-while-europe-looks-other-way/>

réseaux de passeurs soient toujours autant omniprésents, et que le nombre de migrants atteignant l'Europe en ayant eu recours à un passeur peine à diminuer. Bien qu'aucun chiffre du nombre de migrants ayant eu recours à des passeurs n'existe et que le phénomène ne soit pas précisément mesurable du fait de son caractère illégal, certaines estimations laissent deviner l'importance du phénomène. Globalement on estime, selon les sources qu'entre 80%, d'après les Nations unies, et 100%, selon l'Espagne, l'Allemagne et la Suisse, des migrants auraient recours à des passeurs afin d'atteindre l'Europe. Par ailleurs, ces estimations, ne diminuent pas au fil des années laissant présager un certain manque d'efficacité des politiques de lutttes contre le trafic illicite de migrants²⁶⁶.

Ainsi, il conviendra de s'intéresser à l'efficacité de ces politiques de lutte. Après avoir détaillé plus précisément les politiques adoptées à la fois au niveau européen et au niveau international, nous chercherons à savoir si ces dernières sont adaptées à ce nouveau type de « criminel ». Si notre hypothèse s'avère justifiée, l'importance persistante du trafic illicite de migrants s'expliquerait par des politiques de lutte contre les réseaux de passeurs inadapées tant au niveau des réseaux de passeurs que face aux intérêts des différents Etats d'origine et de transit poussés à coopérer dans le combat contre le trafic illicite de migrants.

²⁶⁶ EUROPEAN COMMISSION, "A study on smuggling of migrants. Characteristics, responses and cooperation with third countries", *immigration.interieur.gouv.fr*, 2015, <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/fr/Europe-et-International/Le-reseau-europeen-des-migrations-REM2/Etudes/Etude-sur-le-traffic-illicite-de-migrants-septembre-2015>

De la définition à la pénalisation du trafic illicite de migrants

C'est à partir du milieu des années 1990, alors que l'Europe connaît une première crise de réfugiés importante, nourrie par des flux incessants de migrants cherchant à fuir les guerres balkaniques, que l'on commence à avoir une perception négative des passeurs. Avant cela, aucun texte ne s'adressait au trafic illicite de migrants et aucune pénalisation à l'encontre des passeurs n'était prévue. Au contraire, on avait même une vision positive des passeurs, on gardait d'eux l'image de ceux qui ont aidé les juifs à fuir les persécutions nazies dans le cadre de la Seconde Guerre Mondiale. La crise des réfugiés balkaniques a néanmoins mis en lumière la cruauté des passeurs et les possibles exploitations des vulnérabilités des migrants cherchant à fuir. Ainsi, nous allons voir que dès les années 2000, les Etats Européens autant que les Nations Unies, ont œuvrés dans le sens de la pénalisation de ce trafic.

« Le Protocole des Nations unies contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer »

C'est donc dans le cadre de cette première crise des réfugiés qu'ont été entreprises les premières initiatives visant à adresser le trafic illicite de migrants, par l'Italie et l'Autriche, alors devenus des pays de transit majeurs. Dès l'année 1993, les Nations Unies perçoivent déjà le trafic illicite de migrants comme un phénomène devant faire l'objet d'une législation et contre lequel il est nécessaire de lutter. Une résolution appelant à la coopération internationale dans la lutte contre le phénomène est alors rédigée. En 1997, l'Autriche propose une ébauche de convention qualifiant le trafic illicite de migrants de crime transnational. La même année, l'Italie souhaite également inclure le trafic illicite de migrants en tant que crime transnational, en le qualifiant en tant que tel dans l'ébauche d'une Convention Multilatérale pour combattre

les migrations illégales par la mer, au Comité juridique de l'Organisation maritime internationale²⁶⁷.

C'est en 2000, à la suite de la conclusion du « *Protocole des Nations unies contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer* », que le trafic illicite de migrants est officiellement reconnu comme un crime transnational organisé²⁶⁸. Ce protocole est inclus, au côté du « *Protocole des Nations unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants* », au sein de la « *Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée* », également appelé « *Convention de Palerme* ». Une distinction est donc opérée entre le trafic illicite de migrants et la traite humaine, que nous étudierons plus tard. Cette convention vise à promouvoir l'action internationale contre les activités criminelles transfrontalières incluant la corruption, le terrorisme, le trafic transfrontalier... Le trafic illicite de migrants est traité dans un protocole additionnel spécifique à ce phénomène. Dans le cadre de ce protocole, il s'agit de fournir des outils pour lutter contre le trafic et un cadre permettant une meilleure coopération, cela notamment face à l'augmentation croissante de l'activité des groupes criminels organisés.

*Article 2 : « Déclaration d'intentions : Le but de ce protocole est de prévenir et de combattre le trafic illicite de migrants, ainsi que de promouvoir la coopération entre les Etats parties à cette fin, tout en protégeant les droits de migrants ayant eu recours à des passeurs. »*²⁶⁹

Le trafic illicite de migrants est ainsi défini dans le cadre de son troisième article :

Article 3. Terminologie Aux fins du présent Protocole: a) L'expression "trafic illicite de migrants" désigne le fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un État Partie d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet État; b)

²⁶⁷ INTERNATIONAL COUNCIL ON HUMAN RIGHTS POLICY, "Irregular Migration, Migrant Smuggling and Human Rights: Towards Coherence", *ichrp.org*, 2010, http://www.ichrp.org/files/reports/56/122_report_en.pdf

²⁶⁸ VAN LIEMPT Ilse, "A Critical Insight into Europe's Criminalisation of Human Smuggling" *Swedish Institute for European Policy Studies*, 01/2016, http://www.sieps.se/sites/default/files/2016_3_epa_%20eng.pdf

²⁶⁹ UNITED NATIONS, "Protocol against the Smuggling of Migrants by Land, Sea and Air, supplementing the United Nations Convention against Transnational Organized Crime", *United Nations*, 2000, https://www.unodc.org/documents/southeastasiaandpacific/2011/04/som-indonesia/convention_smug_eng.pdf

L'expression "entrée illégale" désigne le franchissement de frontières alors que les conditions nécessaires à l'entrée légale dans l'État d'accueil ne sont pas satisfaites; c) L'expression "document de voyage ou d'identité frauduleux" désigne tout document de voyage ou d'identité: i) Qui a été contrefait ou modifié de manière substantielle par quiconque autre qu'une personne ou une autorité légalement habilitée à établir ou à délivrer le document de voyage ou d'identité au nom d'un État; ou ii) Qui a été délivré ou obtenu de manière irrégulière moyennant fausse déclaration, corruption ou contrainte, ou de toute autre manière illégale; ou iii) Qui est utilisé par une personne autre que le titulaire légitime; d) Le terme "navire" désigne tout type d'engin aquatique, y compris un engin sans tirant d'eau et un hydravion, utilisé ou capable d'être utilisé comme moyen de transport sur l'eau, à l'exception d'un navire de guerre, d'un navire de guerre auxiliaire ou autre navire appartenant à un gouvernement ou exploité par lui, tant qu'il est utilisé exclusivement pour un service public non commercial. »

Parmi les mesures proposées dans le protocole afin de lutter contre le trafic illicite de migrants, nombreuses sont celles qui préconisent un contrôle plus strict aux frontières :

Article 11 : « Mesures aux frontières : 1. Sans préjudice des engagements internationaux relatifs à la libre circulation des personnes, les États Parties renforcent, dans la mesure du possible, les contrôles aux frontières nécessaires pour prévenir et détecter le trafic illicite de migrants. [...] »²⁷⁰

A cette fin, le protocole met l'accent sur la nécessité d'être rigoureux dans le contrôle des documents d'identité et de s'assurer de leurs validités au sein de son article 12 « *Sécurité et contrôle des documents* » et son article 13 : « *Légitimité et validité des documents* ». Par ailleurs, la nécessité de renforcer les capacités des agents œuvrant dans les migrations et dans la lutte contre les migrations irrégulières et le trafic illicite de migrants est mis en avant :

Article 14 : « Formation et coopération technique : 1. Les États Parties assurent ou renforcent la formation spécialisée des agents des services d'immigration et autres agents compétents à la prévention des actes énoncés à l'article 6 du présent Protocole et au

²⁷⁰ UNITED NATIONS, "Protocol against the Smuggling of Migrants by Land, Sea and Air, supplementing the United Nations Convention against Transnational Organized Crime", *United Nations*, 2000, https://www.unodc.org/documents/southeastasiaandpacific/2011/04/som-indonesia/convention_smug_eng.pdf D

*traitement humain des migrants objet de tels actes, ainsi qu'au respect des droits qui leur sont reconnus dans le présent Protocole. [...] »*²⁷¹

Le protocole a pour but de criminaliser le trafic illicite de migrants et d'encourager la coopération entre Etats afin de combattre le trafic.

*Article 10 : « Information : 1. Sans préjudice des articles 27 et 28 de la Convention, les États Parties, en particulier ceux qui ont des frontières communes ou sont situés sur des itinéraires empruntés pour le trafic illicite de migrants, pour atteindre les objectifs du présent Protocole, échangent, conformément à leurs systèmes juridiques et administratifs respectifs, des informations pertinentes concernant notamment: a) Les points d'embarquement et de destination ainsi que les itinéraires, les transporteurs et les moyens de transport dont on sait ou dont on soupçonne qu'ils sont utilisés par un groupe criminel organisé commettant les actes énoncés à l'article 6 du présent Protocole; b) L'identité et les méthodes des organisations ou groupes criminels organisés dont on sait ou dont on soupçonne qu'ils commettent les actes énoncés à l'article 6 du présent Protocole; c) L'authenticité et les caractéristiques des documents de voyage délivrés par un État Partie, ainsi que le vol de documents de voyage ou d'identité vierges ou l'usage impropre qui en est fait; d) Les moyens et méthodes de dissimulation et de transport des personnes, la modification, la reproduction ou l'acquisition illicites ou tout autre usage impropre de documents de voyage ou d'identité utilisés dans les actes énoncés à l'article 6 du présent Protocole, et les moyens de les détecter; e) Les données d'expérience d'ordre législatif ainsi que les pratiques et mesures tendant à prévenir et à combattre les actes énoncés à l'article 6 du présent Protocole; et f) Des questions scientifiques et techniques présentant une utilité pour la détection et la répression, afin de renforcer mutuellement leur capacité à prévenir et détecter les actes énoncés à l'article 6 du présent Protocole, à mener des enquêtes sur ces actes et à en poursuivre les auteurs. 2. Un État Partie qui reçoit des informations se conforme à toute demande de l'État Partie qui les a communiquées soumettant leur usage à des restrictions. »*²⁷²

²⁷¹ UNITED NATIONS, "Protocol against the Smuggling of Migrants by Land, Sea and Air, supplementing the United Nations Convention against Transnational Organized Crime", *United Nations*, 2000, https://www.unodc.org/documents/southeastasiaandpacific/2011/04/som-indonesia/convention_smug_eng.pdf D

²⁷² *Ibidem*

L'échange d'informations entre les différents Etats parties est par ailleurs essentiel afin de s'assurer de l'efficacité de cette lutte. Pour finir, le protocole incite les Etats signataires à adopter des législations pénalisant les passeurs :

Article 6 : « Incrimination : 1. Chaque État Partie adopte les mesures législatives et autres nécessaires pour conférer le caractère d'infraction pénale, lorsque les actes ont été commis intentionnellement et pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou autre avantage matériel: a) Au trafic illicite de migrants; b) Lorsque les actes ont été commis afin de permettre le trafic illicite de migrants: i) À la fabrication d'un document de voyage ou d'identité frauduleux; ii) Au fait de procurer, de fournir ou de posséder un tel document; c) Au fait de permettre à une personne, qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent, de demeurer dans l'État concerné, sans satisfaire aux conditions nécessaires au séjour légal dans ledit État, par les moyens mentionnés à l'alinéa b du présent paragraphe ou par tous autres moyens illégaux.

2. Chaque État Partie adopte également les mesures législatives et autres nécessaires pour conférer le caractère d'infraction pénale [...]

3. Chaque État Partie adopte les mesures législatives et autres nécessaires pour conférer le caractère de circonstance aggravante des infractions établies conformément aux alinéas a, b i et c du paragraphe 1 du présent article et, sous réserve des concepts fondamentaux de son système juridique, des infractions établies conformément aux alinéas b et c du paragraphe 2 du présent article: a) Au fait de mettre en danger ou de risquer de mettre en danger la vie ou la sécurité des migrants concernés; ou b) Au traitement inhumain ou dégradant de ces migrants, y compris pour l'exploitation. 4. Aucune disposition du présent Protocole n'empêche un État Partie de prendre des mesures contre une personne dont les actes constituent, dans son droit interne, une infraction. »²⁷³

Le protocole contre le trafic illicite de migrants, ratifié par plus de 140 Etats, permet ainsi de fournir une définition commune du trafic illicite de migrants ainsi qu'un cadre pour la pénalisation des passeurs. Cette convention constitue également une incitation à la lutte contre

²⁷³ UNITED NATIONS, "Protocol against the Smuggling of Migrants by Land, Sea and Air, supplementing the United Nations Convention against Transnational Organized Crime", *United Nations*, 2000, https://www.unodc.org/documents/southeastasiaandpacific/2011/04/som-indonesia/convention_smug_eng.pdf D

ce phénomène, initiative loin d'être isolée comme en témoignent les initiatives européennes dans la lutte contre les réseaux de passeurs, comme nous allons le voir.

Les initiatives européennes

C'est à partir de l'année 2000 que l'Union Européenne se lance dans la préparation d'une proposition visant à s'adresser à la facilitation des entrées sur le territoire européen et prévoyant de renforcer la coopération des différents Etats Européens, face au trafic illicite de migrants²⁷⁴. Cela donne lieu à l'élaboration de la directive du 28 novembre 2002 définissant l'aide à l'entrée, aux transits et au séjours irréguliers, fournissant ainsi la principale et première législation commune à l'ensemble des pays européens, définissant et pénalisant l'assistance à l'immigration irrégulière²⁷⁵. La directive prévoit alors que :

« 1. Chaque État membre adopte des sanctions appropriées :

a) à l'encontre de quiconque aide sciemment une personne non ressortissante d'un État membre à pénétrer sur le territoire d'un État membre ou à transiter par le territoire d'un tel État, en violation de la législation de cet État relative à l'entrée ou au transit des étrangers ;

b) à l'encontre de quiconque aide sciemment, dans un but lucratif, une personne non ressortissante d'un État membre à séjourner sur le territoire d'un État membre en violation de la législation de cet État relative au séjour des étrangers.

2. Tout État membre peut décider de ne pas imposer de sanction à l'égard du comportement défini au paragraphe 1, point a), en appliquant sa législation et sa pratique nationale, dans

²⁷⁴ IOM, "Migrant Smuggling Data and Research: A global review of the emerging evidence base", *International Organization for Migration*, p.119, https://publications.iom.int/system/files/smuggling_report.pdf

²⁷⁵ CARRERA Sergio, GUILD Elspeth, "Irregular Migration, Trafficking and Smuggling of Human Beings. Policy Dilemmas in the EU", *Center for European Policy Studies*, 2016, Brussels, <https://www.ceps.eu/system/files/Irregular%20Migration,%20Trafficking%20and%20SmugglingwithCovers.pdf>

*les cas où ce comportement a pour but d'apporter une aide humanitaire à la personne concernée. »*²⁷⁶

On constate qu'une distinction est opérée entre l'aide à l'entrée irrégulière et l'aide à la résidence irrégulière. La principale différence étant que pour parler d'assistance à la résidence, il faut qu'il y ait un gain financier alors que cela n'est pas mentionné dans le cadre de l'aide à l'entrée irrégulière²⁷⁷. Bien que la définition proposée soit différente de celle adoptée par les Nations Unies (définition qui va parfois primer, cela non sans poser de problèmes comme nous le verrons dans le chapitre suivant), cette directive marque le début du combat européen contre le trafic illicite de migrants. A la suite de l'adoption de cette directive, les Etats européens ont été appelés à adopter des sanctions proportionnelles et effectives afin de pénaliser le dit trafic.

Dans le contexte de la crise migratoire qui a récemment touché l'Europe, crise qu'on pourrait qualifier de seconde crise des réfugiés, l'Union Européenne a décidé de renforcer la lutte contre le trafic illicite de migrants. Cela se traduit par l'adoption, en 2015, d'un « *Plan d'action de l'UE commun contre le trafic de migrants* »²⁷⁸. Ce dernier « *érige en priorité la lutte contre le trafic de migrants afin de prévenir l'exploitation de ces derniers par les réseaux criminels et de réduire les incitations à l'immigration irrégulière.* »

Afin de répondre à cet objectif, l'agenda européen sur la sécurité adopté en avril 2015 par la Commission met en avant un ensemble de mesures à mettre en œuvre. Cela passe dans un premier temps par l'amélioration de la réponse fournie par la police et par les instances judiciaires. Le but étant de pouvoir systématiquement identifier les navires suspects et détruire les embarcations ayant été utilisées.

« Afin de faire du trafic de migrants une activité hautement risquée et peu rentable, il est essentiel de désorganiser le modèle économique des groupes criminels et de traduire leurs

²⁷⁶ CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, "Directive 2002/90/ CE du Conseil du 28 novembre 2002 définissant l'aide à l'entrée, au transit et au séjour irréguliers », *Journal officiel des Communautés européennes L 328/17*, 05/12/2002, <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32002L0090&from=EN>

²⁷⁷ CARRERA Sergio, GUILD Elspeth, "Irregular Migration, Trafficking and Smuggling of Human Beings. Policy Dilemmas in the EU", *Center for European Policy Studies*, Brussels, 2016, p.50, <https://www.ceps.eu/system/files/Irregular%20Migration.%20Trafficking%20and%20SmugglingwithCovers.pdf>

²⁷⁸ CARRERA Sergio, GUILD Elspeth, "Irregular Migration, Trafficking and Smuggling of Human Beings. Policy Dilemmas in the EU", *Center for European Policy Studies*, 2016, Brussels, p.50, <https://www.ceps.eu/system/files/Irregular%20Migration.%20Trafficking%20and%20SmugglingwithCovers.pdf>

membres en justice. La réalisation de cet objectif exige, d'une part, de renforcer les capacités dont disposent les États membres pour enquêter sur les réseaux de passeurs et engager des poursuites contre ces derniers et, d'autre part, d'améliorer l'aptitude des agences de l'UE à apporter leur soutien. Elle nécessite également de consolider la coordination entre les structures répressives et judiciaires dans l'UE et d'adopter une approche interagence. » ²⁷⁹

Des investigations financières sont également prévues, espérant ainsi mesurer et retracer ce trafic. Cela passera par la coopération des différents services de renseignements financiers européens. Afin que cette lutte soit efficace, la Commission affirme qu'une coopération opérationnelle est essentielle. L'échange d'informations entre les différentes agences de l'Union doit être renforcé, une équipe d'enquête conjointe doit être créée. La coopération, notamment en termes d'échange d'informations, doit également être étendue aux pays tiers directement concernés par ce phénomène.

« Afin de s'attaquer efficacement au trafic de migrants, il est primordial de collecter et de partager des informations sur les aspects suivants : le mode opératoire des réseaux de passeurs, leurs itinéraires et leurs modèles économiques ; les liens avec la traite des êtres humains et d'autres infractions pénales, et les virements financiers. » ²⁸⁰

De plus, une coopération avec les différents réseaux sociaux est prévue dans le but d'identifier les annonces faites par les passeurs, de retirer leurs messages et par la même de tracer les passeurs. Cela passe par le déploiement d'officiers de liaisons européennes sur le terrain, incorporés dans les services locaux de l'immigration. Le renforcement des capacités des Etats pour lutter de manière plus effective contre ce phénomène est également prévu, pour ceux qui le nécessitent.

Afin d'améliorer les enquêtes au sujet des passeurs, le déploiement d'équipes dans les différents Hotspots est prévu, ce qui permettra le renforcement des capacités à enquêter auprès des migrants à peine arrivés en Europe. Pour finir, comme nous l'avons évoqué dans la partie précédente, le plan d'Action Européen prévoit une coopération accrue avec les pays tiers dans la lutte contre le trafic illicite

²⁷⁹ EUROPEAN COMMISSION, "Communication from the commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions. EU Action Plan against migrants smuggling (2015-2020), https://ec.europa.eu/anti-trafficking/sites/antitrafficking/files/eu_action_plan_against_migrant_smuggling_en.pdf

²⁸⁰ EUROPEAN COMMISSION, "Communication from the commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions. EU Action Plan against migrants smuggling (2015-2020), https://ec.europa.eu/anti-trafficking/sites/antitrafficking/files/eu_action_plan_against_migrant_smuggling_en.pdf

de migrants, ainsi qu'une assistance tant financière que technique, dans le but de renforcer leurs capacités dans la lutte contre ce trafic.

« Il est essentiel de mener une coopération étroite avec les pays tiers situés tout au long de l'itinéraire emprunté par les passeurs pour s'attaquer au trafic de migrants et mettre fin à l'impunité dont jouissent ces passeurs, grâce à des enquêtes et des poursuites efficaces les visant. »²⁸¹

Par ailleurs, il est attendu que les pays tiers soient incités à signer le protocole des Nations Unies contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer. Protocole international, qui comme nous allons le voir, qualifie ce trafic de crime transnational et le pénalise en conséquence²⁸².

C'est à la suite de la première crise des réfugiés qui touche l'Europe dans les années 1990, qu'on assiste aux premières initiatives visant à définir le trafic illicite de migrants, à lutter contre le phénomène en prévoyant sa pénalisation. Lutte que l'Union européenne a par ailleurs choisie de renforcer dans le cadre de la récente crise migratoire. Néanmoins, malgré ces initiatives, il semblerait que le trafic illicite de migrants ne soit pas pour autant réellement réduit. En témoignent les estimations selon lesquelles la grande majorité des migrants aurait recours à des passeurs. Ceci nous pousse à nous interroger sur l'efficacité de ces politiques de lutte, et plus particulièrement sur leur adaptabilité face aux types de réseaux criminels impliqués dans ce trafic.

Une stratégie inappropriée aux réseaux de passeurs

Afin de comprendre ou l'importance persistante des réseaux de passeurs, nous allons nous intéresser de plus près à la structure et au fonctionnement interne de ces réseaux. En intégrant le protocole contre le trafic illicite de migrants à la Convention des Nations Unies

²⁸¹ EUROPEAN COMMISSION, "Communication from the commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions. EU Action Plan against migrants smuggling (2015-2020), https://ec.europa.eu/anti-trafficking/sites/antitrafficking/files/eu_action_plan_against_migrant_smuggling_en.pdf

²⁸² *Ibidem*

contre le crime transnational organisé, les Nations Unies ont fait de ce phénomène un crime transnational organisé, supposant ainsi que l'on s'attaque à un réseau fonctionnant de la même manière et obéissant aux mêmes structures hiérarchiques. Mais est-ce vraiment le cas ? Comment s'organisent ces réseaux de passeurs dont la zone d'activité peut s'étendre sur plusieurs pays ? Comment parviennent-ils à opérer sur de telles distances malgré le durcissement des contrôles aux frontières des différents pays et le renforcement des politiques de lutte contre le trafic illicite de migrants ? Il s'emblerait que la structure même de ces réseaux, et leurs diversités, permettent en partie d'expliquer la difficulté de lutter contre les passeurs. Par ailleurs, leur forte capacité d'adaptabilité, couplé au fort ancrage territorial des réseaux, pourraient également expliquer la difficulté de mettre fin au phénomène.

Des organisations de passeurs variées et inclassables

Le protocole des Nations unies visant à lutter contre le trafic illicite de migrants s'attaque à ce phénomène en le traitant comme un crime organisé transnational. La convention définit un groupe criminel organisé comme « *un groupe structuré de trois personnes ou plus, établi pour obtenir directement ou indirectement, un bénéfice financier ou matériel* ». Cela a plusieurs implications. Premièrement, selon la définition proposée par les Nations unies, afin de parler d'un groupe criminel organisé, il faut qu'au minimum, trois personnes soient impliquées. Ainsi, si un individu seul entreprend de faire traverser une frontière à un migrant, conduit un migrant dans son véhicule à travers le Sahara ou bien pilote un navire transportant des migrants, on ne serait pas dans le cadre du trafic illicite de migrants, idem s'il y a deux passeurs. Or, dans bien des cas, les passeurs agissent seuls, ou en collaboration avec d'autres mais sans qu'un lien clair puisse être établi. Par ailleurs, cette définition implique que les bénéfices réalisés par les passeurs doivent forcément être d'ordre monétaire ou matériel. Or, dans le cadre du trafic illicite de migrants, on observe d'autres types de rémunération, plus indirectes. Un migrant peut ainsi se retrouver à travailler pour un passeur pendant un certain temps afin de financer la prochaine étape de son voyage. Pour finir, cela implique que l'on s'attend à lutter contre un réseau criminel organisé, avec une structure hiérarchisée très

encadrée, du type mafia, ou semblable à l'organisation des grands trafiquants de drogue transnationaux par exemple.

Néanmoins, il semblerait qu'on trouve en réalité deux types de réseaux de passeurs, l'un se rapprochant de la structure sous entendue dans le cadre du protocole et l'autre plus désorganisé et moins important. Les migrants ayant été interrogés dans le cadre de l'étude menée par Veronika Bilger, Martin Hofmann et Micheal Jandl, font une distinction entre les passeurs autoentrepreneurs exerçant à plus petite échelle et les réseaux plus larges. Les premiers seraient engagés dans le trafic illicite de migrants de manière plus occasionnelle et leur action se limiterait à une seule activité ou étape, comme la traversée d'une frontière. Ils travaillent seuls la plupart du temps et s'occupent de l'ensemble des aspects. David Spencer parle de « *cross border cottage industry* », autrement dit d'une industrie « artisanale », « domestique » de traversée de frontières. Il s'agirait donc d'individus ou des groupes d'individus percevant ces flux migratoires comme une opportunité de gagner de l'argent. Cela en leur proposant le logis, en les accompagnant lors de la traversée d'une frontière ou d'un tronçon du voyage grâce à leur connaissance du terrain...²⁸³ On est donc bien loin des réseaux structurés, organisés et hiérarchisés que laisse sous-entendre la définition d'un groupe criminel organisé.

Il semblerait cependant que l'on trouve également des réseaux de passeurs dont l'organisation et la structure se rapprocheraient davantage de celle d'un groupe criminel organisé. Les réseaux de passeurs plus larges seraient structurellement hiérarchisés, obéissant à une division du travail stricte et encadrée. L'organisateur, à la tête de l'ensemble des personnes prenant part au trafic, peut être comparé à un manager dans une entreprise. Il est alors en charge de l'ensemble des aspects organisationnels, du recrutement des partenaires, de la fourniture des équipements nécessaires... Il contrôle l'ensemble du procédé et chaque changement de route, de personnel, de logement, si cela est nécessaire. L'organisateur n'entre jamais en contact avec les migrants, il passe toujours par un intermédiaire²⁸⁴.

²⁸³ CARRERA Sergio, GUILD Elspeth, "Irregular Migration, Trafficking and Smuggling of Human Beings. Policy Dilemmas in the EU", *Center for European Policy Studies*, 2016, Brussels, <https://www.ceps.eu/system/files/Irregular%20Migration,%20Trafficking%20and%20SmugglingwithCovers.pdf>

²⁸⁴ BILGER Veronika, HOFMANN Martin, JANDL Michael, "Human smuggling as a transnational service industry: Evidence from Austria." *International Migration* 44(4), 2005, p.59–p.93, http://www.net4you.com/jandlftp/Human_Smuggling.pdf

Femme Ethiopienne : « *L'organisateur est en charge de la préparation du voyage et a de nombreux contacts. Dans le cas d'imprévus ou de problèmes pouvant survenir sur la route, il intervient, mais uniquement à travers ses contacts.* »²⁸⁵

En plus des intermédiaires qui se chargent de la mise en œuvre des opérations et font les médiateurs entre les clients et l'organisateur, on trouve de nombreux postes aux seins de ces réseaux tels que les recruteurs les guides, les chauffeurs. Les recruteurs s'occupent de faire la publicité, de proposer les services du passeur pour lequel ils travaillent ; autrement dit, ils rameutent les clients. Ils sont souvent de la même communauté que les migrants auprès desquels ils vont faire ce travail de publicité. Il s'agit même parfois de migrants qui exercent cette tâche pour financer leur futur voyage. Les guides ou les chauffeurs sont ceux qui accompagnent les migrants dans la traversée des frontières. Ils sont souvent originaires de la région et recrutés pour leurs bonnes connaissances du terrain. Ce sont les guides qui sont le plus susceptibles d'être arrêtés, ils sont par conséquent nombreux et n'ont qu'une connaissance très limitée de l'ensemble du réseau. Cela permet au passeur de se protéger contre toute éventuelle arrestation. On peut également ajouter à cet ensemble, les guetteurs, les messagers, les propriétaires de logement ainsi que les gardes. Ces derniers sont chargés de garder les centres de détention, les « *safe houses* » au sein desquels les migrants sont entassés dans l'attente de leur départ²⁸⁶. Ils exercent souvent des activités professionnelles et leur intervention dans le cadre de ce trafic est liée à leurs activités. C'est notamment le cas des propriétaires d'hôtel, d'un propriétaire de bateau, d'un chauffeur de taxi...²⁸⁷ Ainsi, la multitude et la diversité des collaborateurs, ajoutée à l'existence d'une certaine couverture liée à de nombreuses activités du trafic, couplée à la distance volontaire prise par les passeurs à la tête des réseaux, sont autant d'éléments rendant complexe la lutte contre le trafic illicite de migrants. Les réseaux criminels de trafic de migrants paraissent plus complexes et diversifiés que les hiérarchies déjà connues des réseaux criminels. En effet, les différentes agences cherchant à lutter contre ce trafic se retrouvent à arrêter des

²⁸⁵ BILGER Veronika, HOFMANN Martin, JANDL Michael, "Human smuggling as a transnational service industry: Evidence from Austria." *International Migration* 44(4), 2005, p.59–p.93, http://www.net4you.com/jandlftp/Human_Smuggling.pdf

²⁸⁶ *Ibidem*

²⁸⁷ ADAL Laura, REITANO Tuesday, SHAW Mark, "Smuggled Futures: The dangerous path of the migrant from Africa to Europe", *The Global Initiative Against Transnational Organized Crime*, May 2014, <http://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2014/05/2014-crime.pdf>

migrants travaillant pour les passeurs afin de financer leur traversée, sans parvenir à mettre la main sur ceux à la tête de ces réseaux.

*« Ceux qui se font prendre sont toujours les plus petits, ceux qui vivent et travaillent dans les zones chaudes, où le risque est le plus élevé. Les chefs sont ceux qui ont le moins de problèmes avec la justice et s'en sortent à bon compte s'ils se font prendre. [...] Les gros poissons restent en retrait sur des positions sûres, protégés par les lenteurs de la bureaucratie et de la justice internationale, à l'abri derrière les mille frontières que leur activité traverse avec efficacité et discrétion. »*²⁸⁸

Par ailleurs, comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, la coopération de certains réseaux avec différentes milices ou tribus, ou encore la prise du contrôle de ces activités par certaines milices ou tribus vient d'autant plus brouiller et complexifier la structure des réseaux de passeurs. C'est notamment le cas en Libye.

Malgré la structure plus hiérarchisée de certains réseaux, et l'ampleur de certains d'entre eux, la plupart des recherches semblent s'accorder sur le fait que l'on n'est pas dans le cadre d'une structure criminelle de type mafia. On serait davantage dans le schéma d'une multitude de réseaux de passeurs contrôlant certains aspects, voir certains tronçons de routes, tout au long du trajet du pays d'origine vers le pays d'arrivée.

Par ailleurs, afin de financer leurs activités en minimisant au maximum les risques d'être repérés, ces réseaux ont recours à un système bancaire informel pour finaliser leurs transactions, le système *hawallah*²⁸⁹. C'est un système de transfert d'argent à l'international basé sur la confiance. Pour expliquer ce système, prenons l'exemple fourni par Lovell Fernandez et Noella Barasa dans le cadre de leur étude sur le trafic illicite de migrants au Kenya. Si un individu à Londres veut faire parvenir de l'argent à un individu à Mogadiscio, il suffit de délivrer cet argent à un dealer hawala, un « *hawaladar* » à Londres. Ce dernier contactera alors un hawaladar à Mogadishu, et lui demandera de fournir l'argent à la personne désignée. Le hawaladar londonien aura alors une dette auprès du somalien. Dette qui pourra être réclamée par ce dernier dans le cadre d'une transaction inverse. Ce système permet de n'avoir recours à

²⁸⁸ DI NICOLA Andrea, MUSUMECI Giampaolo, « Trafiquants d'hommes », *Liana Levi*, Paris, 2014, p.180

²⁸⁹ CARRERA Sergio, GUILD Elspeth, « Irregular Migration, Trafficking and Smuggling of Human Beings. Policy Dilemmas in the EU », *Center for European Policy Studies*, 2016, Brussels, <https://www.ceps.eu/system/files/Irregular%20Migration,%20Trafficking%20and%20SmugglingwithCovers.pdf>

aucune pièce d'identité, les vérifications se faisant souvent au moyen d'un mot de passe. L'argent ne traverse par ailleurs aucune frontière physique. Ce système est rapide et ne nécessite qu'un coup de téléphone entre deux hawaladars rendant ces transferts d'argent très difficilement traçables²⁹⁰. L'utilisation d'un tel système rajoute une difficulté dans la lutte contre ces réseaux, en raison de sa difficulté de traçabilité.

Ainsi, alors que la plupart des recherches sur le sujet ont réfuté la thèse selon laquelle ces réseaux de passeurs fonctionneraient comme des réseaux de crime organisé, on pourrait s'interroger sur la pertinence de traiter le phénomène en tant que crime transnational dans le cadre du protocole des nations unies. On serait en effet d'avantage face à un système de réseaux constitués d'individus et d'organisations ayant un intérêt à tirer profit de ces mouvements migratoires et collaborant de manière plus ou moins occasionnelle²⁹¹. Par ailleurs, nous allons voir que ces réseaux de passeurs ne cessent d'évoluer, de s'adapter et de se professionnaliser face aux politiques de lutte contre le trafic illicite de migrants, rendant leur interception d'autant plus difficile.

Entre adaptabilité et ancrage historique

Malgré les politiques de lutte contre le trafic illicite de migrants, les réseaux de passeurs semblent toujours plus actifs. Il semblerait en effet que ces derniers, afin de faire face aux obstacles croissants, ne cessent de se professionnaliser et s'adaptent aux différentes politiques de lutte.

Rappelons qu'il existe trois routes en Méditerranée pour rejoindre l'Europe. Premièrement, la route occidentale qui rejoint le Maroc à l'Espagne. Cette dernière a pendant

²⁹⁰ BARASA Noeal, FERNANDEZ Lovell, "Kenya's implementation of the Smuggling Protocol in response to the irregular movement of migrants from Ethiopia and Somalia", *Law Democracy & Development*, 2015, p.41, [://www.scielo.org.za/pdf/ldd/v19/02.pdf](http://www.scielo.org.za/pdf/ldd/v19/02.pdf)

²⁹¹ BAIRD Theodore, "Theoretical Approaches to Human Smuggling", *DIIS Working Paper*, 2013, http://pure.diis.dk/ws/files/56032/%20WP2013_10_ted_baird_human_smuggling_web.pdf

longtemps été un fort point de pression, en témoignent les incidents évoqués en introduction lorsque des milliers de Subsahariens ont tenté d'escalader les barrières de l'enclave espagnole de Melilla en 2005²⁹². Néanmoins, suite à la militarisation de ses frontières, la route de la méditerranée occidentale a alors perdu en importance, les passeurs privilégiant désormais d'autres points d'embarcation moins risqués²⁹³. C'est désormais le passage de Méditerranée centrale qui est le plus emprunté, au départ de la Libye, visant à atteindre l'Italie. En effet, si l'on se base sur les données Frontex, alors qu'ils étaient 15900 à emprunter cette route en 2012, en 2016 ils étaient 18 1126²⁹⁴. Comme nous l'avons vu dans notre première partie, l'effondrement du régime de Kadhafi et l'absence de toute autorité étatique centrale en a fait un point de départ privilégié pour les passeurs. Désormais la grande majorité des routes autant en provenance de l'Afrique que du Moyen-Orient ou de l'Asie centrale rejoignent la Libye.

En effet, à la suite de l'accord conclu entre la Grèce et la Turquie, nombreux sont les migrants en partance du Moyen-Orient ou de l'Asie Centrale qui sont également obligés d'avoir recours à la route de la Méditerranée Centrale. La route orientale a pourtant été la route privilégiée des Syriens et des Afghans. En 2015, ils étaient 885 000 à l'emprunter²⁹⁵. Néanmoins la trop forte pression subie par la Grèce, notamment dans le contexte du conflit Syrien, ajoutée aux instabilités croissantes de la région, l'a poussée à conclure un accord avec la Turquie afin de réduire cette pression migratoire. Peter Andreas parle d'un « *jeux du chat et de la souris* » pour qualifier la stratégie des passeurs qui consiste à changer de route à chaque fois qu'une politique de lutte vise à en fermer une²⁹⁶.

Ces changements de route constants afin d'éviter le durcissement des contrôles aux frontières conduisent néanmoins les passeurs à avoir recours à des routes de plus en plus dangereuses et à des méthodes de plus en plus risquées. On observerait en effet une évolution dans les lieux où sont enregistrés le plus de décès : alors qu'en 2004, c'est la route de la

²⁹² FRONTEX, "Western Mediterranean route", *Frontex*, <http://frontex.europa.eu/trends-and-routes/western-mediterranean-route/>

²⁹³ VAN LIEMPT Ilse, "A Critical Insight into Europe's Criminalisation of Human Smuggling" *Swedish Institute for European Policy Studies*, 01/2016, http://www.sieps.se/sites/default/files/2016_3_epa_%20eng.pdf

²⁹⁴ Cf Annexe 24 : La traverse de la Méditerranée en chiffre, p.XXI

²⁹⁵ FRONTEX, "Eastern Mediterranean route", *Frontex*, <http://frontex.europa.eu/trends-and-routes/eastern-mediterranean-route/>

²⁹⁶ VAN LIEMPT Ilse, "A Critical Insight into Europe's Criminalisation of Human Smuggling" *Swedish Institute for European Policy Studies*, 01/2016, http://www.sieps.se/sites/default/files/2016_3_epa_%20eng.pdf

méditerranée occidentale qui enregistrait le plus de pertes, à partir de 2010, c'est sur la traversée centrale de la Méditerranée que le plus de décès sont comptabilisés²⁹⁷.

De même, la grande flexibilité des routes sur le continent africain semble remettre en cause l'efficacité des politiques migratoires restrictives et visant à lutter contre le trafic illicite de migrants. Les réseaux de passeurs s'adaptant et se renouvelant constamment²⁹⁸. Ces évolutions dépendent de différents facteurs pris en compte par les passeurs, parmi lesquels la situation dans les pays d'origine, les politiques relatives aux flux migratoires et à la lutte contre ce trafic dans les différents pays de transit, ainsi que les politiques d'asile dans les pays de destination visés²⁹⁹.

De plus, les passeurs ont recours à des routes historiques et exercent leurs activités sur un terrain qu'ils connaissent bien, témoignant d'un fort ancrage territorial de ces réseaux. Si l'on prend l'exemple de l'Afrique de l'Est, les passeurs utilisent les routes commerciales historiques empruntées par les groupes ethniques nomades évoluant entre le Corne de l'Afrique et l'Afrique du Nord. Par ailleurs, il semblerait que les réseaux de passeurs d'Afrique de l'Est soient aussi bien établis dans les pays d'origine que dans les pays de transit témoignant de leur fort ancrage territorial³⁰⁰.

Un autre exemple de cet ancrage local et de l'adaptabilité des réseaux de passeurs peut se voir dans l'évolution et le dessin des routes en Afrique de l'Ouest. Les réseaux de passeurs profitent en effet de la zone de libre circulation établie au sein de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEEAO) qui regroupe le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Maroc, le Niger, le Nigeria, le Sénégal le Sierra Leone et le Togo³⁰¹. La traversée des frontières entre ces Etats ne nécessite aucun visa. Les passeurs vont alors proposer aux citoyens hors zone CEEAO, de faux papiers d'un des pays afin de leur permettre de circuler librement dans la zone. Par ailleurs, les passeurs vont adapter les routes en fonction des nationalités évitant ainsi les

²⁹⁷ VAN LIEMPT Ilse, "A Critical Insight into Europe's Criminalisation of Human Smuggling" *Swedish Institute for European Policy Studies*, 01/2016, http://www.sieps.se/sites/default/files/2016_3_epa_%20eng.pdf

²⁹⁸ *Ibidem*

²⁹⁹ IOM, "Migrant Smuggling Data and Research: A global review of the emerging evidence base", *International Organization for Migration*, 324p., https://publications.iom.int/system/files/smuggling_report.pdf

³⁰⁰ *Ibidem*

³⁰¹ Cf Annexe 25 : L'Afrique de l'Ouest, p.XXII

contrôles. On peut prendre l'exemple des Camerounais, qui bien qu'ils ne fassent pas partie de la zone CEEAO, bénéficient d'exemption de visa pour entrer au Nigeria et au Mali. La circulation au sein de la zone de libre échange permet donc de limiter les contrôles³⁰².

Pour finir, ce fort ancrage territorial se caractérise par les pots de vin versés par les passeurs aux différents gardes-frontières. La corruption semble en effet jouer un rôle clef en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale, et de nombreux passages clandestins de migrants sont permis grâce à la connaissance par les passeurs, des gardes-frontières pouvant être corrompus. Le choix du chemin emprunté, et en particulier du poste de frontière par lequel il faut traverser se décide donc en fonction de ces contacts³⁰³. Europol, rappelle en effet le rôle central que joue la corruption dans ce trafic, cela pouvant aller du pot de vin versé aux agents de frontières afin qu'ils laissent passer les véhicules, à ceux versés aux personnels d'ambassades et de consulats afin d'obtenir visas ou passeports³⁰⁴.

Ainsi, face au durcissement des contrôles aux frontières et au renforcement de la lutte contre le trafic illicite de migrants, les passeurs n'ont cessé de se professionnaliser et de s'adapter. Laura Adal, Tuesday Reitano et Mark Shawk, affirment que d'une activité « artisanale » organisée par des réseaux peu structurés, on serait désormais face à des réseaux extrêmement organisés³⁰⁵. Il semblerait ainsi que plus l'on cherche à lutter contre ce phénomène, plus les réseaux vont redoubler d'ingénuité et contourner les politiques, remettant en cause l'effectivité de la lutte et entraînant également l'évolution constante du type de réseau contre lequel on lutte.

³⁰² IOM, "Migrant Smuggling Data and Research: A global review of the emerging evidence base", *International Organization for Migration*, 324p., https://publications.iom.int/system/files/smuggling_report.pdf

³⁰³ *Ibidem*

³⁰⁴ Europol, "Migrant smuggling in the EU", *Europol.europa.eu*, 02/2016, https://www.europol.europa.eu/sites/default/files/documents/migrant_smuggling_europol_report_2016.pdf

³⁰⁵ ADAL Laura, REITANO Tuesday, SHAW Mark, "Smuggled Futures: The dangerous path of the migrant from Africa to Europe", *The Global Initiative Against Transnational Organized Crime*, May 2014, <http://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2014/05/2014-crime.pdf>

Depuis la fin des années 1990 l'Union Européenne a choisi de faire de la lutte contre le trafic illicite de migrants une priorité, notamment dans le cadre de son combat contre les migrations irrégulières. L'Union a alors entrepris de définir ce trafic et d'encourager sa pénalisation dans le cadre d'une directive. Elle renforce par ailleurs sa lutte contre les réseaux de passeurs à travers l'adoption d'un plan visant à combattre ce trafic. Néanmoins, l'Union Européenne n'est pas la seule à s'être adressée à ce phénomène, en témoigne l'adoption du protocole des Nations unies contre le trafic illicite de migrants. L'adoption de ce protocole a marqué un certain tournant dans la lutte contre les réseaux de passeurs, fournissant à la fois une définition commune du phénomène, et mobilisant un grand nombre de pays dans cette lutte. Néanmoins, malgré l'ensemble de ces initiatives, les réseaux de passeurs restent omniprésents et le trafic illicite de migrants d'une importance considérable. Nous avons vu que ce manque d'efficacité peut s'expliquer dans un premier temps par la structure même de ces réseaux de passeurs, constamment en évolution et ne correspondant pas forcément au schéma des réseaux criminels organisés définis dans la convention des Nations unies. Par ailleurs leur capacité d'adaptation ainsi que leur fort ancrage territorial peuvent également fournir une explication aux difficultés rencontrées dans la lutte contre ces réseaux de passeurs.

« L'habilité, la flexibilité et l'esprit entrepreneurial de ces criminels capables de s'adapter à toutes les parades des forces de l'ordre et d'imaginer sans cesse de nouveaux plans pour rentrer en Europe. [...] Murs, patrouilles, fermetures de routes ne peuvent rien contre le trafic illégal de migrants. Un système géré par des organisations criminelles toujours mieux structurées, cultivant un sens des affaires aigu. Créativité et ruse sont leurs meilleures armes. Leur point fort est leur capacité d'adaptation. »³⁰⁶

Néanmoins, nous allons voir que ce ne sont pas les seuls éléments d'explication et que les différences d'intérêts, ainsi que les différences d'interprétations et de pénalisations du phénomène peuvent constituer un obstacle à la lutte contre le trafic illicite de migrants au niveau international.

³⁰⁶ DI NICOLA Andrea, MUSUMECI Giampaolo, « Trafiquants d'hommes », *Liana Levi*, Paris, 2014, p.13

Chapitre 2 : Entre manque de coordination, divergence et conflits d'intérêts

Le trafic illicite de migrants impliquant le franchissement d'une frontière, de même que les migrations, concernent forcément un ensemble d'Etats. Dès lors, afin d'efficacement lutter contre ces phénomènes, une coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination est nécessaire. Néanmoins, nous l'avons souvent vu dans le cadre de ce mémoire, la grande majorité du temps ce sont les pays de destination qui cherchent à lutter contre les migrations en direction de leurs pays et qui sont donc à l'origine des incitations à la coopération. Et nous allons voir que les positions étatiques face aux migrations divergent et peuvent parfois même devenir conflictuelles, remettant en cause l'efficacité de la lutte contre ces phénomènes. Par ailleurs, du fait du grand nombre d'acteurs concernés par ces flux migratoires et par le trafic illicite de migrants impliqués dans la lutte, on est parfois face à des différences de définition voir de pénalisation des phénomènes pouvant également limiter l'efficacité de la lutte internationale.

Des intérêts divergents voir conflictuels entre les partis concernés

Face à la récente tempête médiatique qu'ont créée les incessants flux de migrants vers l'Europe, la crise migratoire s'est retrouvée à la fois au centre des débats publics et de la scène politique. La réponse à cette crise est même devenue un sujet de clivage politique important dans le cadre des récentes élections en Europe. Dès lors, lutter contre les incessantes migrations en sa direction est devenu une priorité pour l'Union Européenne. Lutte contre les migrations irrégulières qui va de pair, comme nous l'avons vu, avec la lutte contre le trafic illicite de migrants. Néanmoins, nous allons constater que la lutte contre ces deux phénomènes ne constitue pas pour autant une priorité pour l'ensemble des pays concernés par ces migrations.

En plus de ne pas constituer une priorité pour certains Etats, ces derniers ont parfois même un intérêt dans la perpétuation de ces migrations. Ainsi, il conviendra de se demander si les conflits d'intérêt qui peuvent opposer l'Union Européenne et les Etats avec lesquels elle tente de coopérer ne seraient pas à l'origine d'un manque d'efficacité de ces politiques ?

Des objectifs secondaires pour les pays de transit et d'origine...

Alors que pour les Etats européens, lutter contre les flux migratoires et le trafic illicite de migrants est devenu une priorité face à la crise à laquelle l'Europe est confrontée, nous allons voir que ce n'est pas forcément le cas de l'ensemble des pays de transit et d'origine. Pourtant, nous l'avons vu dans la partie précédente, l'Union Européenne ou certains pays de l'UE ont parfois exercé de fortes pressions sur certains Etats afin que ces derniers luttent contre ces deux phénomènes. Cela avait en effet donné lieu à l'adoption par le Maroc et la Tunisie au début des années 2000 de lois punissant sévèrement l'immigration irrégulière ainsi que le trafic illicite de migrants³⁰⁷. Le Maroc par exemple adopte en novembre 2003 la « *loi n°02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulière* ». Cette dernière prévoit une sanction de deux à cinq ans d'emprisonnement auquel s'ajoute une amende de 50 000 à 500 000 dirhams pour tous les fonctionnaires ou membres des forces de sécurité ayant prêté assistance dans le cadre de migrations irrégulières. Elle cherche notamment à agir contre la corruption des officiels par les passeurs. Les passeurs quant à eux, d'après l'article 52, sont soumis à une peine de six mois à trois ans et d'une amende de 50 000 à 500 000 dirhams. L'article précise par ailleurs que lorsque ces faits « *sont commis de manière habituelle, le coupable est puni de la réclusion de dix à quinze ans et d'une amende de 500 000 à 1 000 000 de dirhams* »³⁰⁸.

³⁰⁷ DE HAAS Hein, "The Myth of Invasion. The inconvenient realities of African migration to Europe", *International Migration Institute - University of Oxford*, 2008, https://afrique-europe-interact.net/files/de_haas_2008_-_myth_of_migration_artikel.pdf

³⁰⁸ BELGUENEDOUZ Abdelkrim, "Immigration et Emigration : la nouvelle loi marocaine", *Un siècle de migrations marocaines*, 2005, p.11, http://www.generiques.org/images/pdf/Migrance_24.pdf

Cette pression européenne a parfois été source de tensions avec certains Etats de l'Afrique du Nord et de l'Afrique Subsaharienne. Cela notamment au sujet des accords de réadmission, nombreux Etats y étant encore fortement réticents. On peut notamment citer l'exemple du Maroc qui a longtemps été réticent à conclure un tel accord avec l'Union Européenne. En effet, en plus de présenter un coût élevé, ces déportations peuvent entraver les relations du pays déportant avec le pays d'origine des migrants et également nuire à la réputation internationale de ces Etats³⁰⁹.

Par ailleurs, certains Etats africains auraient refusé les propositions de certains Etats membres de l'Union Européenne visant à établir des centres de transit pour les migrants. L'objectif était de traiter les demandes d'asile au préalable, dans les pays de transit. De plus, comme le rappelle Hein de Haas, certains Etats Africains seraient réticents à voir des patrouilles européennes sur leurs côtes. On peut notamment mentionner la Libye qui refuse la présence de navires étrangers sur ses eaux territoriales³¹⁰. En plus de percevoir ces intrusions européennes comme menaçant leur souveraineté nationale, certains Etats considèrent que la présence de tels centres peut devenir des points d'attraction pour les migrants. Ils encourageraient en effet les migrations en destination du pays où se trouvent ces centres³¹¹.

De plus, dans certains cas, la volonté européenne d'inciter certains pays à lutter contre les migrations irrégulières apparaît comme étant en fort décalage avec la réalité sur le terrain. Les Etats européens ont par exemple encouragé les Etats d'Afrique de l'Ouest tels que le Sénégal, la Gambie et la Guinée à lutter contre les migrations irrégulières. Or, ces pays sont membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest qui garantit la libre circulation des personnes ainsi que le droit de s'établir et de travailler librement dans l'ensemble des pays de la zone. Par conséquent, combattre l'immigration au sein de ces pays alors qu'elle est légale semble quelque peu incohérent³¹². On peut également citer l'exemple de l'Afrique de l'Est au sein de laquelle une zone de libre circulation est établie depuis 1999. Cette communauté regroupe le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda, le Burundi, le Rwanda et le Soudan du Sud. Or

³⁰⁹ DE HAAS Hein, "The Myth of Invasion. The inconvenient realities of African migration to Europe", *International Migration Institute - University of Oxford*, 2008, https://afrique-europe-interact.net/files/de_haas_2008_-_myth_of_migration_artikel_.pdf

³¹⁰ *Ibidem*, p.9,

³¹¹ *Ibid*

³¹² *Ibid*

malgré la ratification du protocole des Nations Unies contre le trafic illicite de migrants par le Rwanda et la Tanzanie, une lutte effective contre les migrations irrégulières semble quelque peu en adéquation lorsque l'on se trouve dans une zone de libre circulation, sachant que la route pour la Libye consiste à traverser l'ensemble des pays membre de cette communauté et de finalement rejoindre la Libye par le Soudan. Ainsi on peut s'interroger sur la pertinence du processus de Khartoum initié par l'Union Européenne visant à lutter contre les migrations irrégulières et le trafic illicite de migrants dans la région.

Par ailleurs, du fait de la situation dans certains Etats concernés, en proie à une forte instabilité politique et à une importante pauvreté, à une présence limitée de services de santé et de services publics, la lutte contre les migrations n'apparaît évidemment pas comme une priorité. Ainsi le manque de capacité, ajouté à la forte corruption dans certains pays, notamment du fait du manque d'opportunités, rend difficile la lutte contre les migrations irrégulières et le trafic illicite de migrants dans ces pays³¹³. C'est notamment le cas d'un grand nombre de pays d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest qui malgré leur engagement dans la lutte contre le trafic illicite de migrants, n'ont pour autant pas le même dévouement ni les mêmes capacités. En effet, l'insécurité généralisée, couplée aux conditions de vie difficiles monopolise déjà les efforts des autorités. Autorités dont la présence est limitée dans certaines zones remettant d'autant plus en cause l'efficacité de la lutte contre ce phénomène³¹⁴.

Ainsi, nous avons vu que la lutte contre les migrations irrégulières ne constitue pas forcément une priorité pour certains Etats de transit ou d'origine. Nous allons par ailleurs constater que certains pays peuvent même avoir certains intérêts dans la perpétuation de ces migrations, rendant leur participation à la lutte contre ces dernières quelque peu incohérente.

... Qui tirent profit de ces migrations

³¹³ DE HAAS Hein, "The Myth of Invasion. The inconvenient realities of African migration to Europe", *International Migration Institute - University of Oxford*, 2008, https://afrique-europe-interact.net/files/de_haas_2008_-_myth_of_migration_artikel.pdf

³¹⁴ IOM, "Migrant Smuggling Data and Research: A global review of the emerging evidence base", *International Organization for Migration*, p.39, https://publications.iom.int/system/files/smuggling_report.pdf

Les Etats européens affichent officiellement leur volonté de lutter contre le trafic illicite de migrants et cela notamment dans le but de mettre fin aux migrations irrégulières. Cependant, pour d'autres, ces migrations présenteraient un certain intérêt. Les Etats de l'Afrique du Nord par exemple, sont devenus extrêmement dépendants des travailleurs immigrés. On se souvient de la Libye sous Kadhafi dont la majorité de l'économie reposait sur les travailleurs subsahariens. Les migrants constituent en effet une main d'œuvre peu chère nécessaire au secteur de l'agriculture, de la construction et même des services. C'est souvent grâce à ces migrations que les économies des différents pays de transit ont pu se développer. On assiste par ailleurs au développement d'une importante économie autour de ces migrations³¹⁵. Le besoin de main d'œuvre peu chère entraînerait les grands patrons d'entreprises à faire pression sur leur gouvernement afin qu'ils autorisent tacitement ces migrations irrégulières. En Italie par exemple, alors que des « quotas d'entrées » régulent le nombre de travailleurs migrants entrant sur le territoire Italien, il semblerait que dans les faits face à l'importante demande intérieure pour cette main d'œuvre peu chère, les « quotas d'entrées » se verraient parfois largement dépassés.

Rappelons par ailleurs qu'il semble y avoir un fort écart paradoxal entre les politiques de lutte contre ces phénomènes, et la demande de main d'œuvre bon marché dans les pays d'Afrique du Nord ainsi qu'en Europe. Ces travailleurs immigrés seraient une ressource économique essentielle pour certains pays d'Europe, du fait de la faible fertilité de nos économies vieillissantes.

Dans certains cas, le trafic illicite de migrants peut même présenter un avantage pour ces pays. On peut de nouveau évoquer la Libye où dans de nombreuses régions, l'industrie relative aux migrants est devenue la principale voir la seule source de revenu possible. On peut également rappeler l'exemple d'Agadez, important point de transit au Niger, dont la grande majorité de l'économie dépend aussi de ces flux migratoires. En témoignent le désarroi et l'incompréhension des nigériens face à la récente interdiction du trafic illicite de migrants au Niger.

³¹⁵ DE HAAS Hein, "The Myth of Invasion. The inconvenient realities of African migration to Europe", *International Migration Institute - University of Oxford*, 2008, https://afrique-europe-interact.net/files/de_haas_2008_-_myth_of_migration_artikel_.pdf

Un Nigérien : « *Avant je gagnais bien ma vie. Je payais mon loyer avec les migrants et les coxeurs. Je nourrissais ma femme avec ça, j'aidais ma famille. Actuellement ça ne va pas. On continue parce qu'on n'a pas d'autre travail. On n'a pas le choix. Avant, chaque jour je pouvais gagner 30-40.000 (45-60 euros).* »³¹⁶

Rappelons par ailleurs la forte lucrativité que présente le trafic illicite de migrants. Selon Frontex, en 2015, cette industrie aurait constitué entre 3 à 6 billions de chiffre d'affaire³¹⁷. En effet, les passeurs pratiquent des prix considérables pour chaque étape du voyage, et le moindre extra est payant. Bien que ces derniers varient, il faut compter 150 000 dollars pour emprunter une embarcation au départ de la Libye vers l'Europe, 200 dollars pour un gilet de sauvetage, 100 dollars pour une bouteille d'eau, du pain et du thon, encore 200 dollars pour une couverture et 300 dollars pour une conversation téléphonique de 5 minutes³¹⁸. Tout cela sans compter les sommes importantes récupérées par les kidnappings et l'emprisonnement des migrants dans des centres de détention. Migrants qui devront ensuite payer pour leur libération, après avoir souvent travaillé gratuitement :

Mohamed, Gambie : « *On n'a rien vu venir, il nous a poussés dans une voiture, un autre gars à l'intérieur nous a bandés les yeux et ils nous ont emmenés dans une espèce de cave... y'avait un gars qui s'appelait Walid, ça avait l'air d'être le chef... Il voulait 400 dinars pour nous laisser partir.* »³¹⁹

Ibrahim, Sénégal emprisonné dans un centre de détention au Mali : « *Naïvement, je croyais que c'était un pays frère puisqu'on est tous Noirs. Eh bien pas du tout. On devait payer entre 25 000 et 35 000 francs CFA.* »³²⁰

Par ailleurs, Hein de Haas défend l'idée selon laquelle pour les Etats Africains, l'accroissement des migrations sub-sahariennes en direction du Maghreb et de l'Europe ne serait pas si indésirable que cela. Alors que certains Etats affirment être victimes de ces

³¹⁶ AFP, "A Agadez, au Niger, l'interdiction du trafic de migrants passe mal", *la-croix.com*, 14/06/2017, <http://www.la-croix.com/Monde/A-Agadez-Niger-interdiction-traffic-migrants-passe-mal-2017-06-14-1300854971>

³¹⁷ Europol, "Migrant smuggling in the EU", *Europol.europa.eu*, 02/2016, https://www.europol.europa.eu/sites/default/files/documents/migrant_smuggling_europol_report_2016.pdf

³¹⁸ NOE Jean-Baptiste, "Le défi migratoire. L'Europe ébranlée", *Bernard Giovanangeli Editeur*, France, 2015, p.56

³¹⁹ RAJABLAT Marie, SCHMID Laurin, « Les naufragés de l'enfer. Témoignage recueillis sur l'Aquarius », *Digobar Editions*, 2017, p.65

³²⁰ *Ibidem*, p.55

migrations irrégulières, être devenu un pays de transit présenterait en réalité un fort avantage, duquel les Etats du Maghreb et plus récemment la Mauritanie, le Sénégal et la Gambie seraient tirer profit. En effet, leur statut de pays de transit les met dans une position de force pour négocier avec les pays européens qui cherchent à tout prix à les faire lutter contre ces migrations irrégulières et à les engager dans la lutte contre le trafic illicite de migrants. En échange de leur participation dans cette lutte, ces pays négocieraient des aides financières et autre type de supports techniques³²¹. Nora El Qadim qui s'est plus particulièrement intéressée au cas du Maroc affirme que ce dernier est loin d'être forcé par les pays européens cherchant à externaliser leurs frontières. Le Maroc aurait au contraire largement bénéficié de la forte augmentation des flux migratoires à travers son territoire. Cela aurait en effet permis de renforcer son poids dans les négociations avec l'Europe, en se positionnant notamment comme le premier partenaire européen dans la lutte contre l'immigration illégale et le trafic illicite de migrants. Il faut par ailleurs rappeler que le Maroc continue à fournir une part importante des migrants en partance vers l'Europe. Or face à l'introduction d'exigences de visas par l'Italie et l'Espagne dans les années 1990, ils sont nombreux à être passés dans l'immigration irrégulière et à désormais avoir recours à des passeurs. Ainsi, dans le cadre de sa thèse, Nora El Kadim défend l'idée que les flux de migrants marocains n'auraient pas diminué, ils auraient simplement été rejoints par des subsahariens, permettant ainsi de détourner l'attention sur leur importance³²².

Par ailleurs tant que les marchés nourrissant les économies souterraines existeront, la demande pour des travailleurs migrants persistera, et ces derniers continueront d'avoir recours à des passeurs pour rejoindre ces pays³²³.

Pour finir, ces migrations présentent également un intérêt pour les pays d'origine. En effet, ces flux constituent une perspective de développement pour ces derniers. Un ensemble de gouvernements subsahariens, tels que le Sénégal, le Burkina Faso, le Ghana et le Nigéria,

³²¹ DE HAAS Hein, "The Myth of Invasion. The inconvenient realities of African migration to Europe", *International Migration Institute - University of Oxford*, 2008, https://afrique-europe-interact.net/files/de_haas_2008_-_myth_of_migration_artikel_.pdf

³²² EL QADIM Nora, « Gérer les migrations: Renouveau d'un objet de négociations entre le Maroc et les pays Européens », *Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales de Genève*, 2007

³²³ DE HAAS Hein, "The Myth of Invasion. The inconvenient realities of African migration to Europe", *International Migration Institute - University of Oxford*, 2008, https://afrique-europe-interact.net/files/de_haas_2008_-_myth_of_migration_artikel_.pdf

auraient clairement saisi l'intérêt en termes de développement qu'offrent ces migrations et les envois de fonds des pays de destination vers le pays d'origine. Ainsi, ces pays d'Afrique de l'Ouest cherchent à développer des stratégies pour renforcer les liens avec les communautés émigrées, afin d'accroître leur participation au développement national³²⁴.

Ainsi pour Hein de Haas, bien que d'un point de vue purement technique, tel que les patrouilles aux frontières, les politiques de lutte contre les migrations irrégulières et le trafic illicite de migrants a abouti, ces intérêts divergents pourraient expliquer l'échec de ces politiques. Loin d'atteindre leurs objectifs, il semblerait que ces politiques ont surtout eu pour conséquence d'augmenter les risques pris par les migrants, leur vulnérabilité et le coût des migrations³²⁵. Nous allons maintenant voir que les divergences de priorité voire d'intérêts entre les Etats européens et les Etats de transit et d'origine ne sont pas les seuls facteurs pouvant expliquer le manque d'efficacité de ces politiques de lutte. En effet, les difficultés de définition, d'identification et d'harmonisation de la perception du phénomène semblent également constituer un obstacle à l'efficacité de ces politiques de lutte.

Des difficultés à bien cerner le phénomène

Nous l'avons vu dans le chapitre précédent, l'adoption d'une définition commune du trafic illicite de migrants ne s'est pas faite sans embuche. Et, malgré la définition proposée par le protocole des Nations unies, certaines divergences d'interprétation persistent. Par ailleurs, bien que le protocole invite chaque Etat signataire à adopter les mesures législatives pour conférer le caractère d'infraction pénale au trafic illicite de migrants, les Etats sont libres de choisir la pénalisation à adopter et libres de la mettre en application dans leur droit national. De plus, les Nations Unies, dans le cadre de sa Convention sur le crime organisé transnational a

³²⁴ DE HAAS Hein, "The myth of Invasion: Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union", *Oxford International Migration Institute*, 2007, 83p., <http://heindehaas.com/Publications/de%20Haas%202007%20Irregular%20migration%20from%20West%20Africa%20.pdf>

³²⁵ *Ibidem*

choisi de traiter séparément le trafic illicite de migrants et la traite humaine. Néanmoins nous allons voir qu'une distinction claire entre les deux phénomènes n'est pas toujours évidente, et qu'ils s'entrelacent parfois. Cela peut également remettre en cause l'efficacité de la lutte contre ce trafic.

Un manque d'harmonisation dans la pénalisation des passeurs

En juin 2000, 58 cadavres de migrants chinois sont découverts cachés dans un camion en provenance des Pays-Bas. A l'exception de deux survivants, ils sont tous morts étouffés dans un conteneur scellé rempli de tomates. C'est notamment à la suite de cet incident que le trafic illicite de migrants a commencé à apparaître sur l'agenda public de certains Etats européens et à rejoindre le débat public³²⁶. C'est dans ce contexte que la France, alors à la présidence du conseil européen, fait une proposition de « *décision-cadre du Conseil visant à renforcer le cadre pénal pour la répression de l'aide à l'entrée et au séjour irréguliers* » :

« Le traité sur l'Union européenne prévoit, parmi les objectifs conférés à l'Union, celui de lutter contre le trafic des êtres humains, en rapprochant en tant que de besoin les règles de droit pénal des États membres. La priorité de cette action a été rappelée lors du Conseil européen de Tampere. (2) Dans ce cadre, il convient de s'attaquer à l'aide apportée à l'immigration clandestine, que celle-ci porte sur le franchissement irrégulier de la frontière stricto sensu ou que cette aide soit destinée à alimenter des réseaux d'exploitation des êtres humains. (3) Dans cette perspective, il est essentiel de parvenir à un rapprochement des dispositifs juridiques existants, ce qui implique, d'une part, une définition précise et opérante de l'infraction visée par la directive 2000/.../CE et, d'autre part, une harmonisation des sanctions prévues, des cas d'exonération ou au contraire d'aggravation, qui fait l'objet de la présente décision-cadre. »³²⁷

³²⁶ VAN LIEMPT Ilse, "A Critical Insight into Europe's Criminalisation of Human Smuggling" *Swedish Institute for European Policy Studies*, 01/2016, http://www.sieps.se/en/publications/2016/a-critical-insight-into-europes-criminalisation-of-human-smuggling-20163epa/Sieps_2016_3_epa?

³²⁷ CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, "Initiative de la République française en vue de l'adoption de la décision-cadre du Conseil visant à renforcer le cadre pénal pour la répression de l'aide à l'entrée et au séjour irréguliers", *Journal officiel des Communautés européennes*, 2000, [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32000Y0904\(03\)&qid=1505635461826&from=EN](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32000Y0904(03)&qid=1505635461826&from=EN)

Le service juridique du conseil suggère alors à la France de revoir sa proposition et de la diviser en deux instruments séparés. Une ébauche d'une directive communautaire définissant l'assistance à l'entrée et la résidence irrégulière et une proposition de décision cadre prévoyant la pénalisation du phénomène³²⁸.

Dès octobre 2000, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés affirmait que :

*« Il est regrettable que, en conséquence des politiques migratoires étatiques de plus en plus restrictives, avoir recours aux services de passeurs soit devenu la seule option viable pour de nombreux demandeurs d'asile réels/véritables/authentiques qui cherchent à se réfugier dans l'Union européenne... Le projet de directive et le projet de la décision cadre ne cherche pas à concilier les mesures proposées pour « prévenir la facilitation à l'entrée et à la résidence irrégulière » avec les obligations internationales existantes des Etats vis-à-vis des réfugiés et des demandeurs d'asile. »*³²⁹

L'UNHCR a alors appelé à l'insertion d'une « *clause générale de protection* » relative à la protection des réfugiés et demandeurs d'asile ayant eu recours à des passeurs. En effet, la directive du conseil ne spécifie pas que l'assistance apportée pour l'entrée ou la résidence illégale se fait nécessairement en échange d'un gain financier. Par conséquent, toute personne venant en aide à un migrant dans la traversée d'une frontière peut être qualifiée de passeur et punie en tant que telle, sans que ses motivations soient prises en compte. Cela a alors provoqué de vives discussions quant à la définition de ce qu'est un passeur et vis-à-vis de ceux que l'on peut qualifier de passeurs. Il s'est avéré que les différentes délégations du conseil avaient des points de vue divergents sur ce que peuvent signifier des motifs humanitaires justifiant l'assistance au passage de migrants. Ainsi, alors que l'Autriche, le Danemark, les Pays-Bas, les Finlandais et les Suisses ont choisi de préserver la notion de gain financier dans leur définition nationale du trafic illicite de migrants, notamment afin de ne pas entraver le travail fourni par les humanitaires, les autres Etats ont choisi d'ajouter une clause. Cette dernière stipule que « *les Etats membres peuvent décider de ne pas imposer de sanctions [...] dans le cas où l'acte est*

³²⁸ VAN LIEMPT Ilse, "A Critical Insight into Europe's Criminalisation of Human Smuggling" *Swedish Institute for European Policy Studies*, 01/2016, http://www.sieps.se/en/publications/2016/a-critical-insight-into-europes-criminalisation-of-human-smuggling-20163epa/Sieps_2016_3_epa?

³²⁹ *Ibidem*

motivé par la volonté de fournir une assistance humanitaire à la personne concernée. »³³⁰. Cela a pour conséquence que les ONG, les avocats ou autres personnes agissant selon des motivations purement humanitaires sont pénalisables³³¹. De plus, suite à l'introduction de la directive, les Etats européens ont dû adopter des sanctions dissuasives, effectives et proportionnelles à cette infraction. Actuellement, la facilitation de l'entrée irrégulière est punie dans 28 Etats de l'Union Européenne. Un récent rapport réalisé par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union Européenne affirme que seulement un quart des membres de l'UE a adopté des législations nationales reflétant cette clause de protection humanitaire, permettant ainsi aux Etats de ne pas imposer de sanction dans le cas où la facilitation à l'entrée est motivée par des raisons humanitaires⁶.

On peut citer plusieurs exemples ayant fait la Une de la presse témoignant de ce risque :

« *En Grèce, arrestation de cinq bénévoles ayant aidé des migrants* »³³²

« *Migrants : un passeur bénévole français relaxé en Italie* »³³³

« *Coupable d'avoir aidé des migrants, Cédric Herrou « continuera à se battre* » »³³⁴

On se souvient par exemple de l'affaire Cédric Herrou, un agriculteur militant qui venait en aide aux migrants à la frontière entre la France et l'Italie et qui s'est vu condamné en janvier 2017 par la Cour d'appel d'Aix en Provence, à quatre mois de prison avec sursis, en plus de l'amende de 3 000 euros requise en première instance.

³³⁰ VAN LIEMPT Ilse, "A Critical Insight into Europe's Criminalisation of Human Smuggling" *Swedish Institute for European Policy Studies*, 01/2016, http://www.sieps.se/en/publications/2016/a-critical-insight-into-europes-criminalisation-of-human-smuggling-20163epa/Sieps_2016_3_epa?

³³¹ ECRE, "An overview of proposals addressing migrants smuggling and trafficking in persons." *ECRE background paper*, 07/2001, 10p., https://www.ecre.org/wp-content/uploads/2016/07/ECRE_An-Overview-of-Proposals-Addressing-Migrant-Smuggling-and-Trafficking-in-Persons_July-2001.pdf

³³² MOREL Sandrine, GUILLOT Adéa, « En Grèce, arrestation de cinq bénévoles ayant aidé des migrants », *lemonde.fr*, 15/01/2016, http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/01/15/les-ong-et-volontaires-presents-a-lesbos-sous-pression-des-autorites-grecques_4848095_3214.html

³³³ CARRIER Fanny, RENAUD Claudine, « Migrants : un passeur bénévole français relaxé en Italie », *courrier-picard.fr*, 27/04/2017, <http://www.courrier-picard.fr/26650/article/2017-04-27/migrants-un-passeur-benevole-francais-relaxe-en-italie>

³³⁴ LEROUX Luc, « Coupable d'avoir aidé des migrants, Cédric Herrou « continuera à se battre », *lemonde.fr*, 08/08/2017, http://www.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2017/08/08/poursuivi-pour-aide-a-l-immigration-clandestine-cedric-herrou-attend-son-jugement-en-appel_5169880_1654200.html

Malgré une certaine harmonisation dans la définition et la pénalisation du trafic illicite de migrants permise par le « *protocole des nations contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer* », le protocole est loin d'avoir été ratifiée par l'ensemble des pays pourtant concernés par le phénomène. On peut par exemple citer l'Afrique de l'Est, connaissant d'importants flux migratoires notamment au départ de la Corne de l'Afrique. Entre les conflits, les changements climatiques et la pauvreté dans la région, nombreux sont ceux qui cherchent à fuir et qui ont par conséquent recours à des passeurs. Selon l'OIM, cette sous-région serait en effet centrale, en termes de trafic illicite de migrants, puisqu'il toucherait plus de 80 % des migrants de la région. Néanmoins, seul le Djibouti, l'Ethiopie, le Kenya, et l'Ouganda ont soit signé soit ratifié le protocole³³⁵.

Ainsi, nous avons pu constater que malgré les initiatives, tant européennes que des Nations unies, des divergences persistent à la fois dans l'interprétation des subtilités de la définition et de la pénalisation, susceptibles de remettre en cause l'efficacité de ces initiatives. Nous allons également voir que la distinction faite entre le trafic illicite de migrants et la traite humaine peut également manquer de pertinence dans le cadre de cette lutte du fait de leur possible interconnexion.

Une frontière floue entre le trafic illicite de migrants et la traite humaine

Alors que dans la première proposition d'une directive cadre relative à la facilitation du trafic de migrants, faite par le conseil européen sous la présidence française, le trafic illicite de migrants et la traite humaine étaient traités ensemble, une distinction s'opère désormais entre les deux phénomènes. Si aucune distinction n'était auparavant effectuée, c'est notamment parce que dans les deux cas on est dans le cadre de la traversée d'une frontière de manière irrégulière, grâce à l'assistance d'un tiers. Néanmoins, dans le cadre de la traite humaine, la victime du trafic n'a pas de contrôle réel et ne prend pas la décision de migrer de lui-même. Ces victimes

³³⁵ Cf Annexe 26 : Les Etats d'Afrique de l'Est signataires du protocole des nations unies contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air et de la convention contre le crime organisé transnational, p.XXIII

se retrouvent en effet transportées d'un endroit à un autre par ceux souhaitant les exploiter. Ils sont alors dans une situation de vulnérabilité particulièrement extrême. A l'inverse, les migrants ayant recours à des passeurs ont volontairement pris la décision de migrer et d'avoir recours à ces trafiquants afin d'atteindre leurs objectifs³³⁶. On est donc dans le cadre d'une transaction consciente ou chacun tire parti de l'accord convenu. Pour le passeur il s'agit d'un bénéfice matériel ou financier et pour le migrant il consiste à arriver à la destination demandée³³⁷.

Lorsque les Nations Unies font du trafic illicite de migrants un crime organisé transnational en l'intégrant dans leur convention contre la criminalité transnationale de 2000, elles qualifient également la traite des personnes en tant que tel. Néanmoins elles opèrent une distinction entre les deux phénomènes, chacun étant traité dans un protocole additionnel distinct. Le « *protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants* » ainsi que le « *protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air* ». Les nations unies proposent alors la définition ci-dessous :

« L'expression "traite des personnes" désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes ; b) Le consentement d'une victime de la traite des personnes à l'exploitation envisagée, telle qu'énoncée à l'alinéa a du présent article, est indifférent lorsque l'un quelconque des moyens énoncés à l'alinéa a a été utilisé; c) Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés comme une "traite des personnes" même s'ils ne font appel à aucun des moyens énoncés

³³⁶ INTERNATIONAL COUNCIL ON HUMAN RIGHTS POLICY, "Irregular Migration, Migrant Smuggling and Human Rights: Towards Coherence", *ichrp.org*, 2010, http://www.ichrp.org/files/reports/56/122_report_en.pdf

³³⁷ ADAL Laura, REITANO Tuesday, SHAW Mark, "Smuggled Futures: The dangerous path of the migrant from Africa to Europe", *The Global Initiative Against Transnational Organized Crime*, May 2014, <http://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2014/05/2014-crime.pdf>

à l'alinéa a du présent article; d) Le terme "enfant" désigne toute personne âgée de moins de 18 ans. »

La séparation entre les deux notions issues du protocole de Palerme repose sur trois distinctions. Entre la coercition et le consentement ; entre les migrants en situation irrégulière et les victimes ; et entre les victimes et les agents. Il semblerait qu'il existe une quatrième distinction morale implicite entre innocents et coupables. Dès lors il y aurait d'un côté les victimes innocentes de la traite humaine, en besoin de protection ; et de l'autre côté les migrants coupables, complices des passeurs, pour lesquels on considère que le besoin de protection est moindre. Cela a fini par aboutir à une distinction entre migrations forcées et volontaires³³⁸.

Néanmoins, les fortes similarités entre les structures hiérarchiques et l'organisation des réseaux de passeurs et des réseaux de trafiquants compliquent la distinction entre ces deux types de réseaux criminels. Les deux opérant souvent selon les mêmes méthodes, pouvant avoir recours aux mêmes collaborateurs, faisant usage des mêmes routes et travaillant parfois même ensemble³³⁹.

De plus, face à l'ensemble des violations pouvant être subies par les migrants dans le cadre du trafic illicite de migrants, ces définitions sont loin d'être exclusives. En effet, malgré cette distinction et l'aspect volontaire et conscient de l'action des migrants ayant recours à des passeurs, leur libre arbitre et leur autonomie de décision peut varier selon les étapes du voyage. Ainsi la ligne entre le trafic illicite de migrants et la traite humaine est parfois très floue, et il n'est pas rare qu'un migrant ayant eu délibérément recours à un passeur se retrouve victime de traite humaine dans le cadre de son voyage³⁴⁰. En effet, du fait de leurs faibles moyens économiques, du désespoir qui les anime et de leur volonté de rejoindre leurs destinations, perçues comme étant la seule échappatoire possible, les migrants sont particulièrement vulnérables et sujets à la traite humaine³⁴¹. Un sondage de l'OIM réalisé en 2016 affirmait que

³³⁸ INTERNATIONAL COUNCIL ON HUMAN RIGHTS POLICY, "Irregular Migration, Migrant Smuggling and Human Rights: Towards Coherence", *ichrp.org*, 2010, http://www.ichrp.org/files/reports/56/122_report_en.pdf

³³⁹ Cf Annexe 27 : Les relations entre la traite humaine, le trafic illicite de migrants et le crime organisé, p.XXIV

³⁴⁰ INTERNATIONAL COUNCIL ON HUMAN RIGHTS POLICY, "Irregular Migration, Migrant Smuggling and Human Rights: Towards Coherence", *ichrp.org*, 2010, http://www.ichrp.org/files/reports/56/122_report_en.pdf

³⁴¹ ADAL Laura, REITANO Tuesday, SHAW Mark, "Smuggled Futures: The dangerous path of the migrant from Africa to Europe", *The Global Initiative Against Transnational Organized Crime*, May 2014, <http://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2014/05/2014-crime.pdf>

« sur les 5 346 femmes Nigériennes qui sont arrivées en Italie cette année, nous estimons que 80% sont victimes de traite »³⁴². Ainsi, le migrant n'est pas transporté contre sa volonté mais il peut se retrouver dans des situations d'exploitation :

Yasmine, Nigérienne : « Arrivés en Libye, c'est devenu dangereux. Partout il fallait se cacher pour échapper aux rebelles. On se déplaçait en groupe, avec nos frères noirs, pour essayer de se protéger les uns les autres. On nous demandait toujours de l'argent en plus, pour pouvoir passer d'une étape à une autre. Ils battaient des hommes. Ils tiraient sur d'autres. Ils n'étaient pas morts mais ils les laissaient là, comme ça. On a vu plein de morts sur le bord de la route. Ils étaient laissés là, comme ça, sans tombe. On a fait toute la route d'Agadès à Tripoli avec la peur. On avait très peu à boire et encore moins à manger. A Beni-Walid on a été arrêté par les rebelles. [...] Nous, les femmes ont s'est enfuies mais certaines ont été rattrapées, comme ma tante. Moi j'ai réussi à me cacher. Puis j'ai vu un chauffeur de taxi qui n'avait pas l'air méchant. Il avait l'air généreux. Alors je suis allée lui demander de l'aide... Il m'a emmenée dans une maison en ruine, dans une pièce où il m'a enfermée plusieurs jours. Je ne sais pas exactement combien de temps mais plus d'une semaine... Il m'a obligée de faire toutes sortes de choses... Des fois il demandait juste que je le touche... Des fois il voulait coucher avec moi... Il s'en allait puis il revenait... ça recommençait... Des fois je faisais comme si je ne réagissais plus... »³⁴³

Souleyman, Sénégal : « ça ne faisait pas une demi-heure qu'on avait quitté Agadez, que notre pick-up a été pris en embuscade. Ils nous ont débarqués, détroussés de tous nos sacs, nos portefeuilles, nos papiers et bien sûr notre argent. Il y en a à qui ils ont pris les baskets, parce que c'était des marques. Une fois détroussés, ils ont exigé une somme supplémentaire pour continuer la route. Comme on n'avait plus rien du tout, ils nous ont embarqués et emprisonnés dans un camp. Puisqu'on n'avait pas d'argent, on devait travailler pour payer le voyage. [...] On recevait des décharges électriques si la cadence du travail ne suffisait pas ou pour n'importe quelle autre raison. [...] »³⁴⁴

³⁴² RAJABLAT Marie, SCHMID Laurin, « Les naufragés de l'enfer. Témoignage recueillis sur l'Aquarius », Digobar Editions, 2017, p.82

³⁴³ *Ibidem*, p.85

³⁴⁴ *Ibidem*, p.61

Conclusion

L'Europe a toujours été une terre d'immigration et connaît par conséquent d'importants flux migratoires en sa direction depuis de nombreuses années. Néanmoins selon la période, ces migrations furent plus ou moins bien reçues par les différents pays européens. De même, l'existence des passeurs n'est pas nouvelle. Alors qu'ils sont désormais perçus comme des individus cruels, bafouant les droits des migrants et exerçant une activité criminelle, on avait auparavant une image assez positive des passeurs. Ils évoquaient notamment ceux qui avaient aidé les juifs à fuir les persécutions du régime nazie d'Hitler par exemple. Cette image a désormais totalement changé et les passeurs sont aujourd'hui perçus comme les personnes à combattre dans le cadre de cette crise migratoire. En effet, ils sont parfois même considérés comme étant à l'origine de l'importance des flux en direction de l'Europe, dans la mesure où la très grande majorité des migrants aurait recours à des passeurs pour rejoindre le continent. Dès lors tout au long ce mémoire, nous avons cherché à comprendre l'importance du trafic illicite dans le cadre la crise migratoire à laquelle l'Europe fait actuellement face.

C'est dans les années 1990 que l'Union Européenne connaît une première crise des réfugiés. Cette dernière est nourrie par des flux incessants de migrants en provenance des pays de l'Est qui cherchent à fuir l'instabilité dans leurs pays, elle-même issue des guerres Balkaniques. C'est à la suite de cette crise que se développent les premières initiatives visant autant à définir qu'à pénaliser le trafic illicite de migrants. On assiste également à partir de là au durcissement des politiques européennes en matière de migration, l'Europe fermant petit à petit ses frontières. Cette politique de fermeture atteindra son paroxysme dans le cadre de la récente crise migratoire qui touche l'Europe. En effet depuis les années 2010, on enregistre une forte augmentation des flux migratoires en direction de l'Union européenne poussant les médias et les politiques à parler de « crise migratoire ». Avant d'étudier la réaction européenne face à cette crise, nous avons tenté de comprendre son origine. Nous avons alors posé l'hypothèse selon laquelle ce seraient les différents contextes à la fois géopolitiques et économiques, ainsi que leur évolution, qui seraient à l'origine des départs de ces nombreux migrants pour l'Union européenne. Afin de tester cette hypothèse nous nous sommes intéressés aux contextes dans les pays d'origine des principaux migrants alimentant ces flux. Nous avons alors identifié deux

continents d'origine des migrants : l'Asie et l'Afrique. Premièrement, dans le contexte des Printemps Arabes, nombreux sont les pays du Moyen-Orient et du Maghreb qui ont connu une forte instabilité dans le cadre de ces révolutions, les poussant à fuir leurs pays afin de garantir leur sécurité. Les Tunisiens ont par exemple été nombreux à chercher refuge chez leurs voisins ou en Europe au cours de la révolution tunisienne. Ainsi, entre janvier et mars 2011, 23 000 migrants tunisiens seraient arrivés sur l'île de Lampedusa selon les chiffres de Frontex³⁴⁵. Les évolutions politiques et la forte instabilité qui a pu s'installer dans un ensemble de pays touchés par ces mouvements d'émancipation a également pu être un facteur poussant ces citoyens à migrer. Cela d'autant plus que dans certains pays, ces mouvements contestataires ont laissé place à l'installation d'un conflit sans fin comme c'est notamment le cas en Syrie. Par ailleurs, la persistance des tensions dans certains pays d'Asie Centrale, comme en Afghanistan, constitue également un fort vecteur de migrations vers l'Europe. Nous nous sommes également intéressés aux conditions d'existence dans les principaux pays d'origine des Africains cherchant à rejoindre l'Europe. Nous avons pu constater que dans la plupart des cas c'est le manque d'opportunité dans leurs pays, à la fois du fait de l'absence d'opportunité économique, que du fait d'une instabilité politique persistante ou de conflits, qui poussent les migrants à tenter de rejoindre l'Europe. Plus précisément, en nous intéressant de plus près aux profils et aux motivations des migrants, nous avons pu constater qu'ils sont motivés par des facteurs « *push* », autrement dit le contexte dans les pays d'origine comme vecteur de départ et par des facteurs « *pulls* », c'est-à-dire le contexte et les perspectives offerts par les pays de destinations visés. Nous avons ensuite plus particulièrement étudié le cas de la Libye. Fort pays d'attraction pour les migrations sous Kadhafi, la Libye dont le régime et l'économie étaient clairement dépendants des travailleurs immigrés, était un important pays de destination pour les migrants à la fois maghrébins et surtout subsahariens. Néanmoins, à la chute de la dictature du régime de Kadhafi, le pays est devenu un des principaux pays de transit, et le principal pays de départ en direction de l'Europe. Cela pour plusieurs raisons. Loin d'avoir réduit l'attractivité du pays, les travailleurs migrants ont continué de se rendre massivement en Libye après le renversement de Kadhafi. Le chaos politique laissé après le renversement de Kadhafi, et l'absence de contrôle aux frontières ont permis aux travailleurs migrants de se rendre massivement en Lybie,

³⁴⁵ FRONTEX, "Central Mediterranean route", *Frontex*, <http://frontex.europa.eu/trends-and-routes/central-mediterranean-route/>

entraînant donc une augmentation de ces flux. Par ailleurs le chaos qui règne désormais en Libye, a non seulement permis aux réseaux de passeurs de se développer et à l'industrie du trafic illicite de migrants d'exploser, mais a également poussé de nombreux migrants à quitter leur pays pour rejoindre l'Europe afin d'échapper à l'enfer Libyen, alors qu'ils n'en avaient pas initialement l'intention.

Ainsi, les contextes géopolitiques et économiques dans les différents pays d'origine et de transit, semblent clairement avoir influencé les décisions de départ et donc nourri les flux migratoires à l'origine de cette crise. Bien que l'explication de cette crise ne puisse se limiter à cela, notre hypothèse selon laquelle le contexte à la fois dans les pays d'origine et de transit est à l'origine de la crise, semble se confirmer.

Après avoir étudié de plus près les origines de cette crise migratoire, il s'agissait de s'intéresser à la réaction européenne face à cette dernière. Pour se faire, nous avons testé l'hypothèse selon laquelle le repli européen face à cette crise migratoire aurait favorisé le développement du trafic illicite de migrants. En effet, nous avons vu que face à l'importance de ces flux migratoires, l'Europe a choisi de fermer ses frontières et est même allée jusqu'à les militariser afin de réduire au maximum les entrées de migrants sur son territoire. Le découragement à la migration vers son continent à travers des campagnes d'information et une politique de retour agressive, ont également fait partie de sa stratégie. Ce rejet européen s'est également traduit dans sa politique extérieure et dans ses relations avec les pays tiers également concernés par ces flux migratoires. En effet, en plus de tenter d'externaliser leurs frontières par une coopération accrue avec les pays de transit, les différents pays européens affirment s'adresser directement aux causes profondes de l'immigration. Cela se traduit par la conclusion d'accords et d'aides au développement avec les principaux pays d'origine des migrants. L'idée sous-jacente est qu'en améliorant les conditions directement dans les pays d'origine, on élimine la-nécessité ou la volonté de migrer. La politique adoptée par l'Union Européenne n'est pas sans conséquence, et sa fermeture croissante, en plus de fortement réduire les voies d'entrées légales, oblige les migrants à avoir recours à des passeurs afin d'atteindre l'Europe. En effet, face à l'intensification des contrôles et au danger croissant que présentent ces routes migratoires, avoir recours à un passeur constitue désormais la meilleure option pour les migrants pour atteindre le continent. Cela a donc créé une augmentation de la demande des

migrants pour les services fournis par les passeurs, qui y ont répondu par un accroissement de leur offre. Nous avons en effet vu que nombreux sont les auteurs qui analysent l'industrie du trafic illicite de migrants comme n'importe quel marché économique, marché qui répond à la logique de l'offre et de la demande. Néanmoins, du fait de l'illégalité de cette industrie, les effets pervers y sont bien plus importants que dans n'importe quel autre marché. Les droits des migrants sont par conséquent constamment bafoués et ils ~~son~~ se retrouvent dans des situations d'extrême vulnérabilité. Cela autant à cause de la cruauté de certains réseaux de passeurs que du fait du rejet européen. Ainsi, bien que l'on ne puisse inculper l'Europe d'être responsable de l'importance des réseaux de passeurs, il semblerait que la stratégie adoptée face à cette crise ainsi que le repli européen aient formé un contexte favorable au développement de l'industrie du trafic illicite de migrants.

Pour finir, nous nous sommes intéressés aux politiques de lutte contre le trafic illicite de migrants, mises en place à la fois par l'Union européenne et au niveau des Nations Unies. Nous avons testé l'hypothèse selon laquelle ces politiques de lutte semblent inefficaces du fait de leur inadaptabilité aux réseaux de passeurs et plus largement à l'industrie du trafic illicite de migrants. A cette fin nous avons étudié les dispositifs de lutte mis en place. C'est à partir de la fin des années 1990, dans le cadre de la première crise des réfugiés qui a touché l'Europe, que la nécessité de définir le phénomène et de lutter pour l'enrayer se sont fait sentir. Ainsi dès les années 2000, on assiste aux premières initiatives européennes. Elles finiront par aboutir à l'adoption d'une directive cadre en 2002, définissant et pénalisant le trafic illicite de migrants. Cette dernière constitue une première harmonisation et encouragement, au niveau européen, à la lutte contre le phénomène. Combat qui sera par ailleurs renforcé, dans le cadre de la récente crise migratoire qui touche l'Europe, avec l'adoption d'un plan d'action commun contre le trafic de migrants pour la période 2015-2020. L'adoption en 2000, du protocole des Nations Unies contre le trafic illicite de migrants, constitue également une étape importante. Adoptée dans le cadre de la Convention des Nations Unies contre le crime organisé transnational, il définit cette activité comme telle, et incite l'ensemble des Etats à lutter et à pénaliser cette activité criminelle. Il fournit par ailleurs une définition du trafic illicite de migrants pouvant être reprise par l'ensemble des Etats. Néanmoins, nous avons constaté que ces politiques de lutte peuvent parfois sembler inadaptées à la structure et à l'organisation des réseaux de passeurs. En effet, ils s'adressent à ces réseaux comme étant des réseaux criminels transnationaux organisés et

hiérarchisés, alors que dans les faits on trouve une multitude de réseaux plus ou moins importants, répondant à une multitude de logiques et de structures différentes. Par ailleurs nous avons vu que la forte capacité d'adaptation des passeurs face aux politiques de lutte contre le trafic illicite de migrants ainsi que leur fort ancrage territorial rend le combat d'autant plus difficile. De plus, du fait de son caractère transnational, la lutte contre ce trafic nécessite autant la participation des Etats de destination que de transit et d'origine. Néanmoins, alors que les pays Européens ont fait une priorité de la lutte contre le trafic illicite de migrants et contre les migrations irrégulières, ce n'est pas le cas de nombreux pays de transit et d'origine. Ces derniers ont parfois même intérêt à maintenir ces migrations à la fois pour le développement de leurs économies et afin de les utiliser en tant qu'instruments politiques. Dès lors cette divergence d'intérêt peut également en partie expliquer un certain manque d'efficacité de ces politiques de lutte. De plus, elles peuvent également être entravées par les différences d'interprétation et de pénalisation du trafic, selon les Etats, rendant ainsi la lutte moins effective au niveau international. Pour finir, alors que les Nations Unies ont choisi de distinguer le trafic illicite de migrants de la traite humaine, nous avons pu constater que la barrière entre ces deux phénomènes est parfois floue et une lutte séparée contre ces deux phénomènes peut parfois manquer de cohérence. En effet, un migrant ayant eu recours volontairement aux services d'un passeur, peut se retrouver exploité dans le cadre de son voyage et basculer ainsi dans la traite humaine.

Finalement, nous avons pu constater que plusieurs éléments semblent pouvoir expliquer l'importance du trafic illicite de migrants dans le cadre de cette crise migratoire. Tout d'abord les récentes évolutions des différents contextes, à la fois géopolitiques et économiques dans les pays d'origine, ont nourri l'importance des migrations vers le continent européen. De même l'évolution de contexte dans certains pays de transit a entraîné le fort développement de l'industrie des passeurs. Réseaux de passeurs qui ont vu leurs activités fortement augmenter face au repli européen, ne laissant que très peu de place aux possibilités de migrations régulières. Les migrants n'ayant plus d'autres choix que de se retourner vers ces derniers afin d'atteindre l'Europe. Ainsi, la réaction européenne face à cette crise semble avoir favorisé le développement du trafic illicite de migrants. Pour finir, la persistance de ces réseaux malgré les politiques de lutte contre le trafic illicite de migrants pourrait en partie s'expliquer par l'inadaptabilité de ces dernières aux réseaux des passeurs, autant que par les intérêts divergents

animant les différents Etats engagés dans cette lutte, ainsi que par un défaut persistant de coordination. On peut également l'expliquer par des différences d'interprétation du phénomène au niveau international.

Face aux limites de cette lutte, nombreuses sont les recommandations qui ont été formulées dans les différentes recherches sur le sujet visant à l'amélioration de ces politiques de lutte contre le trafic illicite de migrants et les migrations irrégulières. On peut notamment citer quelques pistes formulées par Khalid Koser dans le cadre de son étude réalisée pour la Commission globale sur les migrations internationales, parmi lesquelles on trouve l'amélioration du système d'asile dans les pays de transit ou encore le renforcement des mesures décourageant les employeurs à avoir recours à des travailleurs migrants³⁴⁶.

Nous l'avons vu, les enjeux sont importants, tant d'un point de vue humanitaire, que politique ou économique mais nous avons tenté ici de préciser les différents tenants et aboutissants sans prétendre cerner le phénomène complexe et multifactoriel.

³⁴⁶ KOSER KHALID, "Irregular migration, state security and human security", *Global Commission on International Migration*, 09/2015, p.25, https://www.iom.int/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/policy_and_research/gcim/tp/TP5.pdf

Bibliographie

Contexte géopolitique dans les différents pays :

- ALTAI CONSULTING, « Leaving Libya. Rapid Assessment of Municipalities Departures of Migrants in Libya », *Ministry of Foreign Affairs of the Netherlands*, 06/2017, 117p., file:///C:/Users/Secr%C3%A9taire/Downloads/2017_Altai-Consulting_Leaving-Libya-Rapid-Assessment-of-Municipalities-of-Departure-of-Migrants-in-Libya.pdf
- AMNESTY INTERNATIONAL, “Somalie 2016/2017”, *amnesty.org*, 2017, <https://www.amnesty.org/fr/countries/africa/somalia/report-somalia/>
- AMNESTY INTERNATIONAL, « Soudan 2016/2017 », *amnesty.org*, 2017, <https://www.amnesty.org/fr/countries/africa/sudan/report-sudan/>
- ATLAS DE STATISTIQUES SUR LES PAYS, “Afrique – Population sous le seuil de pauvreté”, *actualitix.com*, 10/01/2016, <https://fr.actualitix.com/pays/afri/afrique-population-sous-le-seuil-de-pauvrete.php>
- BELGUENEDOUZ Abdelkrim, “Immigration et Emigration : la nouvelle loi marocaine”, *Un siècle de migrations marocaines*, 2005, 100p., http://www.generiques.org/images/pdf/Migrance_24.pdf
- BOBIN Frédéric, « L’héritage de Kadhafi pèse sur un conflit en Libye », *LeMonde Afrique*, 16/07/2015, http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/07/16/l-heritage-de-kadhafi-pese-sur-le-conflit-en-libye_4685707_3212.html
- COGNE Gaël, “L’article à lire pour comprendre ce qu’il se passe en Libye”, *Franceinfo.fr*, 20/04/2015, http://www.francetvinfo.fr/monde/libye/l-article-a-lire-pour-comprendre-ce-qu-il-se-passe-en-libye_826865.html
- DEFAIT Vincent, « Malgré les risques, les jeunes Ethiopiens rêvent de départ », *lemonde.fr*, 05/05/2015, http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/05/05/malgre-les-risques-les-jeunes-ethiopiens-revent-de-depart_4627560_3212.html
- FRANCE INTER, « Soudan du Sud : pourquoi ils ont été obligés de fuir ? », *franceinter.fr*, 28/03/2017, <https://www.franceinter.fr/emissions/le-zoom-de-la-redaction/le-zoom-de-la-redaction-28-mars-2017>

- GOUËSET Catherine, « Chronologie de l’Afghanistan (1921-2013) », *lexpress.fr*, 20/06/2013, http://www.lexpress.fr/actualite/monde/asiе/chronologie-de-l-afghanistan-1921-2013_499047.html
- HERVOUET Gérard, FORTMAN Michel, « Les conflits dans le monde 2011 », *Institut Québécois des Hautes Etudes Internationales*, 2011, 282p. 16
- KHALIFEH Paul, « En Syrie, quatre guerres dans un conflit », *rfi.fr*, 03/02/2017, <http://www.rfi.fr/hebdo/20170203-syrie-guerre-etat-islamique-russie-turquie-assad-alep-islamistes-kurdes-assad-hezbollah>
- LAFI NORA, « Kadhafi Muammar – (1942-2011) », *Encyclopedia Universalis*, <http://www.universalis.fr/encyclopedie/mu-ammар-al-kadhafi/>
- LEMAIRE MATHILDE, « Récits de migrants : l’enfer en mer Méditerranée », *francetv.fr*, 17/09/2014, http://www.francetvinfo.fr/societe/recits-de-migrants-l-enfer-en-mer-mediterranee_1699163.html
- LE MONDE, « Comprendre la situation au Mali en 5 minutes », *Youtube*, 28/04/2015, <https://www.youtube.com/watch?v=IHWBx7qnE98>
- PIOT Olivier, Mali : 8 clés pour comprendre les origines de la guerre », 22/01/2013, *Leparisien*, <http://www.leparisien.fr/magazine/grand-angle/mali-8-cles-pour-comprendre-les-origines-de-la-guerre-22-01-2013-2502287.php>
- POUCHARD Alexandre, « Syrie, Erythrée, Afghanistan... ce que furent migrants et réfugiés », *lemonde.fr*, 10/09/2015, http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/09/09/syrie-erythree-afghanistan-l-etat-des-pays-que-furent-migrants-et-refugies_4750327_4355770.html
- PRESTIANNI Sarah, « Fuir la guerre au Mali », *Mediapart*, 31/05/2013, <https://www.mediapart.fr/studio/portfolios/fuir-la-guerre-au-mali>
- FARRAH Raouf, « Libye : état des lieux d’une économie en faillite », *huffingtonpostmaghreb.com*, 03/11/2016, http://www.huffpostmaghreb.com/raouf-farah/libye-etat-des-lieux-dune-economie-en-faillite_b_12781408.html
- REMY Jean-Philippe, « Soudan du Sud : qui se bat contre qui et pourquoi ? », *lemonde.fr*, 11/07/2016, http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/07/11/le-point-sur-les-combats-au-soudan-du-sud_4967573_3212.html
- RFI, “Signature d’un accord de sécurité entre Kaboul et Washington », *rfi.fr*, 30/09/2014, <http://www.rfi.fr/moyen-orient/20140930-kaboul-signature-accord-securite-bilateral-etats-unis-soldats-otan-afghanistan-etats-unis>
- RFI, “Conséquences de l’instabilité politique de l’Afrique : la trappe de la dépendance à l’égard des matières premières”, *rfi.fr*, 12/07/2012,

<http://atelier.rfi.fr/forum/topics/cons-quences-de-l-instabilit-politique-de-l-afrique-la-trappe-de>

- UNHCR, « Sharp increase in number of Eritrean refugees and asylum-seekers in Europe, Ethiopia and Sudan », *unhcr.org*, 11/2014, <http://www.unhcr.org/5465fea1381.html>

Les migrations :

- MAKS BANENS, “Les migrations internationales vues de l’Europe », *Les Mondes du travail*, 2009, pp.31-42, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00411271/document>
- BARROS Lucile, ESCOFFIER Claire, LAHLOU Mehdi, PUMARES Pablo, RUSPINI Paolo, “L’immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc », *Cahiers de Migrations Internationales*, 10/2002, http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/--migrant/documents/publication/wcms_201832.pdf
- ESPINDOLA Aquino, SILVEIRA Jaylson, PENNA T.J, “A Harris-Todaro Agent-Based Model to Rural-Urban Migration”, *Brazilian Journal of Physics*, 09/2006, http://www.sbfisica.org.br/bjp/files/v36_603.pdf
- DOOMERNIK Jeroen, VAN LIEMPT Ilse, “Migrant’s agency in the smuggling process: The perspectives of smuggled migrants in the Netherlands”, *International Migration*, 10/2006, p.165- p.190, https://www.researchgate.net/publication/227677184_Migrant's_Agency_in_the_Smuggling_Process_The_Perspectives_of_Smuggled_Migrants_in_the_Netherlands
- FARGUES Philippe, FANDRICH Christine, “Migration after the Arab Spring”? *Migration Policy Center*, September 2012, <http://www.migrationpolicycentre.eu/docs/MPC%202012%20EN%2009.pdf>
- FRA, “ Fundamental rights of migrants in an irregular situation in the European Union”, *European Union Agency for Fundamental Rights*, 2011, <http://fra.europa.eu/en/publication/2012/fundamental-rights-migrants-irregular-situation-european-union>
- HEIN DE HAAS, “Migration and development. A theoretical perspective”, *International Migration Institute*, 2008, <https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjJ2IPg0PrVAhWQJIAKHba8AYMQFgguMAE&url=https%3A%2F%2Fwww.imi.ox.ac.uk%2Fpublications%2Fwp-09-08%2F%40%40download%2Ffile&usg=AFQjCNFdsS3XQXh4vuE8k8oAT8Wo3OpsXw>
- HERNANDEZ-CARRETERO Maria, CARLING Jorgen, « Beyond « Kamikaze Migrants »: Risk Taking in West African Boat Migration to Europe », *Human Organization*, 2012 vol 71, n°4, pp.407-416

- MALAKOOTI Arezo, « Mixed Migration : Libya at the Crossroads – Mapping of Migration Routes from Africa to Europe and Drivers of Migration in Post-revolution Libya », *Alta Consulting*, 2013, <http://www.altaiconsulting.com/insights/mixed-migration-libya-at-the-crossroads/>
- MCAULIFFE Marie, “Seeking the views of irregular migrants: Decision making, drivers and migration journeys.” *Irregular Migration Research Program Occasional Paper Series. Department of Immigration and Border Protection*, 11/2013, <https://www.border.gov.au/ReportsandPublications/Documents/research/views-irregular-migrant-decision-drivers-journey.pdf>
- NATIONS UNIES, “ Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants », *ohchr.org*, 1984, <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CAT.aspx>
- OIM, “Libya 2016. Migration Profiles & Trends”, *International Organization for Migration, Libya Country Office*, 2016, http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/DTM%20-%20Libya%202016%20Migration%20Profiles%20%26%20Trends%20%5Bweb%5D_0.pdf
- PERRUCHOUD Richard, “Glossaire de la migration”, *Organisation Internationale pour les Migrations*, 2007, http://publications.iom.int/system/files/pdf/iml_9_fr.pdf
- SERGOTT Jeremy, ROBINSON Vaughan, “Understanding the decision-making of asylum seekers”, *Home Office Research Studies*, 07/2002, https://www.researchgate.net/publication/248205716_Understanding_the_Decision-Making_of_Asylum-Seekers
- SCHMOLL Camille, THIOLLET Hélène, WITHOL DE WENDEN Catherine, « Migrations en Méditerranée », *CNRS Editions*, 05/11/2015, 382p.
- UNHCR, « La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés », *unhcr.org*, 1951, <http://www.unhcr.org/fr/convention-1951-relative-statut-refugies.html>

La parole aux migrants:

- COLEY Saffiatou, “Even Dogs are Better Than Blacks In Libya”, *Daily Observer*, 14/03/2017, <https://observergm.com/even-dogs-are-better-than-blacks-in-libya/>
- RAJABLAT MARIE, “ Les naufragés de l’enfer. Témoignages recueillis sur l’Aquarius », *DigobarEditions*, 2017, p.46

La crise migratoire européenne :

- AMNESTY INTERNATIONAL, “Le bilan en Méditerranée s'alourdit alors que l'Europe regarde ailleurs », *amnesty.org*, 30/09/2014, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2014/09/death-toll-mediterranean-rises-while-europe-looks-other-way/>
- BAUMARD Maryline, FOLLOROU Jacques, « Craintes d'une infiltration des routes migratoires par des djihadistes », *lemonde.fr*, 21/11/2015, http://www.lemonde.fr/attaques-a-paris/article/2015/11/19/plusieurs-terroristes-du-13-novembre-auraient-emprunte-la-route-des-migrants_4812944_4809495.html
- BELIGH Nabli, “La crise migratoire : une crise existentielle européenne”, *Huffingtonpost.fr*, 31/08/2015, http://www.huffingtonpost.fr/beligh-nabli/crise-migratoire-europe_b_8062102.html
- BERNARD Philippe, “”Brexit”: l'immigration au cœur de la campagne », *lemonde.fr*, 15/06/2016, http://www.lemonde.fr/referendum-sur-le-brexit/article/2016/06/15/brexit-l-immigration-au-c-ur-de-la-campagne_4950900_4872498.html
- BOUDET Alexandre, « Quotas de réfugiés en Europe : la solution qui fâche (et que le Royaume-Uni a le droit de refuser) », *huffingtonpost.fr*, 05/10/2016, http://www.huffingtonpost.fr/2015/05/13/quotas-refugies-europe-solution-qui-fache-royaume-uni-peut-refuser_n_7266868.html
- CHASTAND Jean-Baptiste, STROOBANTS Jean-Pierre, « Les quotas migratoires proposés par l'UE », *Lemonde.fr*, 13/11/2015, http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/09/07/les-quotas-migratoires-proposes-par-l-ue_4747857_4355770.html
- COLLYER Micheal, “States of insecurity: Consequences of Saharan transit migration”, *University of Oxford*, 2006, 32p., https://www.compas.ox.ac.uk/media/WP-2006-031-Collyer_Saharan_Transit_Migration.pdf
- DAMGE Mathilde, “Idée reçue sur les migrants (4/6): Ils volent le travail des Français”, *lemonde.fr*, 11/10/2016, http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/10/10/idee-recue-sur-les-migrants-4-6-ils-volent-le-travail-des-francais_5011081_4355770.html
- DE HAAS Hein, “The Myth of Invasion. The inconvenient realities of African migration to Europe”, *International Migration Institute - University of Oxford*, 2008, 19p., https://afrique-europe-interact.net/files/de_haas_2008_-_myth_of_migration_artikel.pdf
- DE HAAS Hein, “The myth of Invasion: Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union”, *Oxford International Migration Institute*, 2007, 83p., <http://heindehaas.com/Publications/de%20Haas%202007%20Irregular%20migration%20from%20West%20Africa%20.pdf>

- DE HAAS Hein, “Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union: An Overview of Recent Trends”, *International Organization for Migration*, 2008, 68p., http://publications.iom.int/system/files/pdf/mrs-32_en.pdf
- DE MARECHAL Edouard, “« Désormais, le lien entre terrorisme et immigration est présent dans les esprits », *lefigaro.fr*, 24/11/2015, <http://www.lefigaro.fr/international/2015/11/24/01003-20151124ARTFIG00011-desormais-le-lien-entre-terrorisme-et-immigration-est-present-dans-les-esprits.php>
- DI MEO Elsa, “ Alors que tous les éléments de la Victoire de l’extrême droite sont réunis, que fait la gauche ? », *Huffingtonpost.fr*, 15/02/2017, http://www.huffingtonpost.fr/elsa-di-meo/marine-le-pen-victoire-extreme-droite-gauche_a_21712928/
- EUROSTAT, “Demandes d’asile dans l’EU. Plus de 210 000 primo-demandeurs d’asile dans l’UE au cours du deuxième trimestre 2015”, 18/09/2015, *europa.eu*, <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/6996935/3-18092015-BP-FR.pdf>
- FACTAMEDIA, « Triton, Poséidon, Hermès, les opérations de Frontex en carte », *Latribune.fr*, 24/04/2015, <http://www.latribune.fr/economie/union-europeenne/triton-poseidon-hermes-les-operations-de-frontex-en-carte-471625.html>
- FRONTEX, “Archive of Operations. Poseidon”, <http://frontex.europa.eu/operations/archive-of-operations/9hqY1i?slug=poseidon>
- FRONTEX, “Longest Frontex coordinated Operation – HERA, The Canary Islands”, *frontex.europa.eu*, 19/12/2006, <http://frontex.europa.eu/news/longest-frontex-coordinated-operation-hera-the-canary-islands-WpQlsc>
- FRONTEX, “Mission and Tasks”, *frontex.europa.eu*, <http://frontex.europa.eu/about-frontex/mission-and-tasks/>
- FRONTEX, “Rapid Intervention”, *frontex.europa.eu*, <http://frontex.europa.eu/operations/rapid-intervention/>
- HEUZE Richard, “Drame de l’immigration au large de Lampedusa”, *LeFigaro.fr*, 03/10/2013, <http://www.lefigaro.fr/international/2013/10/03/01003-20131003ARTFIG00609-drame-de-l-immigration-au-large-de-lampedusa.php>
- HUMAN RIGHTS WATCH, “The Mediterranean Migration Crisis. Why People Flee, What EU Should Do”, *HumanRightsWatch*, 19/06/ 2015, <https://www.hrw.org/report/2015/06/19/mediterranean-migration-crisis/why-people-flee-what-eu-should-do>
- KOSER KHALID, “Irregular migration, state security and human security”, *Global Commission on International Migration*, 09/2015, 33p.,

https://www.iom.int/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/policy_and_research/gcim/tp/TP5.pdf

- L'OBS, « Lampedusa : ce que l'on sait du naufrage », *nouvelobs.com*, 03/10/2013, <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20131003.OBS9748/lampedusa-ce-que-l-on-sait-du-naufrage.html>
- LA TRIBUNE, « Migrants : l'Union européenne durcit les contrôles aux frontières », *latribune.fr*, 14/09/2015, <http://www.latribune.fr/economie/union-europeenne/migrants-l-union-europeenne-muscle-operations-et-contrôles-aux-frontieres-504942.html>
- LA BRUYERE Florence, « La Hongrie érige une deuxième clôture à sa frontière Sud », *rfi.fr*, 23/11/2016, <http://www.rfi.fr/emission/20161123-hongrie-immigration-deuxieme-cloture-frontiere-sud>
- LABOURE Marion, « Les clivages qui menent à une montée du nationalisme dans le monde », *LesEchos.fr*, 26/12/2016, <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-164255-dimportants-clivages-menent-a-une-montee-du-nationalisme-2052830.php>
- LAGARDE Stéphanie, « Les origines de la crise migratoire en Méditerranée », *RFI*, 20/06/2015, <http://www.rfi.fr/europe/20150620-crise-migrants-mediterranee-raisons-departs-abus-guerre/>
- LEBEL Frédérique, « L'Europe veut « endiguer » les flux migratoires », *rfi.fr*, 03/07/2017, <http://www.rfi.fr/emission/20170703-europe-immigration-flux-migratoires-afghans-soudanais-france-italie-allemande>
- LE MONDE, « Le naufrage d'un bateau de migrants fait craindre 700 morts en Méditerranée », *LeMonde.fr*, 19/04/2015, http://www.lemonde.fr/societe/article/2015/04/19/le-naufrage-d-un-bateau-de-migrants-fait-craindre-700-morts-en-mediterranee_4618758_3224.html
- LETTA Enrico, « Après le naufrage à Lampedusa, l'Italie décrète un deuil national », *LeMonde.fr*, 03/10/2013, http://www.lemonde.fr/europe/article/2013/10/03/naufrage-meurtrier-d-une-embarcation-de-migrants-pres-de-lampedusa_3488951_3214.html
- LORENZO Sandra, « Migrants économiques ou réfugiés ? Un démographe français fait le point », *Huffpost*, 05/10/2016, http://www.huffingtonpost.fr/2016/04/06/migrants-economiques-refugies-demographe-francais_n_9617706.html
- MIGNON Thomas, « Check Point ; plus de « migrants économiques » que de réfugiés vers l'Europe », *PublicSénat*, 27/03/2017, <https://www.publicsenat.fr/article/politique/check-point-plus-de-migrants-economiques-que-de-refugies-vers-l-europe-57943>

- MOUSLI Hazies, “Catherine Withol de Wenden: l’Europe transforme la Méditerranée en un vaste cimetière. (Orient XXI) », *mediapart.fr*, 29/08/2015, <https://blogs.mediapart.fr/hazies-mousli/blog/290815/catherine-wihtol-de-wenden-l-europe-transforme-la-mediterranee-en-un-vaste-cimetiere-orient-xxi>
- ORDAZ Pablo, “Espagne. Le détroit de Gibraltar sous l’œil des caméras », *Courrierinternational.com*, 01/10/2003, <http://www.courrierinternational.com/article/2002/10/17/le-detroit-de-gibraltar-sous-l-oeil-des-cameras>
- PLUMMER William, « Cinq ans de flux migratoires racontés en une carte », *LeFigaro.fr*, 24/06/2015 <http://www.lefigaro.fr/international/2015/06/24/01003-20150624ARTFIG00224-cinq-ans-de-flux-migratoires-racontes-en-une-carte.php>
- RT, « L’Europe, terre d’immigration depuis toujours », *français.rt.com*, 05/09/2015, <https://français.rt.com/international/6512-leurope-terre-dimmigration-depuis-toujours>
- RT, « L’union européenne accusée d’être responsable de la mort de migrants en méditerranée », *français.rt.com*, 19/04/2016, <https://français.rt.com/international/19316-lunion-europeenne-accusee-responsible-mort-migrants>
- THIOLAY Boris, « Attentats de Paris et de Bruxelles : faux réfugiés, vrais terroristes », *l’express.fr*, 31/03/2016, http://www.l’express.fr/actualite/societe/attentats-de-paris-et-bruxelles-faux-refugies-vrais-terroristes_1777751.html

Les routes migratoires :

- ARTE, « La route des Balkans », *arte.tv*, 10/03/2016, <http://info.arte.tv/fr/la-route-des-balkans>
- BARRAL Véronique, « Cartes principales des routes migratoires vers l’Europe », *rfi.fr*, 31/08/2015, <http://www.rfi.fr/europe/20150831-infographie-carte-interactive-principales-routes-migratoires-vers-europe>
- CARLING Jorgen, “Migration, Human Smuggling and Trafficking from Nigeria to Europe”, *International Organization for Migration*, 2006, 76p., <http://publications.iom.int/system/files/pdf/mrs23.pdf>
- COLUCCELLO Salvatore, MASSEY Simon, “Out of Africa: The human trade between Libya and Lampedusa”, *Coventry University*, 07/2011,

<https://curve.coventry.ac.uk/open/file/c7adb74c-aae0-3257-9dd7-d86535582446/1/coluccellocomb.pdf>

- DUVELL Franck, “Transit migration: A blurred and politicised concept. Population, Space and Place”, *Wiley Online Library*, https://www.researchgate.net/publication/229947195_Transit_Migration_A_Blurred_and_Politicised_Concept
- FRONTEX, « Africa-Frontex Intelligence Community Joint Report », *frontex.europa.eu*, 2016, http://frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk_Analysis/AFIC/AFIC_2016.pdf
- FRONTEX, “Eastern Mediterranean route”, *Frontex*, <http://frontex.europa.eu/trends-and-routes/eastern-mediterranean-route/>
- FRONTEX, “Central Mediterranean route”, *Frontex*, <http://frontex.europa.eu/trends-and-routes/central-mediterranean-route/>
- FRONTEX, “Western Mediterranean route”, *Frontex*, <http://frontex.europa.eu/trends-and-routes/western-mediterranean-route/>
- FRONTEX, “Migratory routes map”, *Frontex*, <http://frontex.europa.eu/trends-and-routes/migratory-routes-map/>
- HAMOOD Sarah, “African transit migration through Libya to Europe: The Human Cost”, *The American University in Cairo. Forced Migration and Refugee Studies*, 01/2006, <http://www.migreurop.org/IMG/pdf/hamood-libya.pdf>
- LE FIGARO, « La route des Balkans se ferme un peu plus aux migrants », *lefigaro.fr*, 09/03/2016, <http://www.lefigaro.fr/international/2016/03/08/01003-20160308ARTFIG00416--minuit-la-route-des-balkans-se-fermera-aux-migrants.php>
- LE MONDE, « Le mur anti-migrants achevé entre la Hongrie et la Serbie », *LeMonde.fr*, 29/08/2015, http://www.lemonde.fr/europe/article/2015/08/29/le-mur-anti-migrants-acheve-entre-la-hongrie-et-la-serbie_4740275_3214.html
- PAPADOPOULOS Giannis, “The short routes of smugglers”, *Kathimerini*, 06/13/2015, <http://www.kathimerini.gr/819136/article/epikairothta/ellada/ta-syntoma-dromologia-diakinhtwn>
- RFI, « Le Sahara, l’autre tombeau des migrants », *rfi.fr*, 17/06/2016, <http://www.rfi.fr/afrique/20160617-sahara-tombeau-naturel-migrants-desert-niger-algerie-migrations>

Le trafic illicite de migrants :

- ADAL Laura, REITANO Tuesday, SHAW Mark, “Smuggled Futures: The dangerous path of the migrant from Africa to Europe”, *The Global Initiative Against Transnational Organized Crime*, May 2014, <http://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2014/05/2014-crime.pdf>
- BAIRD Theodore, “Theoretical Approaches to Human Smuggling”, *DIIS Working Paper*, 2013, http://pure.diis.dk/ws/files/56032/%20WP2013_10_ted_baird_human_smuggling_web.pdf
- BILGER Veronika, HOFMANN Martin, JANDL Michael, “Human smuggling as a transnational service industry: Evidence from Austria.” *International Migration* 44(4), 2005, p.59–p.93, http://www.net4you.com/jandlftp/Human_Smuggling.pdf
- DI NICOLA Andrea, MUSUMECI Giampaolo, “Trafiquants d’hommes », *Liana Levi*, Paris, 2014, 189p.
- ESDRAS Daniel, “Irregular Migrant, Refugee Arrivals in Europe Top One Million in 2015: IOM”, *IOM*, 22/12/2015, <https://www.iom.int/news/irregular-migrant-refugee-arrivals-europe-top-one-million-2015-iom>
- EUROPEAN COMMISSION, “A study on smuggling of migrants. Characteristics, responses and cooperation with third countries”, *immigration.interieur.gouv.fr*, 2015, <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/fr/Europe-et-International/Le-reseau-europeen-des-migrations-REM2/Etudes/Etude-sur-le-traffic-illicite-de-migrants-septembre-2015>
- INTERNATIONAL COUNCIL ON HUMAN RIGHTS POLICY, “Irregular Migration, Migrant Smuggling and Human Rights: Towards Coherence”, *ichrp.org*, 2010, http://www.ichrp.org/files/reports/56/122_report_en.pdf
- IOM, “Migrant Smuggling Data and Research: A global review of the emerging evidence base”, *International Organization for Migration*, 324p., https://publications.iom.int/system/files/smuggling_report.pdf
- LANGROGNET Fabrice, “A Brief History of Smuggling”, *University of Oxford*, 07/2015, <https://www.law.ox.ac.uk/research-subject-groups/centre-criminology/centreborder-criminologies/blog/2015/11/brief-history>
- SANCHEZ Gabriella, “Border Crossings: Human Smuggling Operations in the Southwest”, *Arizona State University*, 05/2011, 260p, https://repository.asu.edu/attachments/56811/content/Sanchez_asu_0010E_10745.pdf
- SERSLI Stephanie, VAN LIEMPT Isle, “State responses and migrant experiences with human smuggling: A reality check”, *Antipode* 45 (4), 07/2012, p.1029–p.1046, https://www.researchgate.net/publication/262733189_State_Responses_and_Migrant_Experiences_with_Human_Smuggling_A_Reality_Check

- THE GLOBAL INITIATIVE AGAINST TRANSNATIONAL ORGANIZED CRIME, <http://globalinitiative.net/>
- UNITED NATIONS, « Protocol against the Smuggling of Migrants by Land, Sea and Air, supplementing the United Nations Convention against Transnational Organized Crime », *unodc.org*, 2000, https://www.unodc.org/documents/southeastasiaandpacific/2011/04/som-indonesia/convention_smug_eng.pdf

Lutte contre l'immigration irrégulière et le trafic illicite de migrants :

- ARENA, “Crime and Punishment in the EU: The Case of Human Smuggling”, *Centre for European Studies*, 2007, http://www.sv.uio.no/arena/english/research/publications/arena-reports/2006-2010/2007/Report_06_07.pdf
- BARASA Noel, FERNANDEZ Lovell, “Kenya’s implementation of the Smuggling Protocol in response to the irregular movement of migrants from Ethiopia and Somalia”, *Law Democracy & Development*, 2015, p.29- p.64, <://www.scielo.org.za/pdf/ldd/v19/02.pdf>
- CARRERA Sergio, GUILD Elspeth, “Irregular Migration, Trafficking and Smuggling of Human Beings. Policy Dilemmas in the EU”, *Center for European Policy Studies*, 2016, Brussels, 98p., <https://www.ceps.eu/system/files/Irregular%20Migration,%20Trafficking%20and%20SmugglingwithCovers.pdf>
- CARRIER Fanny, RENAUD Claudine, « Migrants : un passeur bénévole français relaxé en Italie », *courrier-picard.fr*, 27/04/2017, <http://www.courrier-picard.fr/26650/article/2017-04-27/migrants-un-passeur-benevole-francais-relaxe-en-italie>
- COMMISSION EUROPEENNE, « La Commission salue l’adoption d’un programme d’assistance financière et technique en faveur des pays tiers dans le domaine de la migration et de l’asile », *europa.eu*, 19/02/2004, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-04-243_fr.htm?locale=en
- COMMISSION EUROPEENNE, “Un fonds fiduciaire d’urgence de l’Union européenne pour l’Afrique », *europa.eu*, 2015, http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-15-6056_fr.htm
- CONSEIL DE L’UNION EUROPEENNE, “Directive 2002/90/ CE du Conseil du 28 novembre 2002 définissant l’aide à l’entrée, au transit et au séjour irréguliers », *Journal officiel des Communautés européennes L 328/17*, 05/12/2002, <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32002L0090&from=EN>

- CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, "Initiative de la République française en vue de l'adoption de la décision-cadre du Conseil visant à renforcer le cadre pénal pour la répression de l'aide à l'entrée et au séjour irréguliers », *Journal officiel des Communautés européennes*, 2000, [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32000Y0904\(03\)&qid=1505635461826&from=EN](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32000Y0904(03)&qid=1505635461826&from=EN)
- CUTTITTA P., "The changes in the fight against illegal immigration in the Euro-Mediterranean area and in Euro-Mediterranean relations", *Universitit of Geona*, 2007
- ECRE, "An overview of proposals addressing migrants smuggling and trafficking in persons." *ECRE background paper*, 07/2001, 10p., https://www.ecre.org/wp-content/uploads/2016/07/ECRE_An-Overview-of-Proposals-Addressing-Migrant-Smuggling-and-Trafficking-in-Persons_July-2001.pdf
- EMMOTT Robin, STEWART Phill, "NATO launches sea mission against migrant traffickers", *Reuters*, February 2011, <http://www.reuters.com/article/us-europemigrants-nato-idUSKCN0VK0TT>
- EUROPEAN COMMISSION, "Communication from the commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions. EU Action Plan against migrants smuggling (2015-20120), https://ec.europa.eu/anti-trafficking/sites/antitrafficking/files/eu_action_plan_against_migrant_smuggling_en.pdf
- EUROPEAN COMMISSION, "How can EU action against migrant smuggling be more effective? Public consultation on the EU legislation against migrant smuggling", *Europa.eu*, 14/01/2016, https://ec.europa.eu/home-affairs/what-is-new/news/news/2016/20160114_1_en
- EUROPOL, "Hit on migrant smuggling and human trafficking ring operating via the Mediterranean", *Europol*, November 2015, <https://www.europol.europa.eu/newsroom/news/hit-migrant-smuggling-and-human-trafficking-ring-operating-mediterranean>
- EUROPOL, "Joint Operational Team Launched to Combat Irregular Immigration in the Mediterranean", *Europol Press Release*, 17/03/2015, <https://www.europol.europa.eu/newsroom/news/joint-operational-team-launched-to-combat-irregular-migration-in-mediterranean>
- EUROPOL, "Pan-European Operation Dismantles Migrant Smuggling Network with 77 Arrests", *Europol Press Release*, 25/03/2015, <https://www.europol.europa.eu/newsroom/news/pan-european-operation-dismantles-migrant-smuggling-network-77-arrests>
- EUROPOL, "Europol Supports Dismantling of Criminal Group Involved in Irregular Migration", *Europol Press Release*, 08/10/2015,

<https://www.europol.europa.eu/newsroom/news/europol-supports-dismantling-of-criminal-group-involved-in-irregular-migration>

- FONTAIN Sylvain, “Georges A.Akerlof: théorie de la sélection adverse”, *LesEchos.fr*, 17/10/2013, http://archives.lesechos.fr/archives/cercle/2013/10/17/cercle_82322.htm
- FRONTEX, “FRAN Quarterly, Quarter 4, October-December 2015”, 03/10/2017, 26p., http://frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk_Analysis/FRAN_Q4_2015.pdf
- GARCIA ANDRADE Paula, MARTIN Ivan, VITA Victoria, MANANASHVILI Sergo, “EU cooperation with third countries in the field of migration”, *European Parliament*, 2015, [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/536469/IPOL_STU\(2015\)536469_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/536469/IPOL_STU(2015)536469_EN.pdf)
- LUTTERBECK Derek, “Policing Migration in the Mediterranean”, *The Geneva Centre for Security Policy*, 03/2006, 24p., http://www.comune.modena.it/euopedirect/europa-in-diretta-1/attivita/pdf_materiali_locandine/fabio-caffio-1/articolo-lutterbeck.pdf
- MEMORANDUM DE COOPERATION POUR LA LUTTE CONTRE L’IMMIGRATION ILLEGALE, *asgi.it*, 02/02/2017, <https://www.asgi.it/wp-content/uploads/2017/02/ITALY-LIBYA-MEMORANDUM-02.02.2017.pdf>
- MOREL Sandrine, GUILLOT Adéa, « En Grèce, arrestation de cinq bénévoles ayant aidé des migrants », *lemonde.fr*, 15/01/2016, http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/01/15/les-ong-et-volontaires-presents-a-lesbos-sous-pression-des-autorites-grecques_4848095_3214.html
- NATIONS UNIES, “Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et protocoles s’y rapportant », *undoc.org*, 2004, <http://www.unodc.org/documents/treaties/UNTOC/Publications/TOC%20Convention/TOCebook-f.pdf>
- PIAN ANAIK, « Aventuriers et commerçants sénégalais à Casablanca : des parcours entrecroisés », *Autrepart*, 2005, p.167-p.182, http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/autrepart3/010035960.pdf
- TRIANDAFYLLIDOU Anna, “Irregular migration in the Mediterranean: four key principles for solving the crisis”, *The London School of Economics and Political Science*, 2015, <http://blogs.lse.ac.uk/europpblog/2015/04/21/a-new-strategic-approach-is-needed-if-the-eu-is-to-solve-the-irregular-migration-crisis-in-the-mediterranean/>
- UNITED NATIONS, “Protocol against the Smuggling of Migrants by Land, Sea and Air, supplementing the United Nations Convention against Transnational Organized Crime”, *United Nations*, 2000, https://www.unodc.org/documents/southeastasiaandpacific/2011/04/som-indonesia/convention_smug_eng.pdf

- UNION EUROPEENNE, “Service européen pour l’action extérieure (SEAE) », *europa.eu*, https://europa.eu/european-union/about-eu/institutions-bodies/eas_fr
- VAN LIEMPT Ilse, “A Critical Insight into Europe’s Criminalisation of Human Smuggling” *Swedish Institute for European Policy Studies*, 01/2016, http://www.sieps.se/sites/default/files/2016_3_epa_%20eng.pdf

Annexes

Annexe 1 : Le naufrage de Lampedusa, 3 octobre 2013	II
Annexe 2 : Aperçu des flux migratoires historiques vers l'Europe	III
Annexe 3 : Arrivées et décès en Mer Méditerranée en 2016	III
Annexe 4 : Evolution du nombre de migrants entrés illégalement dans l'Union Européenne entre 2009 et 2014	IV
Annexe 5 : La frontière de Ceuta franchit par les migrants	IV
Annexe 6 : La traversée de la Méditerranée	V
Annexe 7 : Les principales routes migratoires vers l'Union Européenne	VI
Annexe 8 : Primo-demandeurs d'asile dans l'UE par nationalité, deuxième trimestre 2015	VII
Annexe 9 : Top 10 des nationalités des arrivés en mer en Italie ventilés selon l'âge et le sex	VIII
Annexe 10 : La population migratoire en 2013	VIII
Annexe 11 : Le nombre d'arrivées par la Méditerranée entre janvier et mai 2015	IX
Annexe 12 : Pourcentage de la population africaine vivant sous le seuil de pauvreté en 2015	X
Annexe 13 : Statut et secteur d'emploi des migrants dans leurs pays d'origine, interrogés en Libye en 2016	XI
Annexe 14 : Raisons de départ du pays d'origine des migrants interrogés en Libye en 2016 ventilées par nationalité	XI
Annexe 15 : Pourcentage de migrants en Libye en 2016 ventilé par sex	XII
Annexe 16 : Age des migrants interrogés en Libye en 2016 ventilé par nationalité	XII
Annexe 17 : La situation politique en Libye à l'issue de la seconde guerre civile	XIII
Annexe 18 : Taux de chômage dans la zone euro et l'UE 28	XIV
Annexe 19 : La crise migratoire en image	XV
Annexe 20 : Carte et coût des opérations de Frontex	XVI
Annexe 21 : Routes migratoires terrestres et maritimes en direction de l'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et de l'Europe de l'Ouest	XVII
Annexe 22 : Les principales routes migratoires du Nord de l'Afrique	XVIII
Annexe 23 : Les routes migratoires en provenance de l'Afrique de l'Est	XIX
Annexe 24 : La traversée de la Méditerranée centrale en chiffre	XX
Annexe 25 : L'Afrique de l'Ouest	XXI
Annexe 26 : Les Etats d'Afrique de l'Est signataires du protocole des nations unies contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air et de la convention contre le crime organisé transnational	XXII